

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

LE PROJET COMME APPROCHE POUR RÉALISER LE DÉVELOPPEMENT  
LOCAL : L'EXEMPLE DU PACTE RURAL

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ À  
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

comme exigence partielle  
du programme de maîtrise en développement régional

PAR  
GASTON GADOURY

JUN 2010



**Cégep** de l'Abitibi-Témiscamingue  
**Université** du Québec en Abitibi-Témiscamingue

### **Mise en garde**

La bibliothèque du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue a obtenu l'autorisation de l'auteur de ce document afin de diffuser, dans un but non lucratif, une copie de son œuvre dans Depositum, site d'archives numériques, gratuit et accessible à tous.

L'auteur conserve néanmoins ses droits de propriété intellectuelle, dont son droit d'auteur, sur cette œuvre. Il est donc interdit de reproduire ou de publier en totalité ou en partie ce document sans l'autorisation de l'auteur.

CE MÉMOIRE A ÉTÉ RÉALISÉ  
À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
DE MAÎTRISE EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL  
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI  
OFFERT PAR EXTENSION À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC  
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

## REMERCIEMENTS

Ce document est le fruit d'un processus de recherche qui s'est étiré sur plusieurs années. Il n'aurait pu être réalisé sans le soutien et l'encouragement de plusieurs personnes. Mille mercis à mes proches et à ma conjointe qui ont accepté que je consacre ce temps à la recherche et qui m'ont encouragé patiemment dans cette démarche.

Nous tenons à exprimer toute notre appréciation à Patrice LeBlanc, directeur de recherche, pour avoir su nous guider, nous relancer à l'occasion et nous fournir les conseils techniques et scientifiques toujours pertinents. Notre reconnaissance également pour sa rigueur intellectuelle, sa disponibilité et son encadrement. Nos remerciements vont également au professeur Enrique Colombino qui a su nourrir notre réflexion et questionner adroitement nos raisonnements.

Une telle recherche ne peut se faire sans de multiples consultations auprès de plusieurs personnes et organisations intéressées au développement régional et local. Merci à tous de votre précieuse collaboration; un merci particulier à Mélanie Chartier du bureau régional du MAMROT, Candide Beauvais de la ville de Rouyn-Noranda et Mireille Bourque de la MRC de Témiscamingue qui ont aimablement fourni les principales données du Pacte rural. Grand merci également à tous mes collègues de travail qui ont accepté d'échanger, à l'occasion, sur les sujets qui nous ont accaparé l'esprit au cours de toutes ces années.

## RÉSUMÉ

Cette recherche a pour but d'évaluer la place du *projet* comme véhicule de développement local, dans le programme du Pacte rural. Pour ce faire, nous avons défini les concepts de développement, de programme de développement et de projet et nous avons retenu les dimensions qui caractérisent ces concepts. À partir de ces dimensions, nous avons déterminé en quoi les projets du Pacte rural ont contribué au développement rural des territoires de MRC qui ont profité de ce programme en Abitibi-Témiscamingue.

Nous avons documenté trois approches de développement local; l'approche territoriale, celle entrepreneuriale et celle du développement des communautés. Le territoire s'avère une réserve de potentiels de partenaires qui, grâce à leurs divers réseaux, constitue le lieu de ressources et de soutien le plus rapproché et le plus disponible pour appuyer l'action. Les petites et moyennes entreprises, ancrées dans des territoires, bénéficient de ces territoires et de leurs potentiels - ressources naturelles, main d'œuvre, formations spécialisées, etc. - et les font profiter de leur production et de leurs services tout en utilisant largement l'innovation. Enfin, l'idée d'un territoire et d'entreprises sans communautés pour y vivre et y faire évoluer une société nous a amené à la dimension des communautés. Là, les réseaux sociaux et la concertation des organisations y vivant et contribuant au tissu social d'entraide complètent les objets de développement, tous liés et interdépendants dans leur propre réussite.

La Politique nationale de la ruralité et son programme du Pacte rural font partie de ces programmes de développement régional et de redistribution de la richesse pour soutenir le progrès. Le programme du Pacte rural, très décentralisé, propose comme ambitieux défi aux MRC rurales du Québec de les accompagner à stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales.

Comment le *projet*, cette forme d'organisation de l'action, peut-il contribuer singulièrement au développement local? Conceptuellement, un projet est d'abord l'anticipation d'un résultat envisagé par un visionnaire qui a le potentiel d'innover et la capacité de mener à terme une démarche, hors des normes de l'organisation ou de l'entreprise ayant passé la commande, dans un délai défini. La réalisation de ce projet s'appuie sur des principes semblables à ceux du développement local, notamment le partenariat et l'innovation, et est ancrée dans un territoire et sur des ressources à qui le projet laissera une valeur ajoutée par la livraison de ses résultats.

En Abitibi-Témiscamingue, ces résultats se traduisent par 308 projets réalisés dont 257 analysés, 32 256 894 \$ investis, 728 implications de partenaires, 201 bénéficiaires

différents, 63% des collectivités impliquées dans des projets et 62% des collectivités dévitalisées ayant présenté un ou des projets.

Au terme de ces réalisations, on constate que le projet de développement, dans sa définition *projet type*, a pris une place importante dans l'application du Pacte rural. Selon notre analyse, 120 de ceux-ci sur 257 projets (48%) peuvent être qualifiés de « projets types » au sens défini dans les concepts. Les autres seraient davantage des actions, issues de la planification d'une organisation, faisant partie de son mandat et pouvant être réalisées par les ressources de celle-ci.

En conclusion, *le projet* semble un véhicule pertinent de production de planification et de valeurs ajoutées à la condition que ses porteurs soient des personnes ou des organismes ayant une très bonne connaissance de l'environnement physique et humain où ils gravitent; qu'ils aient accès à des ressources diversifiées à travers leurs réseaux; qu'ils soient capables de projection et d'anticipation et, enfin, qu'ils aient des potentiels d'innovation. Il apparaît également que le projet de référence, pour tout projet de développement auquel il s'adresse, doit être clairement élaboré quant aux valeurs de l'organisation, aux objectifs qui sont poursuivis et aux résultats attendus. Ce plan de référence se doit d'être promu auprès des groupes cibles et bien connu de ceux-ci et contenir les règles de sélection des projets de façon à orienter les porteurs de projets de développement vers les valeurs et orientations souhaitées.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>i</b>
<b>RÉSUMÉ .....</b>	<b>ii</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>iv</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>x</b>
<b>LISTE DES FIGURES .....</b>	<b>xiv</b>
<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES.....</b>	<b>xvi</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
 <b>PREMIÈRE PARTIE</b>	
 <b>LES ASPECTS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES DE LA RECHERCHE.....</b>	 <b>5</b>
 <b>CHAPITRE 1</b>	
 <b>LA PRÉSENTATION DU THÈME DE LA RECHERCHE DU POINT DE VUE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE.....</b>	 <b>6</b>
1.1 L'importance du projet en développement rural .....	7
1.1.1 Le développement local, une partie de l'organisation de l'action rurale .....	8
1.1.2 Le rural, un territoire localisé et ouvert.....	9
1.1.3 La politique nationale de la ruralité, soutien à l'action rurale .....	11
1.1.4 Le projet, anticipation et organisation de l'action .....	12
1.2 Les objectifs, la problématique et les hypothèses de la recherche .....	13

1.2.1 Les objectifs de la recherche.....	13
1.2.2 La problématique et la question de la recherche .....	14
1.2.3 Les hypothèses de travail .....	15
1.2.4 La pertinence de l'étude.....	16
1.2.5 Les champs théoriques de la recherche .....	17
1.3 La démarche méthodologique .....	17
1.3.1 Les résultats attendus de la recherche .....	18
1.3.2 Le terrain et la portée de la recherche .....	19
1.3.3 Les données, leurs sources et l'approche d'analyse.....	19
1.3.4 La séquence de traitement des données .....	20
1.3.5 Les aspects éthiques et les limites de la recherche.....	21

## **CHAPITRE 2**

<b>LE CADRE CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE.....</b>	<b>22</b>
2.1 Le territoire rural.....	23
2.1.1 Les dimensions de l'espace rural retenues pour le cadre d'analyse.....	28
2.2 Le développement local : une approche globale .....	30
2.2.1 Le développement local dans son approche territoriale.....	34
2.2.2 Le développement local dans son approche entrepreneuriale .....	38
2.2.3 Le développement local dans son approche communautaire .....	41
2.2.4 Les dimensions du développement local retenues pour le cadre d'analyse.....	44

2.3	Les politiques publiques de soutien au développement.....	46
2.3.1	Les politiques de développement régional et local .....	47
2.3.2	La politique nationale rurale .....	49
2.3.3	Les dimensions retenues du programme du Pacte rural pour le cadre d'analyse.....	51
2.4	Le projet comme moyen de développement local.....	52
2.4.1	Une taxonomie de projets .....	54
2.4.2	Des prérequis à la réalisation d'un projet .....	56
2.4.3	Le projet de référence.....	59
2.4.4	Le projet de développement.....	61
2.4.5	Les dimensions du projet retenues pour le cadre d'analyse .....	62
2.5	Le cadre de référence de la place du projet dans le développement rural .....	64

## **DEUXIÈME PARTIE**

<b>LES PROJETS RURAUX, UNE APPROCHE POUR AMÉLIORER LA RURALITÉ : LEUR ENVIRONNEMENT, LEURS CARACTÉRISTIQUES ET LEURS IMPACTS DE DÉVELOPPEMENT.....</b>	<b>70</b>
--	-----------

### **CHAPITRE 3**

<b>LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE RURAL DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, DE SES TERRITOIRES ET DE SES LOCALITÉS.....</b>	<b>72</b>	
3.1	L'Abitibi-Témiscamingue .....	72
3.1.1	Quelques aspects de sa géographie physique et humaine.....	72
3.1.2	Quelques caractéristiques socioéconomiques.....	75

3.1.3 Le territoire rural de l’Abitibi-Témiscamingue .....	77
3.2 Les territoires des MRC de la région et leurs localités .....	80
3.2.1 La MRC d’Abitibi, ses municipalités rurales et territoires habités (TNO et RI) .....	82
3.2.2 La MRC d’Abitibi-Ouest, ses municipalités rurales et territoires habités (TNO).....	85
3.2.3 La Ville-MRC de Rouyn-Noranda et ses municipalités .....	88
3.2.4 La MRC de Témiscamingue, ses municipalité rurales et territoires (TNO et RI) .....	90
3.2.5 La MRC de La Vallée-de-l’Or, ses municipalités rurales et territoires (TNO et RI)...	93

## **CHAPITRE 4**

### **LES PROJETS TERRITORIAUX ET LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT ASSOCIÉS AU PROGRAMME DU PACTE RURAL EN ABITIBI-**

<b>TÉMISCAMINGUE.....</b>	<b>96</b>
4.1 Les projets territoriaux ou projets de référence .....	96
4.1.1 Le plan d’action du territoire rural de la MRC d’Abitibi.....	98
4.1.2 Le plan d’action du territoire rural de la MRC d’Abitibi-Ouest .....	100
4.1.3 Le plan d’action du territoire rural de la Ville-MRC de Rouyn-Noranda .....	102
4.1.4 Le plan d’action du territoire rural de la MRC de Témiscamingue .....	104
4.1.5 Le plan d’action du territoire rural de la MRC de La Vallée-de-l’Or.....	105
4.1.6 Ce que nous retenons de ces plans d’action territoriaux pour l’analyse .....	106
4.2 Les projets de développement ruraux .....	109
4.2.1 Les projets de développement de la MRC d’Abitibi.....	110
4.2.2 Les projets de développement de la MRC d’Abitibi-Ouest.....	112

4.2.3 Les projets de développement de la MRC de Rouyn-Noranda .....	113
4.2.4 Les projets de développement de la MRC de Témiscamingue .....	114
4.2.5 Les projets de développement de la MRC de La Vallée-de-l'Or .....	115
4.3 Les projets de développement par champ d'intervention .....	118
4.3.1 Le champ 1 : le maintien ou l'amélioration des services de proximité .....	119
4.3.2 Le champ 2 : le maintien ou la création de postes d'agents de développement local dans les municipalités .....	120
4.3.3 Le champ 3 : l'amélioration des infrastructures .....	121
4.3.4 Le champ 4 : le soutien à l'entrepreneuriat individuel et collectif, au développement de produits et d'entreprises .....	122
4.3.5 Le champ 5 : le maintien et le retour des jeunes et des familles .....	123
4.3.6 Le champ 6 : l'appui à tous les projets améliorant le sentiment d'appartenance et valorisant le capital humain .....	124
4.3.7 Le champ 7 : le soutien aux communications, à la formation et à la promotion.....	125
4.3.8 Le champ 8 : la création d'emplois.....	126
4.4 Les projets du Pacte rural par dimension de développement .....	127
4.4.1 La mesure des dimensions contributives au développement rural dans le Pacte rural .....	128
4.4.2 La mesure des projets du Pacte rural selon le type de collectivité .....	137
4.4.3 La mesure des dimensions du projet territorial (projet de référence) dans le Pacte rural .....	139
4.4.4 La mesure de l'atteinte des objectifs du Pacte rural par les projets de développement.....	143
4.4.5 La mesure de l'ajout de capitaux dans les territoires .....	145

4.4.6 La mesure de la pertinence du projet comme véhicule de développement pour le Pacte rural .....	147
4.5 Leçons à tirer de l'approche projet des pactes ruraux.....	151
4.5.1 Les projets du Pacte rural inscrits dans un projet territorial de référence.....	151
4.5.2 Les projets de développement, une partie de la réponse au développement rural ....	153
4.5.3 Les projets du Pacte rural, plus matériels qu'immatériels .....	155
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>157</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>163</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>168</b>
<b>ANNEXE 1</b> La fiche signalétique utilisée pour la description des projets du Pacte rural au MAMR	
<b>ANNEXE 2</b> Classement des collectivités selon l'indice de développement du MAMR par MRC	
<b>ANNEXE 3</b> Les projets du pacte rural par champ prioritaire et par MRC	
<b>ANNEXE 4</b> Grille de sélection des projets types retenus	

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	La taxonomie des projets rencontrés dans les situations quotidiennes de l'existence.....	55
Tableau 2	Quelques caractéristiques de l'Abitibi-Témiscamingue.....	75
Tableau 3	Quelques indicateurs selon la taille démographique de la collectivité rurale, Abitibi-Témiscamingue, 2006.....	79
Tableau 4	La superficie et la population des collectivités de la MRC d'Abitibi .....	83
Tableau 5	La superficie et la population des collectivités de la MRC d'Abitibi-Ouest ...	86
Tableau 6	La superficie et la population des collectivités de la MRC de Rouyn-Noranda.....	89
Tableau 7	La superficie et la population des collectivités de la MRC du Témiscamingue .....	91
Tableau 8	La superficie et la population des collectivités de la MRC de La Vallée-de-l'Or.....	94
Tableau 9	Les orientations et les objectifs prioritaires de la politique rurale de la MRC d'Abitibi .....	98
Tableau 10	Les champs d'intervention ou grandes orientations du Pacte rural de la MRC d'Abitibi .....	99
Tableau 11	Les enjeux ou les résultats attendus du Pacte rural de la MRC d'Abitibi.....	99
Tableau 12	Les orientations du Pacte rural de la MRC d'Abitibi-Ouest.....	100
Tableau 13	Les objectifs du Pacte rural de la MRC d'Abitibi-Ouest .....	101

Tableau 14	Les champs d'intervention prioritaires du Pacte rural de la MRC d'Abitibi-Ouest .....	101
Tableau 15	Les résultats attendus du Pacte rural de la MRC d'Abitibi-Ouest.....	101
Tableau 16	Les orientations du Pacte rural de la Ville de Rouyn-Noranda.....	102
Tableau 17	Les champs d'intervention du Pacte rural de la Ville de Rouyn-Noranda....	103
Tableau 18	Les résultats généraux attendus du Pacte rural de la Ville de Rouyn-Noranda.....	103
Tableau 19	Les priorités du Pacte rural de la MRC de Témiscamingue.....	104
Tableau 20	Les champs d'intervention initiaux du Pacte rural de la MRC de Témiscamingue .....	104
Tableau 21	Les situations préoccupantes du Pacte rural de la MRC de Témiscamingue	105
Tableau 22	Les champs d'intervention du Pacte rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or	105
Tableau 23	Les résultats attendus du Pacte rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or .....	106
Tableau 24	La synthèse des données des plans d'action des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue .....	108
Tableau 25	Les principales données des projets du Pacte rural de la MRC d'Abitibi / 2002-2007 .....	111
Tableau 26	Les principales données des projets du Pacte rural de la MRC d'Abitibi-Ouest / 2002-2007 .....	112
Tableau 27	Les principales données des projets du Pacte rural de la Ville de Rouyn-Noranda / 2002-2007.....	114
Tableau 28	Les principales données des projets du Pacte rural de la MRC de Témiscamingue/ 2002-2007.....	115

Tableau 29	Les principales données des projets du Pacte rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or / 2002-2007.....	116
Tableau 30	La synthèse des principales données des projets du Pacte rural par MRC et par champ .....	118
Tableau 31	Les principales données des projets du champ 1 par MRC.....	119
Tableau 32	Les principales données des projets du champ 2 par MRC.....	120
Tableau 33	Les principales données des projets du champ 3 par MRC.....	122
Tableau 34	Les principales données des projets du champ 4 par MRC.....	123
Tableau 35	Les principales données des projets du champ 5 par MRC.....	124
Tableau 36	Les principales données des projets du champ 6 par MRC.....	125
Tableau 37	Les principales données des projets du champ 7 par MRC.....	126
Tableau 38	Les principales données des projets du champ 8 par MRC.....	126
Tableau 39	Le financement provenant des partenaires pour chacune des catégories de promoteur .....	130
Tableau 40	Le pourcentage de financement des partenaires pour chacune des catégories de promoteur .....	131
Tableau 41	Le degré de partenariat par champ d'intervention par MRC .....	132
Tableau 42	Le degré d'innovation par champ d'intervention par MRC .....	133
Tableau 43	Le degré de concertation et de réseau social par champ d'intervention et par MRC .....	135
Tableau 44	La synthèse du taux de présence des indicateurs d'objet de développement par champ d'intervention dans les projets ruraux.....	137
Tableau 45	Les projets par catégorie de collectivités rurales .....	138

Tableau 46	Les projets par catégorie de localités rurales selon l'investissement .....	139
Tableau 47	Le nombre de partenaires et de bénéficiaires des projets du Pacte rural.....	140
Tableau 48	Le nombre de projets pour chacun des résultats attendus .....	142
Tableau 49	Le nombre de projets pour chacun des objectifs principaux.....	144
Tableau 50	Le nombre de projets par type de capital et par territoire .....	145
Tableau 51	Le nombre de projets ajoutant du capital par type de collectivités .....	146
Tableau 52	Le nombre annualisé d'emplois .....	147
Tableau 53	Les projets répondant ou non aux caractéristiques d'une approche par projet.....	150
Tableau 54	Les 120 projets types par champ d'intervention.....	151

## LISTE DES FIGURES

Figure 1	Les dimensions de l'espace rural retenues pour le cadre d'analyse .....	30
Figure 2	Les dimensions du développement territorial retenues pour le cadre d'analyse .....	45
Figure 3	Les dimensions du développement entrepreneurial retenues pour le cadre d'analyse.....	45
Figure 4	Les dimensions du développement des communautés retenues pour le cadre d'analyse.....	46
Figure 5	Les phase schématique d'élaboration du projet à partir de l'exploration perceptive de l'environnement.....	59
Figure 6	Les dimensions du projet retenues pour le cadre d'analyse .....	63
Figure 7	Les concepts et les dimensions du cadre conceptuel.....	66
Figure 8	La carte des régions administratives du Québec.....	73
Figure 9	La carte des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue .....	80
Figure 10	Le classement des collectivités d'Abitibi selon l'indice de développement du MAMR .....	85
Figure 11	Le classement des collectivités d'Abitibi-Ouest selon l'indice de développement du MAMR.....	87
Figure 12	Le classement des collectivités de Rouyn-Noranda selon l'indice de développement du MAMR.....	90
Figure 13	Le classement des collectivités du Témiscamingue selon l'indice de développement du MAMR.....	92

Figure 14	Le classement des collectivités de La Vallée-de-l'Or selon l'indice de développement du MAMR.....	95
Figure 15	Le modèle des facteurs de production sur les objets et les projets de développement .....	127

**LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES**

BAEQ	Bureau d'aménagement de l'Est du Québec
CÉGEP	Collège d'enseignement général et professionnel
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
INSPQ	Institut national de Santé publique du Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MAMR	Ministère des Affaires Municipales et des Régions
MAMROT	Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire
MRC	Municipalité régionale de comté
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
OPDQ	Office de planification et de développement du Québec
PME	Petite et moyenne entreprise
PNR	Politique nationale de la ruralité
RI	Réserve indienne
TNO	Territoire non-organisé
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

## INTRODUCTION

En 2010, l'occupation du territoire au Québec est un sujet d'actualité. Il est abordé de diverses façons par plusieurs instances et fait l'objet d'une consultation nationale orchestrée par Solidarité rurale du Québec. Il est le sujet de forum dans plusieurs régions et d'un avant-projet d'une politique gouvernementale. Cette préoccupation interroge la nécessité et la capacité de maintenir la diversité des collectivités québécoises, d'assurer leur présence sur l'ensemble du territoire et de soutenir leur développement.

Autant le développement des collectivités est en cause, autant le développement du Québec peut l'être. Au cœur de cette réflexion collective se trouvent l'espace rural et sa population qui, depuis 60 ans, se sont remodelés de façon importante. Cet espace compte au-delà de 1 200 collectivités rurales de 2500 habitants et moins. Ces collectivités, initialement, s'appuyaient en très grande partie sur l'agroforesterie pour assurer leur économie locale ainsi que sur la culture rurale d'entraide, légendairement attribuée aux communautés rurales, pour assurer leur survie dans cet immense territoire aux caractéristiques édaphiques parfois assez pauvres et climatiques plutôt rudes.

La transformation de l'agriculture par la mécanisation et l'industrialisation a eu pour effet, sur cette période de 60 ans, de faire passer le nombre d'entreprises agricoles de 134 000 à 30 000 au Québec et, ainsi, de changer assez radicalement la composition du monde rural qui, au cours des ans, s'est urbanisé par le métissage rural-urbain des

occupants et de la culture. En mêmes temps, les villes ont drainé la main-d'œuvre rurale vers leurs industries manufacturières et les milieux ruraux ont difficilement réussi à renflouer leur économie locale, si ce n'est par la lente installation d'une industrie touristique saisonnière.

La publication du Conseil des Affaires sociales du Québec (1989) intitulée *Deux Québec dans un : rapport sur le développement social et démographique*, expose les changements et les effets socio-économiques sur la société. Changements que les gouvernements successifs ont essayé de réduire par une série de programmes gouvernementaux en développement régional. Ces programmes de soutien financier aux initiatives locales et à la création d'emplois ont cherché à atténuer les disparités dénoncées dans cette publication et à soutenir indirectement cette occupation du territoire à un niveau acceptable.

Le dernier programme de développement régional en lice, spécifiquement conçu pour les milieux ruraux et découlant de la Politique nationale de la ruralité (PNR), est le programme du Pacte rural, signé avec chacune des Municipalités régionales de comté (MRC) rurales du Québec en 2001 et renouvelé en 2007. Cette entente responsabilise les décideurs territoriaux à initier une corvée de projets structurants dans le but de stimuler et soutenir le développement local et la prospérité des collectivités rurales en engageant leurs citoyens dans un exercice de développement soutenu financièrement.

Notre recherche se propose de vérifier comment les projets du Pacte rural ont pu contribuer au développement des localités rurales de la région de l'Abitibi-Témiscamingue selon les attentes de ce programme de la Politique nationale de la ruralité. Pour ce faire, le premier chapitre présente plus amplement le sujet en abordant les approches du développement local, les dimensions de l'espace rural, la politique nationale de la ruralité et le projet comme véhicule de développement rural. L'angle problématique sous lequel le sujet est abordé, les hypothèses de travail et les objectifs de la recherche constituent le deuxième volet de ce chapitre. Enfin, la troisième section présente la méthodologie utilisée pour réaliser la partie empirique du travail basée principalement sur les données contenues aux fiches signalétiques des deux cent cinquante-sept (257) projets réalisés en Abitibi-Témiscamingue.

Au deuxième chapitre, nous présentons les concepts théoriques de ces quatre dimensions que nous avons choisies pour traiter de ce sujet. Nous exposons ce que nous avons retenu de ces concepts et définissons le cadre conceptuel de cette étude. Les travaux réalisés sur le concept de développement local par Jean (1991; 2006), Proulx (1996; 1999), Prévost (1993), Dionne (1989), Épenda (2003), Vachon (1993; 1994), etc. et sur le concept de projets par Boutinet (1990), Le Dantec (2004), Le Bissonnais (2002), etc., font partie de notre revue de littérature.

Le troisième chapitre expose les caractéristiques du territoire rural de l'Abitibi-Témiscamingue et de ses cinq territoires de MRC. Pour chacun de ces territoires, nous présentons leurs principales caractéristiques socioéconomiques ainsi que le classement de

leurs collectivités selon l'indice de développement élaboré par le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT).

Enfin, le dernier chapitre se consacre à la présentation et à l'analyse des projets des pactes ruraux. D'abord, les cinq projets territoriaux, nommés conceptuellement projets de référence et ensuite les 257 projets du Pacte rural appelés projets de développement. Ces résultats sont analysés sous l'angle des dimensions du développement local par type de collectivités et par champ d'intervention. La dernière section de ce chapitre tire les grandes conclusions de cette partie empirique et répond aux hypothèses posées.

## **PREMIÈRE PARTIE**

### **LES ASPECTS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES DE LA RECHERCHE**

Dans cette première partie de la recherche, nous vous présentons, en deux chapitres, les aspects théoriques et méthodologiques de cette étude.

Le chapitre 1 présente le thème de la recherche des points de vue théorique et méthodologique. Nous exposons le sujet et la nature de sa contribution au domaine scientifique et au développement territorial. Nous formulons la problématique, les hypothèses et le cadre théorique de la recherche. Enfin, nous abordons les questions méthodologiques qui nous permettront de traiter les données empiriques présentées à la deuxième partie de la recherche.

Le chapitre 2 est consacré à la revue de littérature sur les principaux concepts abordés – le territoire rural, le développement local, le soutien public au développement rural et le projet comme outil de développement - selon quelques auteurs ayant traité ces sujets.

## **CHAPITRE 1**

### **LA PRÉSENTATION DU THÈME DE LA RECHERCHE DES POINTS DE VUE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE**

Dans ce premier chapitre, nous définissons l'objet de la recherche et nous le justifions en le plaçant dans le contexte dans lequel il évolue et en exposant la problématique et les questions auxquelles nous cherchons réponses. Nous formulons les hypothèses comme les réponses anticipées à ces questions et nous élaborons sur les objectifs de cette recherche. Enfin, nous exposons la méthodologie que nous avons utilisée pour collecter et analyser les données qui ont servi à développer nos hypothèses.

Dans un premier temps, bien que le sujet principal soit le projet, sa nature et son importance dans le développement rural, nous commençons par présenter l'objet et le lieu où ont été mis en action les projets, c'est-à-dire le développement local et le territoire rural. Ensuite, nous exposons le principal élément qui a incité l'émergence de ces projets ruraux, la politique nationale de la ruralité, pour enfin formuler en quoi et pourquoi le projet doit être au cœur de cette recherche et comment les connaissances exposées dans cette étude peuvent ajouter à la connaissance sur le développement rural.

La deuxième partie de ce chapitre est consacrée à la présentation des objectifs de connaissances scientifiques poursuivis par cette recherche, de la problématique et de la question de recherche, à savoir la nature et la présence du projet dans le développement rural et des hypothèses que ces questions nous proposent. Nous abordons brièvement la

pertinence de cette étude dans l'état actuel des connaissances du sujet. Enfin, nous situons les concepts utilisés par rapport aux champs scientifiques dans lesquels ils sont habituellement traités.

En troisième partie de ce chapitre, nous présentons l'approche méthodologique que nous avons utilisée pour la collecte et le traitement des données qui nous ont servi empiriquement à démontrer ou non, à terme, nos hypothèses de recherche.

### 1.1 L'importance du projet en développement rural

Qui de nos jours n'a pas entendu parler d'un projet financé par un programme gouvernemental et visant le développement d'une collectivité, d'un milieu, etc. Pour en être convaincu, il suffit de voir la revue de presse du site web de Solidarité rurale Québec (Solidarité rurale du Québec, 2009, consulté le 25 avril 2009) : quotidiennement plusieurs projets sont financés ou en cours de réalisation. À titre d'exemple, voici quelques titres parus entre le 9 et le 20 avril 2009 :

- Portneuf aura sa salle de découpe de viande (Soleil, samedi 18 avril)
- Le Pacte rural de la MRC de Rouville s'associe à deux projets de bibliothèque (Web, Conseil montréalais de la culture et des communications)
- Pacte rural : près de deux millions de dollars en projets (Hebdo, L'Action)
- Il reste de l'argent pour des projets en Haute Côte-Nord (Hebdo, Plein Jour de Baie-Comeau)
- Pacte rural : trois nouveaux projets! (Web, SorelTracyRegion.net)
- Une première vague de projets acceptés au Pacte rural de La Mitis pour 2009 (Web, Bas-saint-laurent.org)
- Des projets pour des Chenaux (Hebdo, L'Hebdo Mékinac Des Chenaux)
- 330 000 \$ pour le développement du tourisme culturel d'expérience (Hebdo, L'Écho de Maskinongé)
- Des investissements de 321 986 \$ pour des projets totalisant 2,8 M\$ en 2007-2008 (Web, La Vie rurale)

Ainsi, à travers le Québec, autant de programmes appellent autant de projets dans divers secteurs d'activité : les projets éducatifs, les projets *Québec en forme*, les projets énergétiques, les projets du *Pacte rural*, etc. C'est que le projet, qui est au cœur de la réalisation d'actions, est en quelque sorte l'outil privilégié de la mise en action d'un programme, découlant souvent d'une politique, ce qui est le cas en développement rural : la politique nationale de la ruralité, le programme du Pacte rural ou des Laboratoire ruraux et les projets qu'ils appellent et financent en grande partie. Le développement local est ainsi stimulé par des programmes gouvernementaux, dans le cadre de politiques régionales, et faisant appel aux promoteurs locaux pour définir et réaliser des projets devant contribuer à développer l'économie, le territoire ou la communauté locale.

### **1.1.1 Le développement local, une partie de l'organisation de l'action rurale**

Le développement est le résultat de l'effort pour améliorer une situation ou le processus y menant. Le développement local peut représenter l'ensemble des actions qui améliorent la qualité de vie d'un milieu physique et humain. Le développement peut représenter le résultat, au sens d'une communauté développée et le processus au sens de faire du développement. Le concept de développement local, utilisé ces dernières années en sciences régionales, se décline principalement en développement territorial, en développement entrepreneurial et plus récemment en développement des communautés.

Le concept de développement local est devenu d'utilisation quotidienne et les organisations provinciales, régionales et locales, qui ont pour missions de le soutenir, ont

maintenant pignon sur rue et emploient plusieurs personnes. Elles accompagnent les promoteurs autant pour les dimensions économiques (biens et services), territoriales (milieu de vie) que communautaires (dispositifs associatifs de revitalisation). Depuis le milieu des années 90, les politiques de développement régional et l'emploi d'agents de développement locaux et ruraux dans plusieurs localités de la région ont contribué à faire croître l'organisation de l'action locale, les planifications de développement et la réalisation de plans d'action ou de projets locaux.

Si la mise en action du développement local est habituellement déclenchée par un évènement marquant (Vachon, 1993), telle une fermeture d'usine, et met en œuvre une mobilisation et des actions pour pallier aux effets de cet évènement, il n'en demeure pas moins que la structure organisationnelle rurale en place (municipalité, administrations publiques et parapubliques locales, organisations sociocommunautaires, grandes et petites entreprises) assure l'administration et la gestion des affaires courantes sectorielles (santé, éducation, transport, commerces et industries) et pourvoit ainsi au développement socio-économique « habituel ».

### **1.1.2 Le rural, un territoire localisé et ouvert**

Le territoire rural de l'Abitibi-Témiscamingue représente plus de 80 % de tout le territoire régional. En 2006, il englobe 84 municipalités ou territoires (territoires non organisés –TNO et réserves indiennes – RI) de moins de 2 500 habitants. Ce territoire logeait 54 368 des 144 868 habitants de la région (L'Observatoire Abitibi-Témiscamingue,

2009). Les municipalités rurales, disséminées sur un territoire d'environ 54 000 km<sup>2</sup>, se composent de 45 municipalités ou territoires de 500 habitants et moins, de 39 municipalités et territoires de 500 à 1500 habitants et de 11 municipalités et villes de plus de 1500 habitants.

Le territoire rural, en Abitibi-Témiscamingue, se caractérise par un grand espace où les municipalités rurales se situent à plusieurs kilomètres l'une de l'autre. Le paysage agricole, marqué par la colonisation récente (plus ou moins 75 ans), y est très présent mais en déclin constant. Le très grand territoire public forestier sépare souvent ces villages et les grandes entreprises forestières y emploient une main d'œuvre de proximité. S'ajoute le paysage minier longeant la principale faille minéralisée qui s'étend sur une large bande entre Arntfield et Louvicourt, passant par Rouyn-Noranda et Val d'Or. Ces présences minière et forestière ont imposé un réseau routier important pour l'accès aux ressources ainsi qu'une industrie du transport lourd, physiquement et économiquement présente en milieu rural.

Ce territoire rural attire notre intérêt parce qu'il représente un bassin de ressources naturelles et humaines très important et par conséquent un potentiel de production de richesses non négligeable. Ce territoire est relativement ouvert sur le monde, surtout par ses activités de nature industrielle et éducative. Les produits forestiers sont exportés principalement aux États-Unis et de plus en plus en Europe alors que l'expertise minière « voyage » à travers plusieurs continents, dont l'Amérique du Sud et l'Afrique. Par ailleurs, l'Université et le Cégep, qualifiés d'institutions de territoires, couvrant et prenant en

compte la dimension rurale de cet espace, rayonnent dans plusieurs pays autant pour la recherche que les échanges pédagogiques.

### **1.1.3 La politique nationale de la ruralité, soutien à l'action rurale**

Au Québec, plusieurs politiques publiques s'adressent au développement local et en soutiennent l'action. Parmi celles-ci, des politiques fiscales municipales, des politiques de développement régional, des politiques de développement local et une politique nationale de la ruralité (PNR). Cette dernière nous intéresse davantage dans notre recherche parce qu'elle vise directement le développement rural; elle y contribue et permet autant sa définition que sa réalisation. Sa définition, parce que pour s'appliquer, elle exige un plan territorial; sa réalisation, parce qu'elle supporte des projets locaux qui fournissent services, produits, organisations, évènements, etc. Cette politique provinciale adoptée en décembre 2001 a pour premier intérêt de reconnaître l'espace rural québécois et de fixer des principes et des objectifs de son maintien et de son développement. Le programme Pacte rural est un des mécanismes de réalisation de cette politique qui offre « aux collectivités rurales les moyens de se mobiliser dans une véritable corvée afin d'initier des projets visant à améliorer leurs conditions de vie » (Gouvernement du Québec, 2001, p. 25).

La PNR présente de l'intérêt notamment parce qu'elle donne l'occasion et les moyens de réaliser des activités de développement local. De plus, elle lie les territoires ruraux à des objectifs de processus (animation, mobilisation citoyenne) et à des objectifs de résultat (projets de développement), ce qui, en soi, aide ces territoires à structurer l'action.

#### 1.1.4 Le projet, anticipation et organisation de l'action

Pour nous qui sommes engagé dans le développement local, l'appel de projet, son analyse, son acceptation et toutes les phases de sa réalisation, revêtent une importance de premier plan dans la prise en charge collective du développement. L'approche par projet est une approche amplement utilisée, car il s'agit souvent, pour les institutions et leurs intervenants, de mettre à contribution des personnes ingénieuses, souvent non identifiées au départ, pour réaliser de la richesse locale, par la confection d'un service, d'un produit, d'une organisation ou d'un évènement. Ces activités, en plus d'activer une certaine économie, interpellent et utilisent de la main-d'œuvre, des ressources et des savoirs, toutes choses participant au développement. Le projet est connu comme le moyen idéal d'innover et possède la qualité d'être « facile » à contrôler dans le temps, car il a nécessairement un début et une fin (Boutinet, 1990). Il est, par contre, moins facile de prédire avec exactitude s'il atteindra effectivement ses objectifs et encore moins s'il livrera les résultats qu'il annonce, car il est en soi un processus d'anticipation porté et défendu par son ou ses auteurs.

Plusieurs des MRC qui gèrent le programme du Pacte rural utilisent l'approche par projet pour créer du développement. C'est également un mode de gestion publique fortement utilisé dans les programmes visant à appuyer la réalisation de politiques. Ainsi, en éducation, *le projet éducatif* active le milieu local de l'éducation pour définir et réaliser des objectifs d'une politique plus globale. En santé et services sociaux, *Québec en forme*,

utilise l'appel de projet pour réaliser des activités physiques locales, et plusieurs autres encore.

Si *le projet* nous intéresse dans cette étude, c'est qu'il est en grande partie le mécanisme de sélection, de planification et de réalisation de l'action du développement local donnant vie à une politique provinciale et à un plan d'action territorial. Il nous apparaît donc essentiel de comprendre comment il est mis en application, quelles ressources il requiert et quels résultats il livre.

## **1.2 Les objectifs, la problématique et les hypothèses de la recherche**

Dans cette section nous exposons d'abord les objectifs de cette recherche quant à l'utilisation potentielle de résultats espérés. Nous poursuivons en exposant la question à laquelle nous désirons répondre par cette recherche et les éléments qui nous ont amenés à poser cette question. Enfin, nous proposons les réponses que nous comptons découvrir; elles se présentent sous forme d'hypothèses. Nous terminons en justifiant la pertinence de cette étude et les champs théoriques utilisés pour étudier ce sujet.

### **1.2.1 Les objectifs de la recherche**

La visée de cette recherche est de répondre à la question principale à savoir l'importance du *projet* dans la réalisation du développement local. Pour ce faire, une meilleure connaissance de la nature même du projet, de sa structure, de ses éléments constituants et de son mode d'utilisation dans un contexte de programme et de

développement répond à un des objectifs de cette recherche. L'autre objectif est de bien comprendre en quoi les projets du Pacte rural ont contribué au développement rural des territoires où ils ont été réalisés en Abitibi-Témiscamingue.

### **1.2.2 La problématique et la question de la recherche**

Puisque les orientations du programme du Pacte rural sont de :

- stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales;
- assurer la qualité de vie de ces collectivités et renforcer leur pouvoir d'attraction;
- soutenir l'engagement des citoyens et citoyennes au développement de leur communauté (Gouvernement du Québec, 2001, p. 25),

la question principale est de savoir si les projets locaux et le projet territorial réalisés dans ce cadre ont, ultimement, répondu à ces orientations dans les collectivités dans lesquelles ils ont été réalisés.

Une première question secondaire a pour objet la nature et la qualité des projets présentés aux programmes du Pacte rural, du point de vue de la structure du projet, des ressources mises à la contribution de leur réalisation et des résultats obtenus en rapport aux objectifs poursuivis. Cette question en deux volets peut se formuler ainsi : quelle est la qualité d'un projet qui produit le résultat annoncé dans ses objectifs et quelles sont les ressources nécessaires à la réalisation d'un tel projet ?

Une deuxième question secondaire porte sur le degré d'atteinte des objectifs du Pacte rural. À quel degré les résultats de ces projets (locaux et territorial) ont-ils réussi à répondre à ces objectifs, ces derniers étant :

- Diversifier l'économie, consolider et développer l'emploi et encourager l'esprit d'entreprise.
- Accroître la participation de la population à la gestion des ressources et à la mise en valeur de son territoire.
- Intensifier l'acquisition du savoir, le développement des compétences et l'innovation.
- Assurer le maintien et l'amélioration des services de proximité.
- Améliorer et promouvoir le cadre de vie et accroître le sentiment d'appartenance.
- Favoriser l'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux.
- Promouvoir la place et le rôle des jeunes et des nouveaux arrivants dans le maintien de collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations.
- Tenir compte de la situation des besoins et de l'apport particulier des femmes qui vivent en milieu rural.
- Renforcer la participation et l'engagement du monde rural et accentuer la complémentarité « rural-urbain » (Gouvernement du Québec, 2001, p. 33-58).

Enfin, les réponses à ces questions nous amènent à dégager le type de projet qui a le mieux répondu à cette question synthèse : en quoi les projets de développement locaux présentés au programme de Pacte rural possédaient-ils les caractéristiques utiles à l'atteinte des objectifs de la PNR pour contribuer au développement de la collectivité?

### **1.2.3 Les hypothèses de travail**

L'hypothèse est « une réponse supposée à la question de recherche » (Angers, 1996, p. 102); elle est provisoire et rassemble les éléments de base pour la suite de la recherche.

Considérant la question principale et les questions secondaires, constituées des éléments à « organiser », nous formulons trois hypothèses imbriquées :

1. *Le projet territorial contient tous les éléments (valeurs et finalités) permettant aux promoteurs de projets d'action d'atteindre les objectifs du programme du Pacte rural.*
2. *Les projets de développement présentés au programme du Pacte rural possèdent les caractéristiques du projet-type pouvant ainsi livrer les résultats attendus en développement local.*
3. *L'approche par projet favorise davantage la production de résultats matériels (matériel et économique) qu'immatériels (social, humain et structurel) devant contribuer à enrichir collectivité.*

#### **1.2.4 La pertinence de l'étude**

Dans notre domaine d'étude, le développement régional, dans une région de ressources naturelles spatialement constituée en grande partie de localités rurales, et dans une période de crise des marchés agricoles et forestiers, il nous est vite apparu que la question du développement rural méritait une attention particulière et que l'analyse des résultats du programme Pacte rural permettrait en partie cet examen.

Par ailleurs, les lectures préparatoires à cette étude et nos expériences en développement nous ont permis de comprendre toute l'importance de la présence de promoteurs et de projets pour la réalisation du développement local. L'approche par projet

nous a semblé au cœur de ce que devrait être une analyse. Nombre d'observateurs et de politiciens ont déclaré ces dernières années que les moyens financiers, via des programmes gouvernementaux ou autres, étaient suffisants, que ce qu'il manquait selon eux pour développer le Québec, les régions ou les territoires, c'est de bons projets. Cette phrase maintes fois dite peut sembler contradictoire avec cette approche de gestion par programmes interpellant promoteurs et projets. Voilà qui semble justifié de s'intéresser à cette approche par projet et voilà pourquoi nous la scruterons dans une région *rurale* où le programme du Pacte rural revêt une grande importance.

### **1.2.5 Les champs théoriques de la recherche**

Cette recherche en développement régional fait principalement appel aux sciences sociales. L'approche de développement local est étroitement liée aux domaines de l'économie, de l'emploi et de l'entrepreneuriat, alors que celle du développement des communautés est davantage associée aux domaines touchant le social et le communautaire. Nous n'abordons pas l'approche du développement durable, mais nous comprenons que la PNR et les approches précitées se conjuguent, aujourd'hui, dans une globalité qui fait appel à une présence appropriée des dimensions sociales, économiques et environnementales.

### **1.3 La démarche méthodologique**

La méthodologie regroupe l'ensemble des démarches qui doivent être réalisées pour observer, questionner, expérimenter, compiler et analyser le sujet de recherche. Pour bien

réaliser cette construction technique, nous avons pris en compte nos questions et hypothèses de recherche et estimé les résultats recherchés. Il nous a fallu également délimiter notre terrain de recherche, identifier les données à collecter et le mode de collecte utilisé, définir comment ces données allaient être traitées et, enfin, présenter les aspects éthiques et les limites rencontrés au cours de notre recherche.

### **1.3.1 Les résultats attendus de la recherche**

Les deux principaux résultats attendus de cette recherche en réponse aux hypothèses posées sont les suivants : les projets locaux réalisés avec le financement du programme du Pacte rural - contribuent de façon significative au développement des communautés rurales en y ajoutant de la valeur et - répondent aux objectifs de la PNR, soit sous forme matérielle, soit sous forme immatérielle.

Pour parvenir à démontrer ces réponses, nous avons dû :

- lister les projets présentés à ce programme au cours des années 2002 à 2007,
- ressortir les principales composantes de ces projets,
- les regrouper par grandes catégories et
- recouper les objectifs de ces projets avec les objectifs des plans d'action de chaque territoire et de ceux du Pacte rural. Enfin, nous avons évalué si tous ces projets ont la caractéristique d'un projet et si la valeur ajoutée aurait pu être livrée par une autre forme d'action que le projet.

### **1.3.2 Le terrain et la portée de la recherche**

Notre étude porte sur l'ensemble des cinq (5) territoires de MRC de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Chaque territoire est brièvement décrit et les principales caractéristiques socioéconomiques des municipalités et territoires en faisant partie le sont également. Ce portrait nous permet de faire le lien avec le contenu des plans d'action de chaque territoire et des projets réalisés pour chacun de ceux-ci.

### **1.3.3 Les données, leurs sources et l'approche d'analyse**

Pour cette recherche, nous utilisons principalement des données secondaires provenant des organismes de développement tels que les CLD et des institutions gouvernementales comme le Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT)<sup>1</sup>, l'Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada. Nous avons également contrevérifié certaines données plus imprécises par une demande d'information directe auprès des personnes ressources des CLD de la région, les organismes ayant le rôle d'expliquer le programme du Pacte rural, d'accompagner les promoteurs et de soumettre un rapport annuel sur l'avancement du plan de travail du territoire en matière de ruralité.

Dans le souci de pouvoir comparer les données, nous utiliserons les données statistiques standardisées de Statistiques Canada et de l'Institut de la statistique du Québec

---

<sup>1</sup> Nous utiliserons pour la suite du texte MAMR, parce que le titre de ce ministère au cours de la période de notre étude était Ministère des affaires municipales et des régions (MAMR). La nouvelle désignation a été promulguée en 2008.

pour réaliser les portraits démographiques et économiques des municipalités. Pour la structure et les ressources des projets, nous avons analysé les données contenues dans les fiches signalétiques uniformisées (voir matrice de cette fiche à l'Annexe 1) compilées par le MAMR pour tous les projets du programme du Pacte rural.

L'approche d'analyse est de type critique, consistant à comparer, organiser et commenter l'ensemble des données collectées. L'organisation des données est traitée de sorte à apporter réponses aux objectifs, à savoir si les projets ont satisfait les objectifs de la PNR et des plans de travail des MRC, ont contribué au développement local et avaient les caractéristiques du projet type.

#### **1.3.4 La séquence de traitement des données**

Afin de vérifier les hypothèses que nous avons émises, voici la séquence des éléments de collecte et de compilation des données :

- 1) situer l'environnement de la recherche par la description des caractéristiques de la PNR et des caractéristiques des communautés éligibles au Pacte rural;
- 2) compiler les plans de travail des cinq (5) MRC au regard du Pacte rural et dégager les objectifs poursuivis;
- 3) compiler les projets locaux et territoriaux acceptés par les MRC dans le cadre du programme du Pacte rural et regrouper ces projets par catégories;
- 4) dégager les caractéristiques liées aux ressources et à la structure des projets retenus ;
- 5) établir le type de projet qui a le mieux répondu aux objectifs visés ;

- 6) comparer les résultats projetés et les résultats produits des projets locaux et territoriaux avec les objectifs de la PNR;
- 7) dégager une conclusion et des recommandations.

### **1.3.5 Les aspects éthiques et les limites de la recherche**

Comme le projet utilise des données secondaires déjà publiques et que les vérifications réalisées auprès de professionnels en développement, responsables de la gestion du programme Pacte rural, portent sur les ressources et la structure des projets présentés, aspects très techniques, nous considérons pratiquement inexistantes les incidences éthiques auprès des personnes ou des groupes de personnes dans cette étude.

Les principales limites que nous avons rencontrées au cours de cette étude furent la quantité limitée des données à la fiche signalétique sur les projets et la qualité de ces données. De plus amples informations nous auraient permis une analyse plus large sur la structure et les ressources des projets. Quant à la qualité des données, elle est essentiellement liée à l'uniformité de la définition que les répondants possédaient des items à compléter. Ainsi, par exemple, l'item emploi ne spécifie pas les caractéristiques de cet emploi : est-il saisonnier, permanent, à temps plein ou partiel, etc. Nous avons en partie pallié à cette limite en collectant des données additionnelles lors des vérifications faites auprès des gestionnaires ou analystes des projets sinon nous avons indiqué cette limite dans l'analyse que nous avons faite de ces données.

## **CHAPITRE 2**

### **LE CADRE CONCEPTUEL DE LA RECHERCHE**

Dans ce chapitre, nous présentons les concepts utilisés dans cette recherche tels que traités par quelques auteurs et tels que nous les comprenons et utiliserons par la suite, c'est-à-dire le sens que nous retiendrons de ces concepts dans la partie empirique de la recherche.

Le premier élément dont nous fixons le cadre conceptuel est celui du territoire rural. Nous avons choisi sciemment le territoire rural, et non la ruralité, parce que la dimension traitée dans l'étude réfère au territoire et aux localités qui le composent. La ruralité est un concept plus générique et sociologique qui, tout en présentant de l'intérêt, va au-delà de la dimension observée dans cette recherche.

Par après, nous précisons le concept de développement local amplement traité sous divers angles en développement régional. Nous nous limitons à aborder ce concept sous trois de ses dimensions, soit la dimension territoriale, celle entrepreneuriale et celle des communautés. Nous croyons que ces dimensions rejoignent les aspects que nous désirons qualifier dans cette étude et celles promues par le programme du Pacte rural qui est l'objet de l'analyse empirique de la deuxième partie de la recherche.

En troisième élément, les politiques publiques de soutien au développement régional sont abordées et mises en lien avec la Politique nationale de la ruralité qui est présentée d'une manière plus explicite.

Enfin, le projet et l'approche par projet concluent ce cadre conceptuel. D'une part, nous abordons le projet, comme un ensemble organisé d'actions qui permet de transformer un besoin en solution, et dont le promoteur visionnaire, innovateur et organisateur est le principal acteur. D'autre part, nous voyons comment l'approche par projet est utilisée par les institutions ou les grandes entreprises pour confier à des tiers la réalisation de projets pour lesquels ils ne possèdent pas l'ensemble des ressources et des expertises pour mener à bien de telles réalisations.

## **2.1 Le territoire rural**

Du point de vue purement terminologique, le rural est le contraire de l'urbain. Sociologiquement, la ruralité est vue comme une société traditionnelle spatialement localisée en dehors des espaces métropolitains. Elle est composée de villages et de petites villes (Kayser, 1990).

L'espace rural a longtemps été associé à l'activité agricole. Bien que cette présence agricole existe toujours sur le territoire rural, elle n'est plus dominante et est partagée avec les activités forestières et minières et plusieurs autres de type plus commercial ou industriel tel le transport, la construction, etc.

Bruno Jean (1997) présente quatre caractéristiques de ce milieu quant au rapport de ses habitants à l'espace et à la vie sociale. Pour lui, au regard de l'espace, la dissémination des habitants et des constructions sur le territoire imprime au paysage

une prépondérance à la couverture végétale. Un fort sentiment d'appartenance à une collectivité à taille limitée constitue le deuxième jalon distinctif. S'ajoutent une forte identité et une culture enracinée au fait rural et enfin une économie diversifiée, peu concentrée et dominée par les ressources sylvicoles et agricoles; nous ajoutons minières pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le territoire présente des caractéristiques organisationnelles que Bernard Vachon et Clermont Dugas (1991) qualifient de moins étendues et moins spécialisées que pour le milieu urbain, à la mesure de la dispersion de la population et des activités économiques modérées. Par contre, ces auteurs notent que le rural se distingue de l'urbain par sa propre participation à la richesse collective, notamment par un patrimoine culturel et historique riche et distinctif. Il s'en distingue également par une forte connaissance des lieux, de la localité, du territoire qu'en ont ses habitants et qui leur confère un fort attachement à leur communauté et à leur identité. Pour compléter les attributs du milieu rural, l'esprit communautaire très développé serait issu du fait que les gens se connaissent entre eux et ainsi s'entraident plus facilement qu'en milieu urbain.

Le gouvernement du Québec, pour sa part, retient dans sa Politique nationale de la ruralité (PNR) les traits suivants de l'espace rural :

- La densité de la population et des constructions est relativement faible, ce qui donne lieu à des collectivités de taille limitée, dispersées dans un vaste espace géographique dominé par la végétation;
- L'agriculture, l'élevage ou la mise en valeur des ressources naturelles jouent un rôle prépondérant dans l'usage économique du territoire;

- La population entretient un rapport particulier à l'espace, à la nature, au climat, aux saisons, et ce rapport influence sa vie sociale, économique et culturelle;
- Les membres de chaque collectivité se connaissent, ils ont le sentiment d'appartenir à une communauté spécifique qui s'identifie au territoire qu'elle occupe (Gouvernement du Québec, 2001, p. 6).

Ces traits et attributs ne sont pas fixes, ils évoluent au gré de la société environnante.

Pour Bruno Jean (1997), six changements récents transforment le milieu rural et font partie des tendances à observer attentivement :

- la dissociation entre le milieu rural et le milieu agricole;
- la diversification sociale, par les allées et venues de nouveaux résidents, qui habitent la campagne et travaillent en ville;
- la disparité entre les zones rurales elles-mêmes créant une diversité de situation et définissant des ruralités nouvelles;
- la perte d'autonomie des actions dont plusieurs sont commandées de l'extérieur et la dominance de plus en plus des petites et moyennes villes à ce titre;
- l'émergence de nouveaux enjeux; la campagne comme lieu de récréation des urbains et le rural comme environnement;
- une homogénéisation culturelle due à la participation à la civilisation dominante et non aux particularismes locaux traditionnels.

L'espace rural n'est par conséquent ni monolithique, ni hors des tendances de la société, ni hors des marchés mondiaux; il est tout proche des villes et dans la société en général dont il subit les influences. De cette proximité des villes, une typologie se dégage, non seulement par la distance, mais également par diverses caractéristiques – sol, topographie, écosystèmes, etc. Selon Jean (2006), sous l'influence des économies rurales autarciques

dans les économies nationales et même mondiales, les campagnes se sont différenciées en trois zones distinctes : les zones rurales périurbaines, les zones intermédiaires et les zones rurales périphériques. Cette typologie géographique de proximité à la ville est celle que le gouvernement du Québec a retenue dans sa première politique sur la ruralité (Gouvernement du Québec, 2001). On y identifie les milieux ruraux proches des centres urbains, ceux plus éloignés, mais demeurant dans la zone d'influence du centre urbain et ceux à une forte distance du centre de services.

En Europe, une distinction similaire des milieux ruraux a probablement influencé la réflexion des chercheurs québécois à ce titre. Ainsi les zones rurales sont typées selon leur proximité à un centre de services, la densité de leur population et la nature des activités économiques réalisées et qualifiées de zones économiquement intégrées, de zones intermédiaires et de zones reculées (OCDE, 1993). Les travaux plus récents de Perrier-Cornet (cité par Jean, 2006, p. 11) introduisent une autre typologie que Jean qualifie de fonctionnelle, basée sur la nouvelle dynamique des rapports urbains-ruraux. Cette classification, toujours trilogique, subdivise la « campagne ressource », celle de l'espace rural consacré à la production de la ressource, la « campagne cadre de vie », celle de l'espace consacré à l'activité résidentielle et récréative et la « campagne paysage », celle de l'espace réservé à l'activité nature ou à la conservation. Cette classification portant sur les usages plus récents du milieu rural s'identifierait à la « ruralité post-agricole » (Paquette, 2003, cité par Jean, 2006, p. 11).

Outre ces zones géographiques et d'usage, à la fin des années 90, une classification socioéconomique a été construite pour caractériser l'état de développement des municipalités rurales, celle des localités dévitalisées. Cette classification, de nature administrative, a pour but de distinguer le degré de dévitalisation des localités afin de supporter la prise de décision eue égard aux localités à soutenir dans leur développement, notamment par les programmes de la politique québécoise sur la ruralité. Un indice de développement des localités rurales composé de sept variables socioéconomiques classifie le taux de dévitalisation des localités rurales (Québec, 2009). Les localités plus vitalisées sont celles dont le taux d'emploi, le taux de scolarité, le revenu moyen, etc. sont plus positifs. Les sept variables utilisées pour calculer cet indice de développement des municipalités rurales sont :

1. Le taux d'évolution de la population de la municipalité entre deux périodes de recensement;
2. Le taux de chômage de la population de la municipalité;
3. Le rapport entre l'emploi et la population de 15 ans et plus;
4. La proportion du revenu des ménages provenant des transferts gouvernementaux;
5. La proportion de la population à faible revenu;
6. Le revenu moyen des ménages;
7. La proportion de la population de 15 ans et plus ayant une scolarité inférieure à la 9<sup>e</sup> année (Québec, 2009).

L'étude réalisée pour construire cet indice de développement, basée sur la programmation statistique et sur des représentations cartographiques, a amené les chercheurs à conclure que ces sept indicateurs statistiquement disponibles à l'échelle des localités pouvaient significativement mesurer l'état de développement des localités rurales,

ce qui semble se confirmer par des études menées par d'autres chercheurs (Jean, 2006; Ependa, 2003).

Sur un mode fonctionnel, plusieurs auteurs et études de Statistiques Canada découpent les collectivités selon leur taux de population dans le cadre d'études comparatives. Dans les territoires à faible taux de population, le découpage suivant est souvent utilisé : les collectivités de 0 – 499 habitants, de 500 à 999 habitants, de 1000 à 1499 habitants, de 1500 à 2500 habitants et de 2500 habitants et plus.

### **2.1.1 Les dimensions de l'espace rural retenues pour le cadre d'analyse**

La très grande majorité des localités rurales que nous avons observées sont caractérisées par le rapport à l'espace et à la nature, à leur éparpillement sur le territoire, à la faible présence de l'activité agricole et au sentiment d'appartenance à une communauté.

Le découpage des territoires par zones, la périurbaine, l'intermédiaire et la périphérique (Jean, 1991), nous semble faire du sens quant à l'accessibilité des services et à la construction historique des collectivités. Bien que l'on retrouve ce type de zone dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, ne serait-ce que par la distance des localités aux centres de service, nous n'avons pu trouver un écrit diffusé et faisant consensus d'une liste des petites villes et villages faisant partie de l'une ou de l'autre de ces trois zones.

Nous retenons ce qui distingue principalement ces localités rurales, soit leur taux de population et leur indice de développement :

- celles de moins de 500 habitants, généralement ayant des indicateurs de développement en décroissance.
- celles de 500 à 999 habitants, généralement plus près des centres avec une économie moins diversifiée.
- celles 1000 à 2 500 habitants dont une partie de la population travaille au centre urbain.
- celles de plus de 2 500 habitants, souvent des petits centres de service ou des villes-centres.

Nous analyserons également l'incidence de l'utilisation du programme d'aide au développement (le Pacte rural) par les caractéristiques socioéconomiques qui séparent ces localités en deux groupes, soit celles qualifiées en dévitalisation et les autres, selon l'indice de développement élaboré et utilisé par le MAMR.

La figure 1 illustre schématiquement ces dimensions que nous avons retenues du concept territoire rural pour l'analyse que nous ferons à la partie empirique de notre étude.

À l'analyse finale, nous verrons si, ou comment, ces découpages démographiques et de dévitalisation se démarquent dans l'utilisation qui a été faite du programme d'aide au développement local rural.

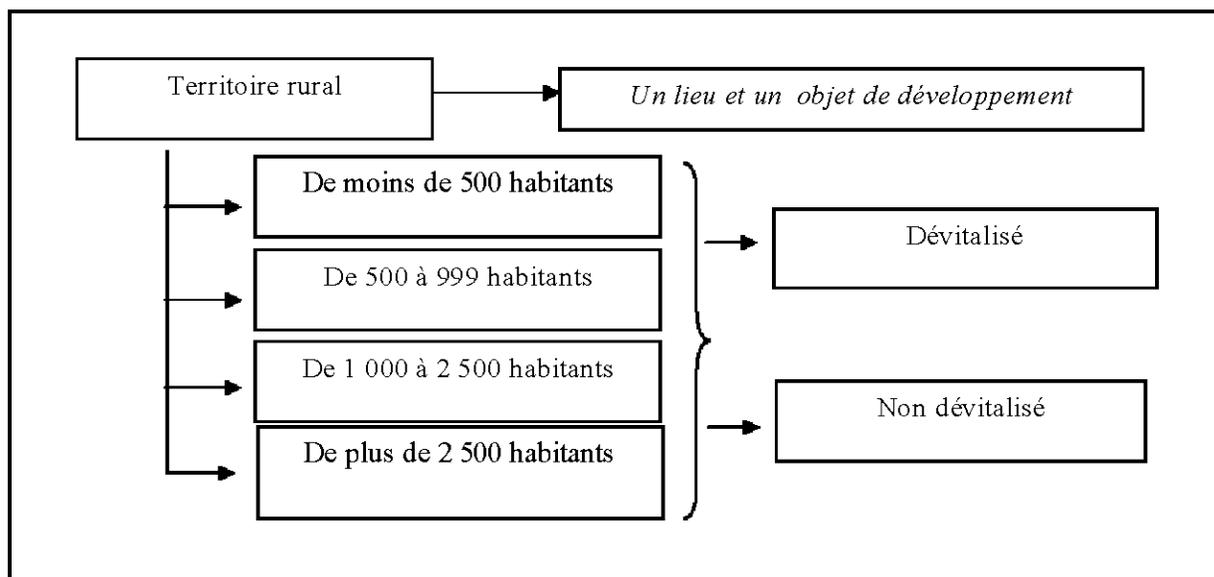


Figure 1 : Les dimensions de l'espace rural retenues pour le cadre d'analyse

## 2.2 Le développement local : une approche globale

Présenter les diverses approches de développement local, qu'elles soient entrepreneuriale, territoriale ou communautaire, c'est d'abord exposer le développement local comme une approche de développement régional distincte d'approches plus traditionnelles tel, par exemple, le développement par pôle de croissance ou encore le développement industriel d'après guerre.

La théorie du développement local a davantage été exposée au cours des années 1980-90. Au Québec, elle a pris forme en même temps que deux courants, celui de l'État-accompagnateur et des réformes administratives en découlant et celui de la demande d'une plus grande autonomie des régions et de l'exercice de la planification du développement régional. Les premiers essais de développement local, identifiés sous ce vocable, ont été

réalisés au Québec dans la même période que les annonces de la décentralisation administrative et d'une remontée du néolibéralisme. Essentiellement, le développement local réfère « au développement endogène, au développement qui émerge du dynamisme et des initiatives des communautés locales » (Prévost, 1993, p. 25). Voici quelques éléments auxquels font souvent référence les écrits concernant le développement local : l'appartenance, les potentiels, les ressources, la communauté, la planification, le leadership, la mobilisation, l'animation, l'innovation, la solidarité, etc.

L'approche du développement local se distingue des autres théories du développement particulièrement par deux aspects, celui de la globalité des champs d'activité pris en compte et celui du lieu où se produit ce développement.

Les approches traditionnelles de développement ont principalement pour objet la croissance économique du sujet considéré et le rééquilibrage, par des interventions de l'État, des disparités, à même les économies créées. En fait, cette théorie de développement régional émerge en partie de l'échec de la répartition de la richesse que les autres approches plus sectorielles et économiques, le plus souvent dictées d'en haut par l'État, s'engageaient à réaliser (Conseil des affaires sociales, 1989). Cette reconnaissance de l'échec de la répartition de la richesse, la crise financière de l'État et l'analyse qui en a été tirée proposent que les milieux locaux seraient plus aptes à mieux saisir et définir leurs propres conditions de développement (Jean, 1989a). L'approche de développement local considère le milieu comme un tout devant créer sa dynamique, sa qualité de vie et son économie, avec l'aide *normale* de l'État, quand cela est nécessaire. La portée du développement, dans ce cas, n'est

pas d'abord économique, mais serait plutôt écologique, dans le sens de la prise en considération de l'intime lien de l'être et son milieu dans la création d'une économie harmonisée (pour le bien de l'unité et de l'ensemble). Bernard Vachon (1994) précise que la capacité de créer de l'activité économique dépasse la capacité d'entreprendre des individus. Elle dépend de l'organisation des entreprises sur un territoire et de leur relation avec le milieu *porteur*. D'où l'importance de bien saisir et connaître les systèmes socioproductifs locaux.

Quant à la spatialité de l'intervention du développement local, Bruno Jean (Jean, 1989b) nous rappelle que le développement est nécessairement territorialisé, localisé. Dans l'approche du développement local, le terme local prend son sens dans les revendications des mouvements sociaux au droit à l'occupation active d'un territoire liant une communauté y vivant. La spatialité est toute relative, le local pouvant faire référence à un pays dans un ensemble de pays, une province dans un pays, une région ou une petite localité. Il semble bien que ce sont les liens qui unissent les intérêts communs et les divers aspects socioéconomiques interpellés qui permettent d'identifier le périmètre du territoire faisant lieu du développement.

Le développement local est donc un concept qui n'existe pas à « l'état pur »; il doit nécessairement se combiner à une dimension sociale, culturelle, économique ou politique pour prendre son sens et s'ancrer dans la réalité (Kayser, 1990, p. 217). La plupart des auteurs affirment que le développement local émerge en situation de crise, qu'il est un phénomène de mobilisation structurée qui s'active pour résoudre un problème qualifié de

collectif et de localisé (Vachon et Coallier, 1993).

Ce développement endogène, ascendant, autocentré, suite à une prise de conscience des acteurs locaux concernés par une situation problématique identifiée, engendre un processus complexe d'analyse et de planification mettant en cause aussi bien des attitudes ou des comportements, de la formation ou des activités de financement, des firmes spécialisées ou des organisations sociales, etc.; la finalité étant de « régler » le problème en améliorant la situation initiale.

Schématiquement, Paul Prévost présente de la sorte ce concept de développement local:

- Il n'y a pas de modèle unique de développement local;
- le développement local comporte une dimension territoriale;
- le développement local s'appuie sur une force endogène;
- le développement local fait appel à une volonté de concertation et la mise en place de mécanisme de partenariat et de réseaux;
- il intègre des dimensions sociales aussi bien qu'économiques;
- l'approche du développement local implique aussi une stratégie participative et une responsabilisation des citoyens envers la collectivité (Prévost, 2003, p. 35).

Bien que cette approche du développement local soit assez récente au Québec, déjà, on peut distinguer plusieurs tendances ou sous-dimensions. Nous avons retenu trois de ces dimensions qui sont davantage utilisées par les organisations régionales et territoriales et qui font écho aux pratiques d'interventions de ces organisations pour accompagner les collectivités et leurs efforts de développement. Ces dimensions sont celles du territoire (approche territoriale), de l'entreprise (approche entrepreneuriale) et plus récemment de la

communauté (approche communautaire). Parfois ces dimensions se complètent; en d'autres occasions ou en d'autres lieux, elles s'appliquent distinctement ou encore elles s'opposent dans l'approche foncièrement globale et localisée du développement local.

### **2.2.1 Le développement local dans son approche territoriale**

La crise économique des années 80 a engendré une nouvelle organisation spatiale du développement. Les villes industrielles performantes du modèle d'avant crise n'obtiendront pas nécessairement la cote de performance qu'elles obtenaient jusqu'alors. La mondialisation de l'économie déplace les critères de performance et les lieux de production (Aydalot, 1984). Les caractéristiques de travail de certaines périphéries dévitalisées deviennent intéressantes, on assiste à un *retournement spatial* des lieux où se déploie l'activité économique. Pour Bernard Planque, « l'espace n'est plus ici conçu seulement comme une distance entre les lieux, une contrainte et une source de coûts pour les agents économiques. Il est avant tout un territoire de vie d'un groupe doté d'une sorte de droit au développement local » (Planque, 1983, p. 7). Dans le même sens, Hugues Dionne croit que :

Le développement des milieux de vie eux-mêmes deviendrait le premier facteur structurant de l'économie. [...] La prise de conscience du fait que le processus traditionnel de développement économique ne conduit pas nécessairement à l'amélioration de la qualité de la vie a renforcé cette nécessité d'une pondération des mécanismes de marché par des critères sociaux (Dionne, 1989, p. 63).

Le développement local territorial se rapporte davantage aux capacités et aux moyens des collectivités locales de créer des conditions favorables au développement et de les

animer pour susciter ce développement. Dans ce cas, la dynamique sociale ainsi générée peut être aussi importante que l'économie qui en découle. L'occupation active du territoire et la contribution de cette activité au développement de la nation sont en soi des finalités dans cette approche.

Les justifications économiques et sectorielles défendues par le discours politique ne sont pas acceptées par les populations locales, qui mettent surtout de l'avant les effets sociaux, communautaires et territoriaux de tout projet de développement. Une solution n'est acceptable pour la communauté locale qu'à la condition de favoriser le renforcement de la localité elle-même et de garantir la viabilité du milieu. La pérennité de la communauté locale devient l'objectif prédominant des acteurs locaux. Pour eux, l'impact d'un projet se mesure selon les possibilités d'infléchir la désintégration sociale et de garantir la viabilité de l'occupation territoriale (Dionne et Klein, 1995, p.185).

Dans cette théorie, le territoire habité devient l'objet de développement. C'est dans un espace d'identité, dans des réseaux locaux de socialité, dans une économie enracinée que pourra se construire une économie de territoire qui respecte le projet de société locale (Dionne, 1989).

On a souvent affaire à des collectivités qui cherchent des solutions pour se sortir du sous-développement dans lequel elles s'enlisent. Bien que riches de ressources naturelles importantes, les modèles économiques traditionnels ont vidé les actifs locaux pour laisser des bilans assez négatifs. Elles doivent aujourd'hui animer leurs forces restantes et leurs savoirs acquis pour stimuler la prise en charge. Ces communautés exigent des garanties sur les acquis (infrastructures et services) pas nécessairement productifs (au sens économique de court terme) afin de conserver le droit d'exister comme territoire et, de cette base, la volonté de se développer. Cela s'exprime dans les petites localités lorsqu'un leader crée la

mobilisation qui permet l'expression claire des attentes de développement et des partenariats dans la réalisation d'actions collectives (Vachon, 1993).

Sur le terrain, cette approche de développement prend à l'occasion l'apparence d'un mouvement de résistance et de confrontation avec les structures gouvernementales et les approches de la grande entreprise. Cela ressemble, à certains égards, aux récriminations des groupes environnementalistes exigeant la réparation des erreurs écologiques passées pour reconstituer les écosystèmes afin de bâtir à nouveau sur des bases plus solides. Ces confrontations se font donc sur la reconnaissance des échecs passés à réparer, mais il ne faut pas perdre de vue que l'intention est toujours dans la finalité de reprendre la place historiquement prévue de bâtisseur d'un pays pour chacune de ces petites localités.

Ainsi donc, l'approche territoriale du développement local intègre et agit sur l'ensemble des fonctions du territoire: sociale, culturelle, économique et politique. Dionne rappelle que « certaines pratiques nous ont appris que le développement local ne peut être que global, intégré et rationnel à partir de conduites identitaires; il ne se décrète pas, il est un mouvement social ». Il ajoute que cette approche « fait [...] appel à une économie enracinée, à la fois attentive aux effets sociaux et communautaires de son évolution et respectueuse du projet de société locale qu'elle sous-tend ». Il conclut que « c'est bâtir au sein d'un espace d'identité, une autonomie de développement en réactivant les réseaux locaux de socialité, c'est refuser de construire la pérennité uniquement sur l'investissement de capitaux sans espace, de gens sans pays » (Dionne, 1989, p. 71).

Une telle construction ou réactivation de territoire sera le fruit du partage de responsabilités entre les divers niveaux de gouvernement et des divers acteurs autant nationaux, régionaux que territoriaux. Ce partage de responsabilité du développement de territoire ne pourra se faire sans une forme de partenariat négocié.

Ce partenariat existe à travers diverses expériences de collaboration, souvent interorganisationnelles; mais, il est probablement à construire, sinon à consolider, entre les divers acteurs privés, collectifs et institutionnels du territoire. Pour Dhume, le partenariat est une :

[...] méthode d'action coopérative fondée sur un engagement libre, mutuel et contractuel d'acteurs différents mais égaux, qui constituent un acteur collectif dans la perspective d'un changement des modalités d'action – faire autrement ou faire mieux – sur un objet commun – de par sa complexité et/ou le fait qu'il transcende le cadre d'action de chacun des acteurs –, et élaborent à cette fin un cadre d'action adapté au projet qui les rassemble, pour agir ensemble à partir de ce cadre. (Dhume, 2001, p.108, citée par Bourque, 2008, p. 7).

Bourque (2008) ne croit pas que les partenaires soient toujours et obligatoirement égaux dans une entente partenariale. Il définit le partenariat comme une relation d'échange structurée et formalisée entre les acteurs impliqués dans une démarche convenue entre eux et visant la planification et la réalisation d'activités ou de services. C'est une façon formelle et contractuelle de travailler ensemble à un objet commun, dans ce cas, le développement territorial. Il va de soi que ces partenariats utilisent et consolident des réseaux territoriaux très diversifiés (sociaux, d'affaires, communautaires, politiques, etc.) faisant en sorte de cumuler les savoirs et les expériences contribuant à l'évolution constante d'un apprentissage collectif.

### **2.2.2 Le développement local dans son approche entrepreneuriale**

Le développement local entrepreneurial prend davantage son essor au Québec suite à une analyse économique globale des années 90 identifiant la petite et moyenne entreprise comme plus créatrice d'emplois et d'économie locale. Ce constat, combiné à l'approche du développement endogène (provenant de l'intérieur du milieu concerné), propose du développement par la création d'entreprises locales s'inscrivant dans un réseau local de production.

Benko et Lipietz (1992) nous rappellent que la ressource humaine est au cœur de la voie du développement. Cette ressource peut se former en entreprise, mais elle se forme surtout dans la culture locale, dans la tradition familiale et dans un tissu de formation professionnelle, bref dans un système localisé où circulent et s'enrichissent les savoir-faire. Comme plusieurs autres auteurs, ils associent formation et dynamique du développement. À cet égard, Prévost (1994, p. 13) propose quatre actions qui favoriseront l'adoption d'une vision entrepreneuriale du développement économique local :

- la promotion d'un développement fortement endogène;
- l'adoption d'une démarche entrepreneuriale de la part des principaux intéressés;
- la valorisation de l'entrepreneurship comme source de création d'emploi;
- l'adoption résolue du partenariat pour mobiliser les énergies et les ressources locales.

Le territoire habité devient donc le porteur actif du développement. Selon la théorie, ce milieu renferme les ingrédients familiaux, culturels, organisationnels et institutionnels

pour définir et supporter l'émergence et la croissance de projets et d'entreprises créant de l'emploi et de l'économie. Marc-Urbain Proulx (1999, p. 44) l'exprime en ces mots :

Les solutions envisagées par la théorie du développement nous interpellent pour considérer le rôle actif de l'espace qui se transforme en territoires. En regard du rôle actif, la finalité de toute démarche d'organisation territoriale concerne la création de conditions matérielles, et surtout immatérielles, nécessaires pour l'émergence et la croissance des activités ayant un caractère économique.

Voilà que ce territoire local, qui dans les théories plus traditionnelles du développement régional, était un lieu d'essai ou d'application d'approches ou de programmes développés d'en haut, devient le développeur, du moins le porteur, de son propre développement. Ce développement étant défini comme l'activation de ses ressources, dans un milieu propice, pour créer de l'emploi et de l'économie et par conséquent, de la qualité de vie pour l'ensemble de sa population, toujours avec l'aide de l'État défini comme accompagnateur. Ce développement est là défini autour de l'entrepreneur et de la petite et moyenne entreprise qui, en réseau et en lien étroit avec la communauté, sauront innover et contribuer à l'activation de ce développement global.

Pour Julien (1997), le développement local, pour être entrepreneurial, doit passer par la diversification économique, l'innovation dans l'entreprise et l'intercommunication entreprises/agents/firmes. Voici comment il caractérise les besoins de l'entrepreneur :

Du point de vue des entrepreneurs, ceux-ci ont besoin, premièrement, d'un marché pour vendre leur production, marché qui le plus souvent doit dépasser la région, sinon le pays. Deuxièmement, ils doivent obtenir des ressources de toutes sortes, main-d'œuvre qualifiée, capacités de financement, services de distribution ou de mise en marché, équipementiers pour acheter les équipements afin de maintenir, sinon améliorer leur productivité face à la concurrence extérieure. Troisièmement, ils doivent jouir du soutien collectif pour apprendre et pour innover afin de mieux se distinguer des compétiteurs, puisque

l'apprentissage et l'innovation relèvent d'un processus collectif. Enfin, quatrièmement, ils doivent être reliés à des réseaux informationnels capables de faciliter la réalisation d'une synergie pour compenser la faiblesse de certaines ressources (Julien, 1997, p. 59).

La théorie veut que ces entrepreneurs et le milieu dans lequel ils gravitent soient intimement liés et qu'ils partagent une saine préoccupation de la vitalité du territoire sur lequel ils vivent. Ainsi ce développement « est celui qui émerge en bonne partie des initiatives des acteurs locaux et de la dynamique qui les anime. Il valorise [...] des pratiques très imaginatives, les ressources humaines, financières et matérielles locales, et il suscite des comportements novateurs axés sur la prise en charge, la créativité et l'esprit d'entreprise » (Prévost, 2003, p. 35).

Quant à la caractéristique de l'innovation, on la retrouvera souvent associée à l'entrepreneuriat, soit celui de l'entreprise privée de nature économique ou soit de l'entrepreneuriat de nature sociale.

Julien (1997) aborde l'innovation comme la capacité d'organiser l'information et d'obtenir du savoir, souvent technologique, grâce notamment à une activité résiliente sagement construite et entretenue. Cet exercice d'innovation devient une plus value des entreprises qui assurent ainsi leur pérennité et qui ont intérêt à s'ancrer dans leur territoire d'activité, là où une partie de leur réseau d'affaires est actif. Pour Tremblay, Klein et Fontan (2009), le développement local peut être aussi construit à partir du paradigme de l'innovation qui met l'accent sur l'importance du savoir contribuant aux processus innovateurs. Ce « [...] savoir nécessaire pour mettre en pratique une

innovation se construit collectivement, dans un contexte réticulaire qui inclut des consommateurs et des producteurs, à partir d'une idée nouvelle, [...] ceci permet de construire la collectivité en tant qu'acteur » (Tremblay, Klein et Fontan, 2009, p. 14).

Nous croyons que l'innovation caractérise bien l'entrepreneuriat local, qu'il soit de nature économique ou social, et il semble invariablement associé à une activité réticulaire importante. Il en résulte des entreprises ayant accès à plus de savoir, autant de technologies, de processus que de marchés.

### **2.2.3 Le développement local dans son approche communautaire**

La troisième approche du développement local est davantage centrée sur la dimension sociale et communautaire. Le développement des communautés a pour objectif l'amélioration des conditions et de la qualité de vie de la communauté. Dans une publication de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), ce concept de développement est ainsi défini :

[...] le concept de « développement des communautés » fait en général référence à un processus, une intervention, une action ou une organisation collective qui se situent au niveau local, dans une municipalité ou un quartier urbain. Ce développement repose sur la capacité des individus d'une communauté, d'agir sur leur environnement, de participer, modifier leur milieu, de prendre en charge le développement de leur communauté avec comme conséquence positive d'améliorer la santé et le bien-être de la population.

Des projets voient ainsi le jour dans des domaines aussi variés que la sécurité, les relations intergénérationnelles, l'intégration et la participation sociale, l'emploi, le transport, l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, des espaces verts, de la santé et de la qualité de vie en général (INSPQ, 2002, p. 6).

Pour Bourque, « le développement des communautés est entendu comme une forme d'action collective structurée sur un territoire donné qui, par la participation démocratique des citoyens et des acteurs sociaux, cible des enjeux collectifs reliés aux conditions et à la qualité de vie » (Bourque, 2008, p. 100).

Ce type de développement a pour visée la création d'un milieu de vie de qualité pour tous, s'assurant de ne pas laisser pour compte les groupes les plus démunis et s'efforçant de donner la même chance à tous de se réaliser et de contribuer à la réalisation de la collectivité. Elle rejoint en cela l'approche territoriale, plus économique, et précise les conditions et les exigences de la construction du milieu de vie qui, étant consolidé, contribue à son tour à la construction de l'actif global de la communauté.

L'approche sociale du développement socioterritorial exposée par Tremblay, Klein et Fontan ajoute qu'il y a constitution de groupes sociaux lorsqu'il y a territoire d'appartenance, groupes qui créent des mouvements sociaux qui, à leur tour, génèrent et soutiennent des actions collectives avec des objectifs économiques inspirés de l'appartenance à un territoire, réconciliant l'économie et la société.

Le développement social et communautaire, pour ces auteurs, « renvoie à des formes de production de richesse dans laquelle la collectivité participe de façon directe, en utilisant des modalités associatives, tant dans la production de biens ou de services que dans ses bénéfices, et en mobilisant des ressources liées au capital socioterritorial d'une collectivité locale » (Tremblay, Klein et Fontan, 2009, p. 15).

La communauté et le territoire sont généralement fortement associés et Jacquier et Mendès-France considèrent que l'action axée sur le territoire « vise à générer des dynamismes collectifs, à développer une vie associative, à favoriser l'éclosion d'initiatives relevant de l'économie sociale ou tiers secteurs, donc à construire un sentiment d'appartenance de type communautaire. » (Jacquier et Mendès-France, 1992; cité par Tremblay, Klein et Fontan, 2009, p. 47).

Pour eux, la communauté peut également être considérée à partir de groupes d'intérêt qui forment ainsi une communauté dite d'intérêt. Ce sont des groupes spécifiques ou une catégorie sociale qui activent le développement économique communautaire. Par exemple, les jeunes ou les femmes constitueraient ce type de communautés qui partagent un territoire donné avec d'autres communautés. Souvent ces groupes se concertent, s'organisent et réalisent des projets pour contrer l'exclusion socioéconomique qu'ils subissent et le font souvent dans l'innovation.

Ce type de développement économique communautaire en Amérique du Nord renvoie, pour Fontan et Lévesque, à un processus par lequel une communauté vise à :

- attirer du capital dans la communauté;
- améliorer son environnement physique immédiat;
- augmenter les possibilités d'emploi et de création d'entreprises pour les résidents de la communauté;
- encourager les entrepreneurs ou les décideurs à offrir des services ou à rendre accessibles des services à la population de la communauté (Fontan et Lévesque, 1992, p. 29; cité par Tremblay, Klein et Fontan, 2009, p. 48). »

On se rend compte que le développement des communautés ou de l'économie communautaire appelle à une diversité d'acteurs qui doivent se rencontrer et se donner une

compréhension commune des besoins et des intérêts de cette communauté pour travailler à l'amélioration de ses conditions et de sa qualité de vie. Cela oblige la concertation des acteurs et des organisations actives sur le territoire de la communauté.

Bourque conçoit la concertation en développement local des communautés comme

[...] un processus collectif de coordination auquel adhèrent sur une base volontaire un ensemble d'acteurs autonomes ayant des logiques et des intérêts différents dans une forme de négociation en vue de préciser des objectifs communs et d'en favoriser l'atteinte par l'harmonisation de leurs orientations, de leurs stratégies d'intervention et de leurs actions » (Bourque, 2008, p.6).

Le développement des communautés étant cette *visée commune* de la population, des organismes, des institutions et des entreprises, cela incite cette nécessaire coordination des idées, des aspirations et des réalisations devant agir sur le bien-être de la communauté. C'est là où la concertation et les réseaux sociaux seront la modalité et le réservoir de ressource pour planifier et coordonner cet agir ensemble.

#### **2.2.4 Les dimensions du développement local retenues pour le cadre d'analyse**

De la dimension territoriale du développement local, nous retenons pour notre cadre d'analyse empirique deux composantes primordiales pour que ce développement territorial se produise, soit l'utilisation du partenariat et celle des réseaux locaux (Figure 2).

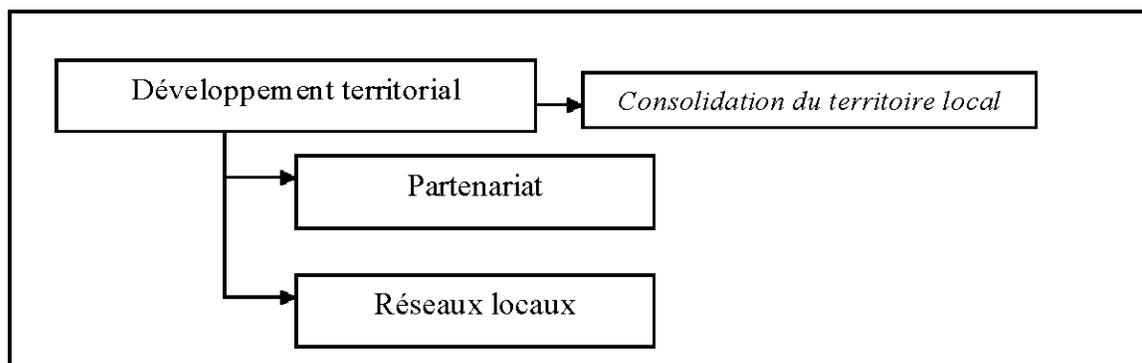


Figure 2 : Les dimensions du développement territorial retenues pour le cadre d'analyse

De la dimension du développement entrepreneurial, nous retenons pour notre cadre d'analyse deux aspects importants, soit celui de l'innovation propre à ce que l'entreprise doit posséder pour se démarquer et s'inscrire à la fois dans un milieu et dans un marché déjà occupé par d'autres entreprises, produits et services existants, et celui de la présence de la technologie qui contribuera à la réalisation de cette innovation (Figure 3).

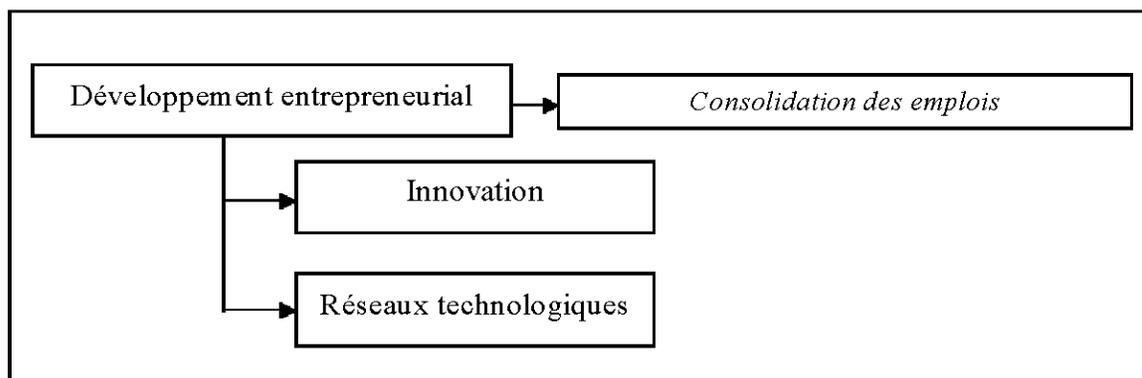


Figure 3 : Les dimensions du développement entrepreneurial retenues pour le cadre d'analyse

Du concept de développement des communautés, nous retenons aussi deux aspects : la concertation locale, qui permet de développer des points de convergence dans des actions

communes et complémentaires et qui favorise l'utilisation des ressources du milieu dont les forces des individus et celles des groupes et de la communauté et ainsi que celui des réseaux sociaux, qui favorisent la mise en lien des acteurs et l'accès autant à la connaissance de ces acteurs qu'à leur force de production ou main-d'œuvre (Figure 4).

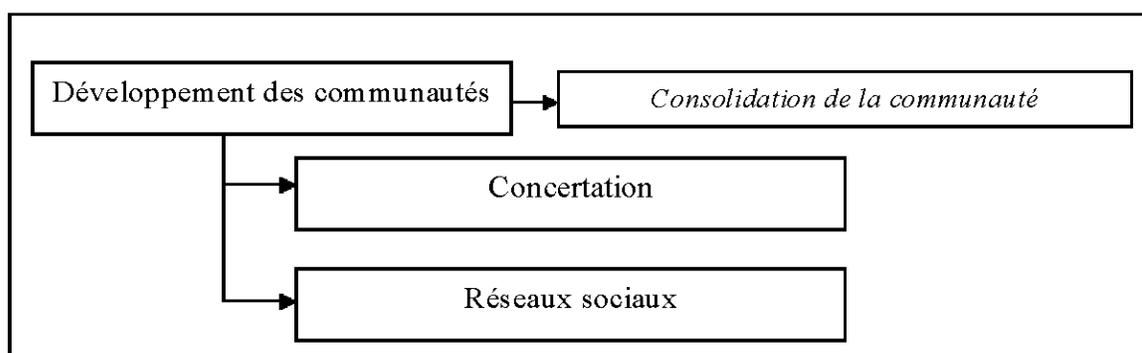


Figure 4 : Les dimensions du développement des communautés retenues pour le cadre d'analyse

### 2.3 Les politiques publiques de soutien au développement

Le gouvernement du Québec a mis de l'avant, au cours des ans, plusieurs politiques de développement régional visant à soutenir les régions et les territoires de MRC dans leurs efforts à développer leurs économies et leurs milieux sociaux. Parmi ces politiques, celles qui nous intéressent davantage s'adressent aux régions ressources et rurales du Québec. De ces politiques publiques ont émergé des modèles de développement qui ont caractérisés, ces dernières décennies : le modèle fordiste de nature plus hiérarchique et publique (1960-1980), le modèle partenarial faisant appel au partenariat et à une responsabilité distribuée (1981-2003) et le modèle néolibéral d'approche marchande et compétitive (2004-...) où,

on retrouve notamment plusieurs programmes d'aide à l'exportation destinés aux moyennes et grandes entreprises. La politique de développement régional de 1997 et la politique nationale de la ruralité (2001) s'inscrivent davantage, pour leur part, dans une approche de partage des responsabilités du développement régional et local où les partenaires tant nationaux, régionaux que locaux, tout en ciblant l'entreprise comme moteur de l'économie, intègrent l'ensemble des facteurs de développement.

### **2.3.1 Les politiques de développement régional et local**

La dernière politique de développement régional nommée *Politique de soutien au développement local et régional* associé à la Loi 171 de 1997, *Loi sur le ministère des régions*, institue trois niveaux de région : la métropole, la capitale et les régions. Cette politique crée le Fonds de développement régional, les Centres locaux de développement (CLD) et les Centres locaux d'emploi (CLE). Elle met également en place un Programme de soutien aux milieux ruraux (agents ruraux, initiatives nouvelles, embauche d'étudiants), désigne les Conseil régionaux de développement comme interlocuteurs privilégiés en région et confirme l'importance des ententes cadres de développement entre la région et le gouvernement, ententes qui précisent les grands axes de développement des régions.

Cette dernière politique a été précédée de plusieurs autres et Proulx (1996) assure que la préoccupation du développement des régions par l'État central a été de tous les temps, parfois un exercice de contrôle, mais plus souvent un exercice de planification et de régulation socioéconomique basé sur la coordination de multiples actions ayant des visées

plus globales du maintien et du développement des collectivités. Il définit la « planification régionale comme étant l'ajout de rationalité à la prise de décisions collectives sur les territoires situés entre l'État central et les collectivités locales » (Proulx, 1996, p. 271).

Avant 1960, au Québec l'État agit directement sur les territoires régionaux pour implanter un plan de colonisation et exploiter les ressources naturelles en fonction des besoins des marchés. Depuis 1960, sept types d'exercice de planification régionale ont été effectués.

Ces sept exercices sont (Proulx, 1996) :

- l'enquête-participation et le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) (1961-1966), caractérisés par une large mobilisation des acteurs dans le but de préciser la vision régionale et de définir des actions innovantes;
- les missions de planification régionale (1969-1972), mené par les Offices de planification et de développement du Québec (OPDQ), sont des exercices descriptifs guidés par un cadre de réflexion visant à identifier des objectifs généraux devant mener à des projets;
- Les schémas régionaux, menés par l'OPDQ, visent, à terme, la production d'un cadre central de référence pour soutenir les décisions et les interventions gouvernementales;
- Les schémas d'aménagement du territoire (1979-1982), étant un des mandats des MRC lors de leur création, ont produit un diagnostic de leur territoire, dont l'inventaire des équipements et des infrastructures, le tout devant conduire aux grandes orientations d'affectation des sols;

- Les conférences socio-économiques (1982-1988) s'assurent de la réalisation d'un portrait global de la situation, de l'appel de projets d'action, de l'élaboration de grandes orientations, de la priorisation démocratique des dossiers et de l'engagement des partenaires à soutenir les dossiers retenus;
- Le Forum régional permanent, mené par les Conseil régionaux de développement, est une forme de concertation organisée et périodique et un lieu de cumul d'information et de savoir utiles à la prise de décisions et à la réalisation de stratégies de développement;
- La planification stratégique régionale (1992- ...), la dernière forme de planification régionale, se concrétise par une signature entre la région et le gouvernement du Québec, sur un plan de développement régional contenant un portrait des secteurs et groupes socio-économiques, des orientations de développement, des objectifs, etc.

Chacun de ces exercices de planification, souvent accompagné de la création de nouvelles structures, règles et normes administratives, a, « du reste, favorisé la mise en place et l'institutionnalisation d'un véritable secteur public régional dual, soit à l'échelon des régional administratives et à l'échelon des MRC » (Proulx, 1996, p. 287).

### **2.3.2 La politique nationale rurale**

La déclaration en faveur du monde rural qui précède la présentation de la Politique nationale de la ruralité intitulé « Des communautés rurales innovantes pour une occupation dynamique du territoire québécois » explique l'intention et donne tout son sens à cette

politique quant aux finalités qu'elle vise. Sa reproduction intégrale (Gouvernement du Québec, 2001, p. 8), vaut bien de grandes explications :

*Le gouvernement du Québec et ses partenaires reconnaissent officiellement l'importance de la ruralité et s'engagent de façon solidaire à travailler au renouveau, à la prospérité et à la pérennité des communautés rurales.*

*Le gouvernement du Québec, au même titre que ses partenaires, reconnaît :*

- que le monde rural et ses communautés locales sont une composante essentielle de la société et de l'identité québécoises ;
- que le devenir du monde rural québécois, tout comme son présent, concerne tous les Québécois et les Québécoises ;
- que les ruraux, par la diversité culturelle de leur milieu de vie, les valeurs qu'ils véhiculent et le patrimoine qu'ils préservent, sont porteurs d'une partie signifiante de la mémoire collective du Québec ;
- que la diversité des communautés, la présence autochtone, le mode d'occupation de l'espace, la grandeur et la richesse du territoire, la densité démographique et le climat façonnent le Québec rural et le distinguent sur l'échiquier international ;
- que les ressources humaines, naturelles et culturelles du monde rural et leur mise en valeur contribuent non seulement au développement économique et social des communautés rurales, mais aussi à celui de tout le Québec ;
- que les communautés rurales assument un rôle fondamental dans l'occupation dynamique et le développement du territoire québécois ;
- que l'avenir des milieux ruraux et des milieux urbains sont étroitement liés, et que leur collaboration mutuelle est déterminante pour le Québec ;
- qu'un Québec rural dynamique, prospère et pérenne est nécessaire à la cohésion sociale, culturelle et politique de même qu'à la bonne santé économique de tout le Québec.

*L'État québécois entend :*

- accorder aux populations rurales des services publics de qualité ;
- adapter et moduler ses programmes et mesures pour tenir compte des spécificités des milieux ruraux, plus particulièrement de ceux qui sont faiblement peuplés et dispersés sur un large territoire ;
- soutenir, accompagner et stimuler la capacité de développement de l'ensemble des communautés rurales et, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, leur allouer des ressources techniques et financières, prioritairement à celles qui vivent des difficultés ;
- adopter des stratégies de mise en valeur des ressources naturelles au profit des communautés rurales ;
- poursuivre et accentuer ses interventions en vue de soutenir les initiatives de diversification des économies locales et régionales ;
- agir en partenariat avec les leaders des communautés locales et régionales, notamment leurs représentants élus ;
- proposer, lorsque cela est souhaitable, des outils et des moyens décentralisés, rendant plus autonomes les collectivités rurales dans leur développement.

*Parce que les défis actuels exigent une action concertée, les acteurs du monde rural et le gouvernement, par leur participation à la mise en œuvre et au suivi de la Politique nationale de la ruralité, s'engagent solidairement à :*

- formuler et à promouvoir une vision commune du développement rural ;
- mobiliser la société civile et les élus locaux autour de cette question ;
- soutenir les communautés rurales dans leur effort pour bâtir un milieu de vie socialement, culturellement et économiquement prospère ;

- contribuer, selon leur mission respective, à la pérennité du monde rural en favorisant la participation active des femmes, le retour des jeunes, le maintien des aînés et l'arrivée de nouvelles familles ;
- conserver, à protéger et à mettre en valeur le territoire rural.

Cette politique nationale précise les grands défis du Québec rural, qu'elle formule ainsi : un territoire à occuper; une économie à diversifier et des ressources à mettre en valeur; des gens à former; des services à assurer; une identité à préserver; un dynamisme à encourager et une intervention gouvernementale à adapter. De plus, elle engage le gouvernement à accompagner et soutenir ces trois grandes orientations :

- Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales;
- Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction;
- Soutenir l'engagement des citoyens et citoyennes au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural (Québec, 2001, p. 20).

Pour concrétiser cet engagement, la politique définit une mesure et un format d'accompagnement et de soutien nommé Pacte rural. Ce Pacte de développement rural est offert à toutes les Municipalités régionales de comté (MRC) où il y a des collectivités rurales et définit les objectifs et les mécanismes de partenariat locaux, territoriaux, régionaux et nationaux et le niveau de responsabilité des partenaires dans la réalisation de cette vaste corvée de développement rural.

### **2.3.3 Les dimensions retenues du programme du Pacte rural pour le cadre d'analyse**

De la politique gouvernementale de développement, nous retiendrons les objectifs que la PNR et que son programme de soutien aux localités rurales (le Pacte rural)

promeuvent et qui balisent les actions souhaitées dans les localités pour créer le développement. Ces objectifs retenus pour notre analyse sont les suivants :

- Diversifier l'économie, consolider et développer l'emploi et encourager l'esprit d'entreprise;
- Accroître la participation de la population à la gestion des ressources et à la mise en valeur de son territoire;
- Intensifier l'acquisition du savoir, le développement des compétences et l'innovation;
- Assurer le maintien et l'amélioration des services de proximité;
- Améliorer et promouvoir le cadre de vie et accroître le sentiment d'appartenance ;
- Favoriser l'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux;
- Promouvoir la place et le rôle des jeunes et des nouveaux arrivants dans le maintien de collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations;
- Tenir compte de la situation des besoins et de l'apport particulier des femmes qui vivent en milieu rural;
- Renforcer la participation et l'engagement du monde rural et accentuer la complémentarité « rural-urbain ». (Gouvernement du Québec, 2001, p. 33-59)

#### **2.4 Le projet comme moyen de développement local**

Le projet est au cœur de l'action, il est aussi la façon de faire cette action, de réaliser les objectifs locaux d'une planification et d'obtenir les résultats recherchés par celle-ci. S'il constitue le moyen d'obtenir ces résultats, il doit intégrer toutes les ressources, humaines, matérielles, techniques, professionnelles, informationnelles, etc., qui sont utiles et nécessaires pour transformer un besoin en solution (Le Dantec, 2004). Dans le cas du développement local, la revitalisation en éléments de vitalité. Pour ce faire, le projet doit présenter une structure organisée fiable et répondant à des règles connues, qui permettent à ses initiateurs, comme à ceux qui lui confient des ressources, de se fier à cette structure et d'estimer le degré probable de réussite des résultats annoncés.

Ainsi, Le Bissonnais définit le projet comme étant : « Un ensemble d'actions à réaliser, pour satisfaire un objectif défini, dans le cadre d'une mission précise, et dans lequel on indique non seulement un début mais aussi une fin » (Le Bissonnais, 2002, p. 6). De même, Le Dantec précise que le projet, pour mettre en forme et réaliser la solution pour lequel il a été créé, doit posséder une structure et une équipe de projet. Il est à la fois le moyen de définir, de planifier et de réaliser les actions devant mener au changement.

Ce changement, planifié et réalisé par la conceptualisation et la mise en œuvre d'un projet, part d'abord de l'anticipation d'un résultat, le plus vraisemblable et probable, et de la formulation de cette anticipation par un exercice de nature intellectuelle dans un premier temps. Boutinet (1990) précise que cet exercice se situe dans un environnement beaucoup plus large, qui donne du sens à l'idée même du projet, parce qu'en amont, cette idée a été provoquée par une lecture des lieux et des états et qu'en aval, elle estime la réponse qu'elle apportera ou ajoutera à cet environnement. En d'autres termes, pour cet auteur, le projet s'inscrit dans une entreprise plus large, y apporte sa contribution et disparaît. La principale caractéristique du projet, par rapport à l'entreprise, à un système, à un territoire, c'est qu'il a un début et une fin connue. En ce sens, il existe parce qu'il est une commande directe ou indirecte d'une entreprise pour répondre à un besoin précis et, qu'une fois la réponse apportée, il n'a plus lieu d'être. Il est anticipation, parce qu'il projette le résultat attendu; il est changement, parce que, par la livraison de ce résultat, il apporte une valeur ajoutée à l'entreprise dans laquelle il gravite, et il est nécessairement innovation parce que l'entreprise qui favorise sa mise en place ne sait pas ou n'a pas les ressources pour trouver elle-même la solution recherchée.

### 2.4.1 Une taxonomie de projets

Il existe plusieurs types de projet qui tous font appel à l'anticipation, à l'innovation et à ce début-fin qui le distingue du système permanent ou de l'entreprise. Voici, au tableau 1, la taxonomie proposée par Boutinet des projets rencontrés dans les situations quotidiennes de l'existence.

Cet auteur situe *le projet*, autour de trois registres pour mieux comprendre le niveau d'appréhension du concept du projet :

- les situations de la vie quotidienne, abordent le projet par le niveau empirique;
- les discours scientifiques, soucieux du contour conceptuel du projet, l'appréhendent par le niveau théorique;
- les préoccupations liées aux nécessités d'une action à conduire, situent le projet au niveau opératoire.

Le projet de développement, qui nous intéresse au premier chef dans cette étude, est à la fois de nature empirique - il est alors un projet d'activité, et opératoire – il est dans ce cas un projet technologique selon Boutinet. Il emprunte du projet d'entreprise « sa dimension psychosociologique, de la gestion par projet sa dimension technologique et de la gestion de grands projets, sa dimension économique » (Boutinet, 1990, p. 240).

Tableau 1  
La taxonomie des projets rencontrés dans les situations quotidiennes de l'existence

<b>A. <u>Situations existentielles à projet</u></b>	<p>(Le projet aux différents âges de la vie) - Le projet adolescent d'orientation et d'insertion</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• projet d'orientation scolaire</li> <li>• projet d'insertion professionnelle</li> <li>• projet de vie</li> </ul> <p>- Le projet vocationnel de l'adulte</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• projet personnel</li> <li>• projet vocationnel d'emploi, de compétence, de mobilité</li> <li>• projet latéral</li> </ul> <p>- Le projet de retraite</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• projet de retraitement</li> <li>• projet de retrait</li> </ul>
<b>B. <u>Activités à projet</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de formation</li> <li>- Projet de soin</li> <li>- Projet d'aménagement</li> <li>- Projet de développement</li> <li>- Projet de recherche</li> </ul>
<b>C. <u>Objets à projet</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de loi</li> <li>- Projet d'édifice</li> <li>- Projet de dispositif technique</li> </ul>
<b>D. <u>Organisations de projets</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de référence (projet éducatif, thérapeutique...)</li> <li>- Projet expérimental et participatif <ul style="list-style-type: none"> <li>• projet d'entreprise</li> <li>• gestion par projet</li> </ul> </li> </ul>
<b>E. <u>Projet de société</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet hybride (projet d'un parti politique)</li> <li>- Projet réformiste</li> <li>- Projet révolutionnaire</li> <li>- Projet autogestionnaire</li> <li>- Projet alternatif</li> </ul>

Source : Boutinet. 1990. *Anthropologie du projet*, p. 114

### **2.4.2 Des prérequis à la réalisation d'un projet**

Boutinet nous apprend que, pour qu'un projet se réalise, il doit passer à travers cinq prérequis : l'unicité d'élaboration et de réalisation, la singularité de la situation projetée, l'exploration ouverte d'opportunités, la gestion de l'incertitude et de la complexité et l'implication d'un acteur.

#### L'unicité de l'élaboration et de la réalisation

Selon Boutinet (1990) le projet porte en lui-même une exigence de globalité. S'il est pensé, il l'est globalement, dans son environnement et dans sa finalité et on ne peut « séparer le projet-visée du projet-programmation » sans dénaturer cette exigence de globalité qui donne son sens au choix de cette forme d'action. Ainsi, pour cet auteur, « se doter d'un projet, c'est dans le même mouvement chercher à le construire et vouloir le réaliser. [...] Projeter, c'est toujours se projeter selon une logique de pronominalisation » (Ibid, p. 252). Bien qu'il puisse y avoir un espace entre la conception et la réalisation, le ou les auteurs d'un projet assurent le sens de la définition et de la finalité de l'objet qui a été projeté.

#### La singularité d'une situation à aménager

Le résultat de la réalisation d'un projet étant la réponse à une situation singulière propre à un environnement donné, il est prédictible qu'un même projet, s'il a livré cette réponse, ne puisse se répéter dans ce même environnement pour la même situation, sauf, comme l'exprime Boutinet, à vouloir manipuler la contradiction. Ce dernier ajoute que le

projet est porteur de réponses inédites provenant de créations originales, dont l'authenticité provient d'un auteur localisé au prise avec une situation donnée.

#### La gestion de la complexité et de l'incertitude

Tout environnement humain et social est un environnement complexe; « or la démarche par projet s'avère l'outil approprié pour gérer la complexité et l'incertitude », c'est en ces termes que Boutinet (1990, p.254) affirme qu'une situation trop simplifiée ne nécessite pas, sinon abusivement, le recours au projet. Ainsi le projet serait la forme d'action à utiliser pour gérer des situations problématiques composées de plusieurs paramètres qui obligent la gestion de cette complexité pour livrer une solution conséquente et complète pour un tel environnement. Ainsi cet auteur affirme que « la démarche de projet s'apparente à une méthodologie de l'établissement et de la résolution de problème » (Ibid, p. 254).

#### L'exploration d'opportunités dans un environnement ouvert

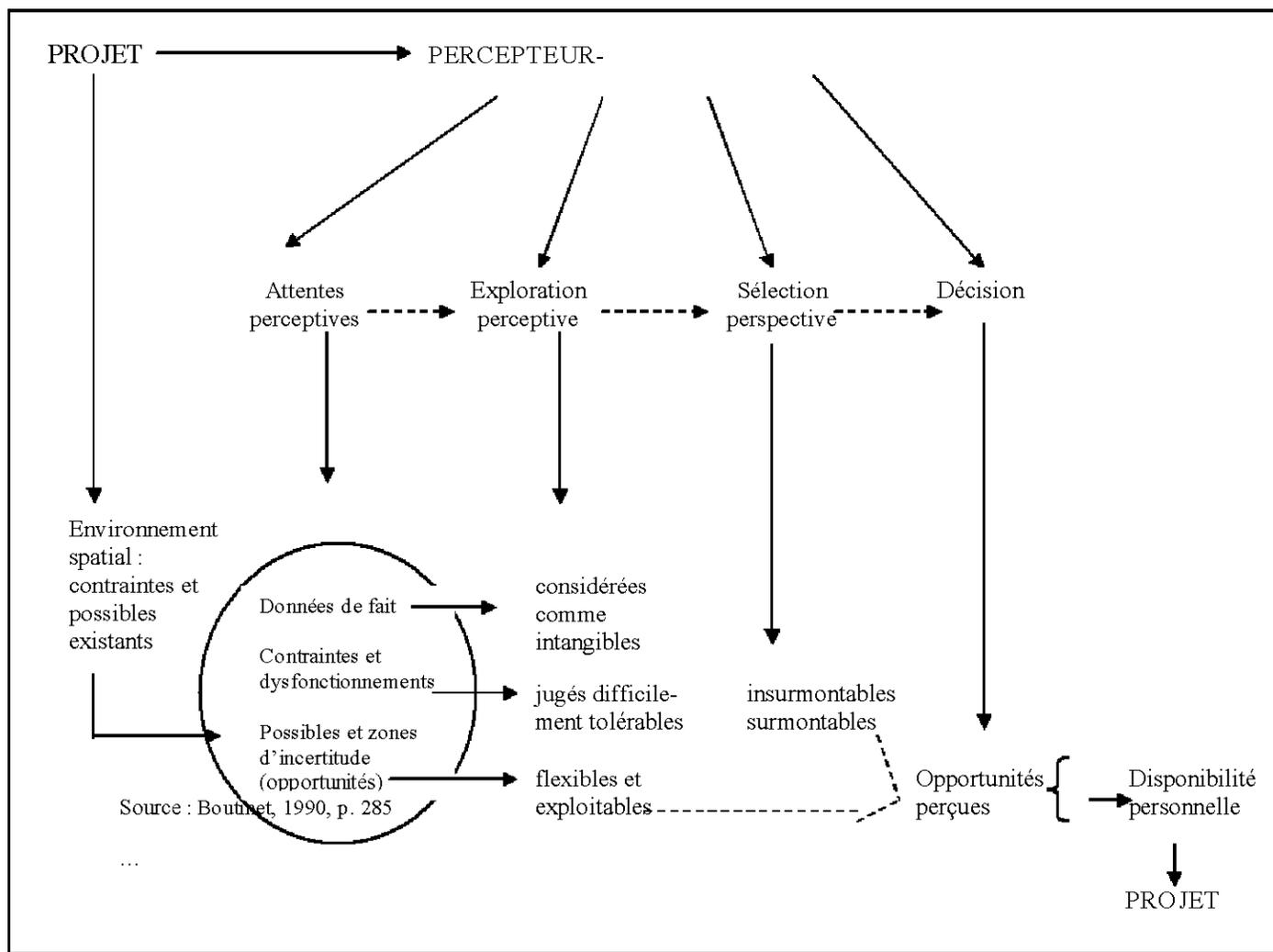
Ce quatrième prérequis à la réalisation d'un projet spécifie que tout projet ne peut s'envisager que dans un environnement ouvert qui pourra être exploré à loisir et éventuellement modifié. Comme le projet propose nécessairement un changement à une situation, cet environnement doit être visité pour y découvrir autant les opportunités qui y sont présentes que les changements qui peuvent être anticipés pour corriger cette situation. L'auteur de tout projet a besoin de cet espace, de cette ouverture pour bien saisir tous les déterminants et leurs latitudes, afin de pouvoir choisir et créer cette solution inédite et

correspondant à l'état et à la complexité de la situation. Il doit également avoir la certitude du possible et de l'unicité de son exploration et de sa planification.

### L'implication d'auteurs et d'acteurs

Il n'y a pas de projet sans auteur. Cet auteur peut être individuel ou collectif, mais il est toujours l'instigateur, l'explorateur et le programmeur de son projet. Il n'y a pas de réalisation de projet sans implication d'acteurs, acteurs du milieu ou du domaine de l'action anticipée et projetée.

Quant à la méthodologie de la conduite d'un projet, Boutinet schématise (figure 5) l'élaboration du projet selon cinq étapes que le percepteur-concepteur du projet devrait explorer et réaliser à même son environnement : les attentes préperceptives, l'exploration perceptive, la sélection perceptive et la décision, la cinquième étant la conception-réalisation du projet.



Source : Boutinet, 1990. *Anthropologie du projet*, p. 285

Figure 5 : Les phases schématiques d'élaboration du projet à partir de l'exploration perceptive de l'environnement.

### 2.4.3 Le projet de référence

De la taxonomie de Boutinet présentée au tableau 1 (page 55), la catégorie des organisations à projet se distingue des autres catégories par son aspect plus collectif, au sens où les grandes organisations cherchent à se doter d'un projet plus global, intégrant

principes et valeurs, dans lequel les organisations devraient s'inscrire pour rendre plus cohérente l'action.

Dans cette catégorie, le projet de référence est en quelque sorte une charte de référence qui doit inspirer les actions des organisations (Boutinet, 1990). Cet auteur indique que le projet de référence est conçu pour consigner les finalités et les valeurs qui font consensus dans l'organisation et doit les faire connaître pour que les visées des projets entrepris dans l'organisation convergent à leur réalisation. Les valeurs alors exprimées sont des valeurs culturelles dont se réclame l'organisation, celles qui sont censées inspirer l'action. Il donne comme exemple les institutions éducatives qui par « le *projet éducatif* d'un établissement scolaire entend codifier les finalités régulatrices de la vie de cet établissement; il en assure la légitimation » (Ibid, p. 106). Il considère que c'est bien avec le projet de référence qu'une organisation mesure le mieux les liens étroits qui unissent culture et projet, ce dernier étant « une façon de bâtir un consensus à partir de certaines valeurs présentes dans une culture » (Ibid, p. 107) d'organisation.

Enfin, même si le projet de référence existe pour une organisation, s'il n'est pas accompagné d'un projet opératoire, il reste alors de l'ordre d'un vœu pieux.

Il en va de même pour l'organisation MRC qui a élaboré une planification de développement rural (projet de référence lié au Pacte rural) dans laquelle sont définis des principes, valeurs et finalités reflétant la culture organisationnelle et territoriale orientant les visées du développement rural du territoire.

#### 2.4.4 Le projet de développement

De cette taxonomie de projets, la catégorie des activités à projets est celle qui demande à être promue et développée. Généralement les activités de cette catégorie se produisent en deux temps : l'esquisse qui fait fonction de schéma directeur, et la réalisation de l'activité proprement dite.

Le projet de développement fait partie de cette catégorie et tient généralement compte des aspects sociaux et de la position des acteurs dans sa conception et sa réalisation. Il cherche à concilier les finalités sociales et les finalités économiques et tirer le meilleur des ressources limitées dans la réalisation de nouveaux investissements ou de nouvelles installations. Selon Boutinet, le projet de développement comprend trois aspects indissolublement liés :

- un aspect technique de réalisation d'un nouvel aménagement;
- un aspect social de valorisation tant des acteurs qui participent au projet que des destinataires de ce projet, dans le meilleur des cas les acteurs étant eux-mêmes les destinataires;
- un aspect économique de plus-value apportée sous formes d'avantages, de production de nouveaux moyens, de nouveaux biens ou services, en contrepartie des coûts engagés et hypothéqués par le projet » (Ibid, p. 96).

L'auteur précise que généralement de tels projets prennent « les allures d'une réalisation coopérative mettant en branle différentes catégories d'acteurs tous engagés dans une perspective de recherche-action où les concepteurs du projet et les acteurs sociaux destinataires, voire les utilisateurs, se trouvent réciproquement impliqués » (Ibid, p.95).

Enfin, il établit un lien de parenté entre le concept de projet et de celui de développement « tous deux issus d'une civilisation marquée par le mythe du progrès inéluctable, marquée par l'optimisme de la culture technologique; dans une conception unidimensionnelle du développement, le projet est ce qui va orienter, polariser ce développement » (Ibid, p.95).

De même Bernard Kayser établit différemment ce lien entre le projet et le développement en ce qu'il observe le développement local à travers des centaines d'initiatives ou projets ponctuels qui, espère-t-il, pourront ultimement constituer l'amorce d'un processus plus global de développement local, toujours porté par des solutions imaginatives et originales en réponse à des problèmes individuels ou même collectifs. Pour lui, le développement local, « c'est le processus qui fait, en milieu rural, que la rencontre d'initiatives locales et d'incitations extérieures aboutit à la mise en œuvre de projets inducteurs de progrès. [...] Mais il faut en rester aux expériences collectives, aux expériences de localités, pour aller au cœur de la question du développement local » (Kayser, 1990, p.216).

#### **2.4.5 Les dimensions du projet retenues pour le cadre d'analyse**

Du concept de projet, nous retiendrons les dimensions de la production d'organisation (le projet de référence) et de la production de valeur ajoutée ou d'ajout de capital (le projet de développement) (Figure 6).

Le projet de référence peut donc produire de l'organisation au sens où il précise les valeurs et les finalités qui sont proposées pour la réalisation d'activités à projet, cela permettant de faire converger ces activités vers des finalités connues et communes. Ces valeurs et finalités seront exprimées dans la partie empirique de l'étude par les champs d'intervention proposés et les résultats attendus.

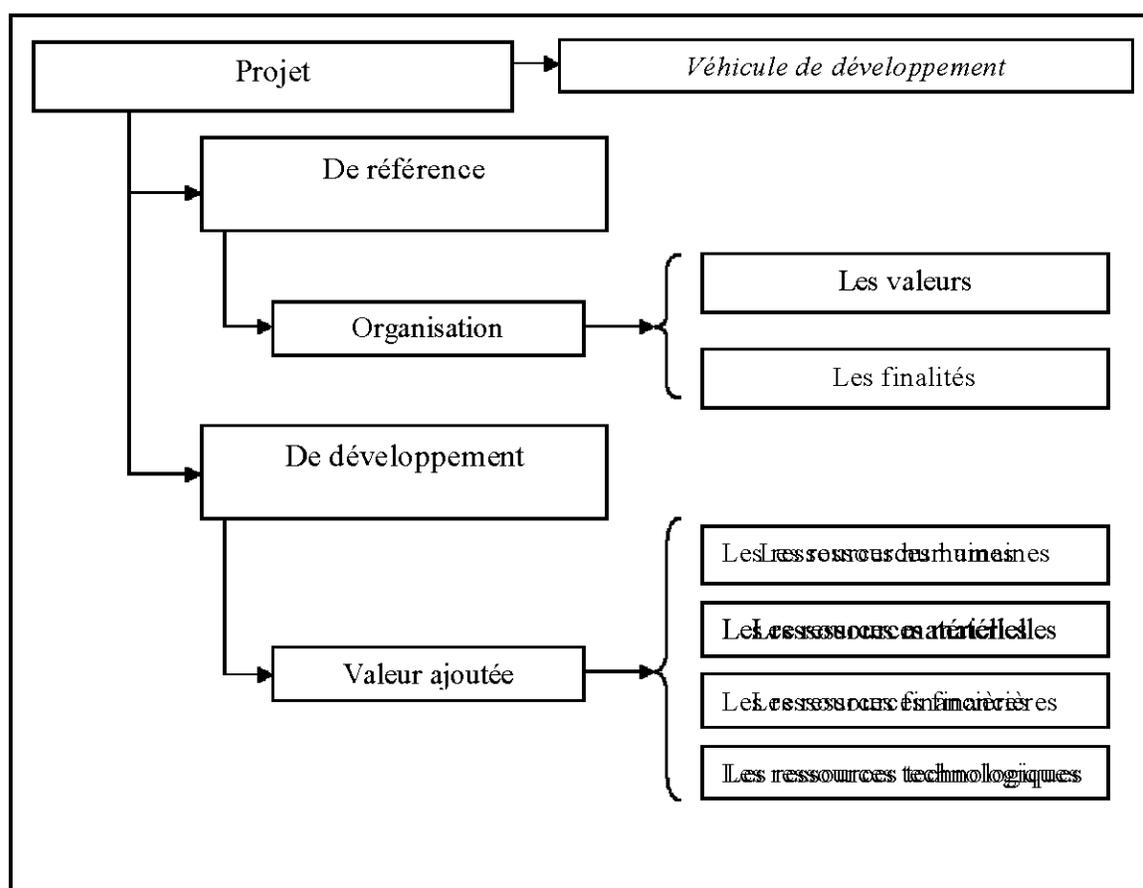


Figure 6 : Les dimensions du projet retenues pour le cadre d'analyse

Quant aux projets de développement, nous retiendrons deux éléments constituant ce type de projet : la production de valorisation et la production de ressources ou de capitaux

qui sont deux des caractéristiques de ce type de projet. La production de valorisation sera exprimée par le degré de présence et de diversité des ressources humaines impliquées dans ces projets et du lien entre les acteurs et les destinataires de projets. Quant à la production de ressources, nous tiendrons compte des ressources humaines, matérielles, financières et technologiques, qui sont apparentées au capital en sciences sociales, le capital humain, le capital économique, etc.

## **2.5 Le cadre de référence de la place du projet dans le développement rural**

Nous voilà à la présentation du cadre conceptuel (Figure 7, p. 66) qui sera utilisé pour réaliser l'analyse de la place du projet dans le développement local. Ce lien entre la théorie, que nous venons de présenter, et la partie empirique du projet, que nous exposerons au chapitre 4, indique la forme logique que nous utiliserons pour organiser l'information et en tirer l'analyse appropriée pour étayer nos hypothèses.

Rappelons, en d'autres termes et en complément des questions initiales, et, sous l'éclairage des concepts ci-avant présentés, un certain nombre de questions auxquelles la recherche veut apporter, en partie, des réponses.

- Est-ce que les objectifs du programme Pacte rural et du plan de travail des MRC s'inscrivent en développement local et plus précisément dans les approches territoriale, entrepreneuriale et des communautés ?
- Est-ce que les objectifs du programme Pacte rural favorisent l'utilisation du projet comme mode de planification et de réalisation du développement local ?

- Est-ce que les projets de développement s'inscrivent dans les valeurs et finalités des plans de travail des MRC ?
- Est-ce que les projets de développement ont livré une valeur ajoutée au territoire où ils ont été réalisés ou aux organisations avec lesquelles ils ont été produits ?

Dans ce cadre conceptuel (Figure 7), le territoire rural est le lieu et l'objet du développement. Le lieu : au sens spatial et physique, là où l'action de développement se produit, et au sens dynamique, là où les gens réalisent ce développement, dans un espace à la fois fermé, sur la force endogène de réflexion, d'analyse, d'organisation et de réalisation des gens du territoire, et à la fois ouvert, quant aux ressources et savoirs extérieurs qui seront utiles pour nourrir ces activités et sur les autres organisations non territoriales présentes sur le territoire. Par ailleurs, le territoire rural est objet de développement, quant aux composantes devant assurer son maintien et son renouvellement et quant aux garanties de sa survie par sa participation à la richesse globale fournie par la contribution de ses ressources physiques et humaines.

Ces ressources humaines et matérielles sont donc la base du développement local, mais encore, il faut que ces ressources s'activent ou soient activés dans des milieux (incubateurs) et dans des dynamiques de production que divers auteurs précisent dans trois approches de développement : territoriale, entrepreneuriale et communautaire.

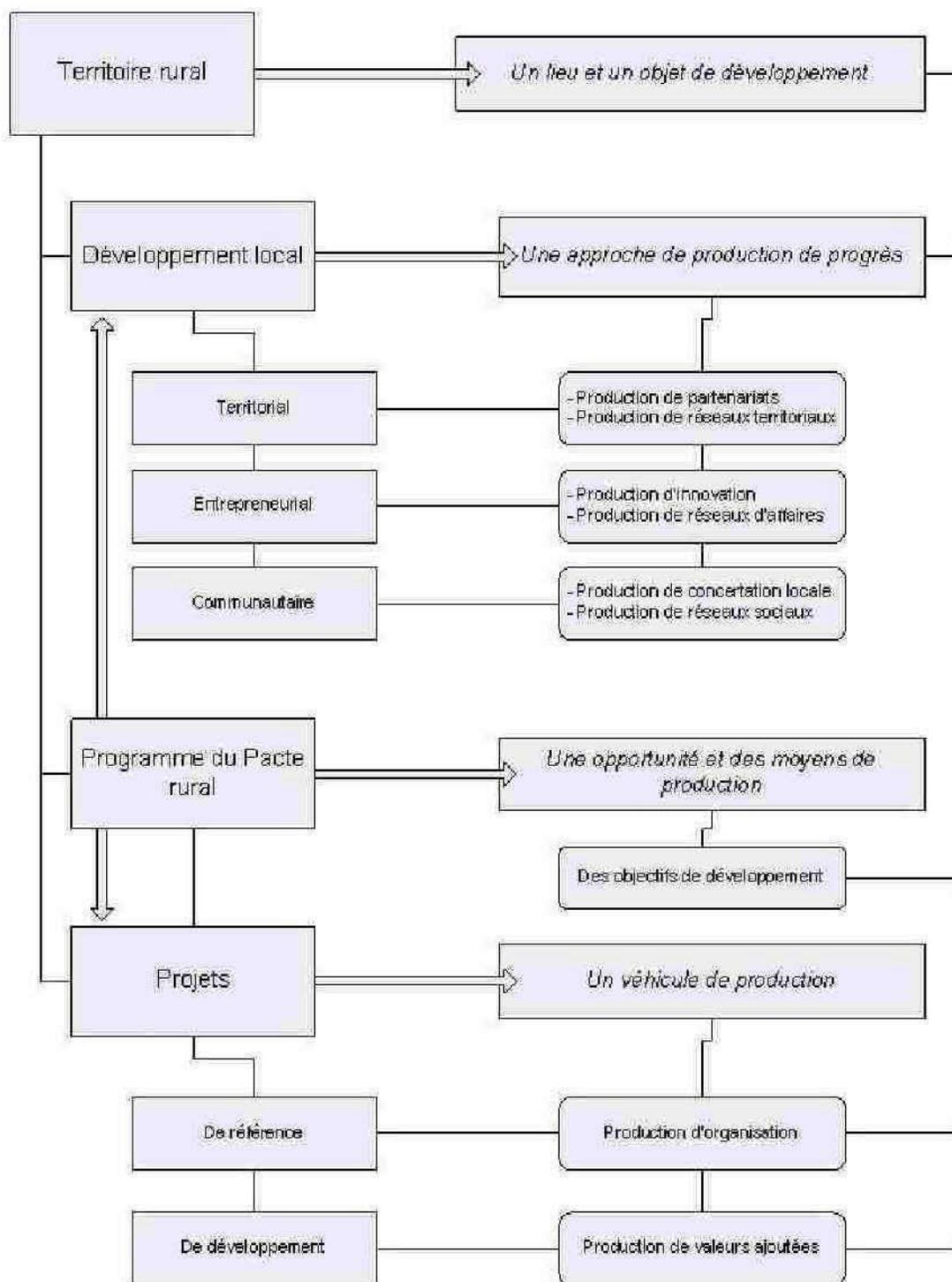


Figure 7 : Les concepts et les dimensions du cadre conceptuel.

L'approche territoriale fait appel au patrimoine global du territoire, que ce soit des savoirs acquis, des ressources cumulées, des infrastructures installées; l'ensemble de ces éléments pour se traduire en force de maintien ou de nouveaux développements, doit être utilisé idéalement par un ensemble de partenariats dans un large réseau horizontal d'échange de données, d'information et de collaboration.

L'approche entrepreneuriale, intégrée au territoire et utilisant ses ressources, est plus spécialisée et de nature plus économique. Sa contribution au territoire s'exprime par l'utilisation de la main-d'œuvre et la création d'emplois et par la production de biens et services. Elle est possible grâce à la capacité d'innovation et aux réseaux d'affaires qui ouvrent les portes de la technologie et des marchés.

L'approche communautaire, liée aux deux premières approches, contribue à créer un milieu de vie où peuvent s'émanciper les personnes et les familles, bassin des ressources humaines du territoire. Ces personnes, par leurs réseaux sociaux, tissent des organisations qui se concertent pour contribuer à développer les grandes institutions de la société territoriale que sont l'éducation, la santé, la sécurité, etc. Les réseaux sociaux et la concertation des organisations sociocommunautaires favorisent la construction d'une communauté d'appartenance à un territoire et de soutien aux initiatives.

Les initiatives de développement du territoire rural peuvent provenir sous forme de programmes gouvernementaux ou sous forme de projets initiés par des promoteurs locaux, le deuxième pouvant être soutenu par le premier. Le programme gouvernemental s'inscrit dans une vision globale de soutien au développement des

territoires ou d'un secteur d'activité susceptible de créer de l'emploi et de l'économie. Ce type de programme identifie des opportunités et offre des moyens pour soutenir le type de développement visé généralement dans une politique globale. Les objectifs de développement d'un tel programme sont en général l'étalon de la mesure du résultat de l'initiative gouvernementale.

L'initiative locale de développement se présente souvent sous la forme de projet. Nous retenons dans ce cadre de référence, deux types de projets qui interagissent, celui de référence et celui de développement, tous deux visant une production, un développement.

Le projet de référence s'inscrit dans l'organisation, d'ordre plus collectif, il s'exprime comme une charte de référence pour les projets de l'organisation. Ce type de projet se prête bien à l'organisation territoriale et lui permet de préciser et de faire connaître les valeurs et les finalités qui sont siennes et qui devraient être adoptées par les projets de développement du territoire. Valeurs et finalités sont les véhicules de production de ces projets de référence.

Le projet de développement est autant un processus à mettre en œuvre qu'un résultat défini à attendre. Comme tout projet, il a un début et une fin et il est anticipation. À la différence des autres types d'activités à projet, le projet de développement est plus global, tenant compte autant de l'aspect social qu'économique. Il valorise ainsi les acteurs et bénéficiaires autant dans le processus que dans le profit tiré de l'action et il livre une plus-value sur les ressources faisant l'objet du

développement ciblé. Le véhicule de production des projets sera celui de l'organisation et celui de la valeur ajoutée.

## DEUXIÈME PARTIE

### LES PROJETS RURAUX, UNE APPROCHE POUR AMÉLIORER LA RURALITÉ : LEUR ENVIRONNEMENT, LEURS CARACTÉRISTIQUES ET LEURS IMPACTS DE DÉVELOPPEMENT

Cette deuxième partie de la recherche comporte deux chapitres qui présentent les lieux, les données et les résultats de cet appel de projet qu'est le Pacte rural, programme de soutien au développement des milieux ruraux du Québec, et ce, pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Au chapitre trois, nous exposons les caractéristiques du territoire rural de l'Abitibi-Témiscamingue, de ses territoires de MRC et de ses localités. Nous traçons un portrait de la vitalité de ces localités à partir des indicateurs utilisés par le Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).

Le chapitre quatre est consacré à la présentation des projets territoriaux et locaux. Nous y faisons ressortir les objectifs poursuivis par ces projets et les moyens utilisés pour les atteindre. Nous présentons également la structure des projets et les ressources mis à contribution. Enfin, nous mettons en corrélation les objectifs des projets avec ceux des plans d'action territoriaux et du Pacte rural.

À la fin de ce chapitre, nous faisons une analyse critique de cette *corvée de projets* en portant un regard sur les partenaires, les ressources, les collectivités impliquées et les objectifs poursuivis par cette corvée. Notre analyse porte également sur la pertinence de

l'utilisation de cette approche par projet pour livrer de l'organisation au territoire, de la valeur ajoutée aux diverses catégories de collectivités et des résultats matériels et immatériels en lien avec les résultats attendus, identifiés au départ.

## **CHAPITRE 3**

### **LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE RURAL DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, DE SES TERRITOIRES ET DE SES LOCALITÉS**

Ce troisième chapitre est divisé en deux parties, la première présentant les principales caractéristiques de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, la deuxième exposant les particularités des territoires de MRC de la région et de leurs municipalités rurales notamment selon l'indice de développement créé par le MAMR.

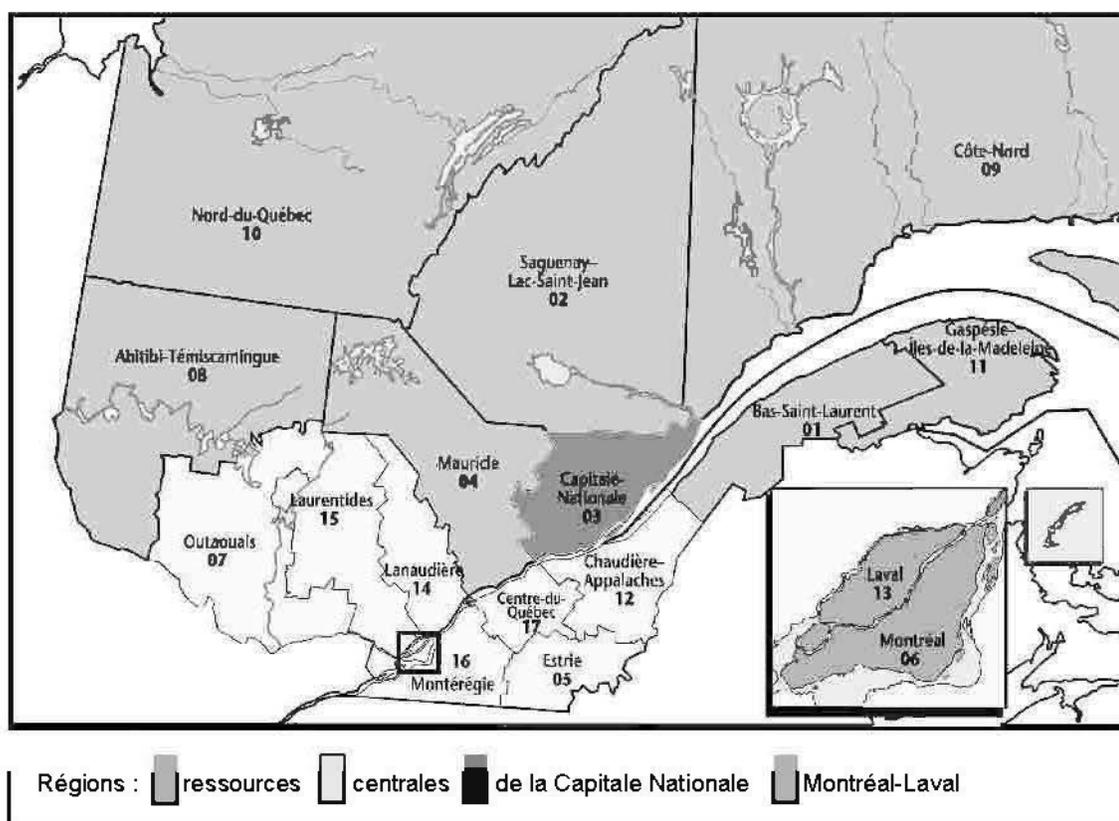
#### **3.1 L'Abitibi-Témiscamingue**

Géographiquement, l'Abitibi-Témiscamingue est située à l'extrême ouest du Québec, à la frontière de l'Ontario, entre l'Outaouais au Sud, le Nord-du-Québec au Nord et la Mauricie à l'Est. Région administrative numéro 08 établie en 1987, elle est la 4<sup>e</sup> plus grande région du Québec avec une superficie de 57 339 km<sup>2</sup>, après le Nord-du-Québec, la Côte-Nord et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (figure 8).

##### **3.1.1 Quelques aspects de sa géographie physique et humaine**

Topographiquement, la région est plutôt plane : ayant été recouverte par un glacier il y a plus de 10 000 ans, ce dernier a érodé le relief et, à sa suite, le lac postglaciaire Barlow-Ojibway a déposé une importante couche d'argile, remplissant ainsi les vallées. Hydrographiquement, la région est constituée de deux grands bassins de lacs et rivières,

l'un se déversant vers le Sud, par un réseau de rivières dont la rivière Kinojévis, vers la rivière des Outaouais et le fleuve Saint-Laurent et l'autre vers le Nord, par un autre réseau de rivières dont les trois grandes rivières que sont l'Abitibi, l'Harricana et la Bell vers la Baie de James. Un réseau très développé d'eskers, résidus de rivières sous-glaciaires, sillonne de Sud-Est en Nord-Ouest le territoire, formant un important réservoir d'eau filtrée naturellement.



Source : Québec, 2009. MDEIE, L'Économètre

Figure 8 : La carte des régions administratives du Québec

La population autochtone habite le territoire depuis plus de 7 000 ans. Quelques expéditions d'explorateurs et de coureurs des bois ont sillonné le territoire dès le 18<sup>e</sup> siècle

principalement pour la traite des fourrures. Les peuplements *blancs* de l'Abitibi-Témiscamingue se sont établis graduellement entre 1890 et 1940 en commençant par le Témiscamingue sous l'influence de la traite des fourrures. Une deuxième vague de peuplement s'est produite avec l'arrivée de la voie ferrée installant ici et là des villages en Abitibi-Ouest et en Abitibi à partir de 1910. Les produits de la forêt étaient alors une ressource recherchée. Une troisième vague s'est graduellement implantée suite aux découvertes du potentiel minier de la faille de Cadillac, peuplant l'axe Rouyn-Noranda-Val-d'Or entre les années 1925 et 1940. Une dernière vague de peuplement, la plus importante, s'est produite avec la crise économique des années 30, période d'exode des familles des milieux urbains du Québec en crise vers les campagnes. Les deux principaux plans de colonisation, Gordon et Vautrin, ont alors favorisé l'établissement de colons sur le plateau forestier et potentiellement agricole du Nord-Ouest du Québec. Cette période de peuplement qui s'étend de 1929 à 1945 a permis à quelques dizaines de milliers de colons et leur famille du sud du Québec de consolider ou fonder la majorité des paroisses (colonisation préparée et soutenue par le clergé) de l'Abitibi (IQRC, 1995; L'Observatoire A.T, 2010a).

En 2008, les 145 844 habitants de l'Abitibi-Témiscamingue représentaient 1,9% de la population du Québec répartie dans 82 villes, municipalités ou territoires de la région. La densité de population du territoire est de 2,5 habitants par kilomètre carré, ce qui situe la région à ce titre au 15<sup>e</sup> rang des 17 régions administratives du Québec. Les trois principales municipalités regroupent 58,4% de la population régionale, soit Rouyn-Noranda (40 675 habitants), Val d'Or (31 900 habitants) et Amos (12 618 habitants).

### 3.1.2 Quelques caractéristiques socioéconomiques

L'économie régionale a de tout temps été basée sur les ressources naturelles : forêt, mines, agriculture et chasse et pêche. Aujourd'hui encore, le secteur primaire est proportionnellement important en région même si, comme les autres régions du Québec, cette économie s'est diversifiée principalement dans le secteur tertiaire. Le tableau 2 expose quelques caractéristiques socioéconomiques de la région.

Tableau 2  
Quelques caractéristiques de l'Abitibi-Témiscamingue

Superficie en terre ferme (2008) .....	57 399,7 km <sup>2</sup>
Densité de la population (2008) .....	2,5 hab. /km <sup>2</sup>
Population totale (2008 <sup>P</sup> ) .....	145 844 hab.
Accroissement naturel (2008 <sup>P</sup> ) .....	577 hab.
Solde migratoire interrégional (2007-2008) <sup>1</sup> .....	-390 hab.
PIB au prix de base (2008) .....	5 150,0 M\$
PIB par habitant (2008) .....	35 312 \$
Revenu personnel disponible par habitant (2008) .....	24 510 \$
Emploi (2008) .....	68,3 k
Taux d'activité (2008) .....	63,8 %
Taux d'emploi (2008) .....	59,0 %
Taux de chômage (2008) .....	7,6 %
Taux de faible revenu des familles (2008) .....	8,3 %
Dépenses en immobilisation (2009) .....	1 362,0 M\$
<u>Taux de décrochage du secondaire (2006-2007)</u> .....	28,8 %

P : projection; 1 : Année du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

Source : Bulletin statistique régional, ISQ, 2009

Voici quelques autres données ayant trait : à la démographie; au marché du travail; aux secteurs d'activités; à la croissance économique et à la situation socioéconomique des personnes de l'Abitibi-Témiscamingue.

La population de la région s'est maintenue jusqu'en 1991 et, depuis, elle a tendance à diminuer. Cette population habite à 38 % le milieu rural. Au cours des ans, la proportion des personnes de 65 ans et plus a augmenté, mais demeure proportionnellement plus basse que celle du Québec.

Quant au marché du travail, l'évolution de l'emploi est positive depuis 1998. Même si elle a augmenté de 0,9% entre 1998 et 2008, elle a proportionnellement évolué deux fois moins que celle du Québec. Le taux de chômage a, pour sa part, diminué de façon importante, passant de 14,9% en 1998 à 7,6% en 2008.

Le secteur primaire est important en région et compte 12,4 % des entreprises comparativement à 5,6% pour le Québec. Ce secteur emploie 13,8% des travailleurs de la région alors qu'au Québec, il en emploie seulement 2,4 %. Les secteurs secondaire et tertiaire emploient respectivement 13,9% et 72,3% des travailleurs de la région; le Québec en emploie pour sa part 19,6% et 78%.

La croissance économique de l'Abitibi-Témiscamingue en 2007 était de 12,4%, supérieure à la variation annuelle des 4 années précédentes de 6,8%, surpassant également la croissance moyenne québécoise se situant à 5,8% en 2007. Cette croissance économique est principalement attribuée à l'industrie productrice de biens qui a augmenté de 17,1 % en 2007. Cette augmentation reflète l'activité positive de l'extraction minière (+27,7%), la foresterie et l'exploitation forestière (+15,0%), les activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie (+8,0), la fabrication des produits du bois (+9,9%) et de produits chimique (+9,4%). L'industrie des services est également en croissance (+8,9%), soutenue en cela

par les services d'enseignement, qui font un important bond de 37,7% après une régression de 20,5% en 2006, et des services professionnels, scientifiques et techniques, qui montent de 14,6 % en 2007.

Le revenu personnel par habitant de l'Abitibi-Témiscamingue augmente en 2008 de 2,8% pour s'établir à 31 821 \$. La région se classe au huitième rang des 17 régions du Québec pour cet indicateur. Par ailleurs, l'Institut de la statistique du Québec (2009, p. 15) mentionne que les résidents de l'Abitibi-Témiscamingue reçoivent plus de transferts des divers paliers gouvernementaux que la moyenne québécoise notamment en raison du taux de chômage supérieur de la région.

Enfin, cette publication nous apprend que la proportion de faible revenu demeure moins élevée en l'Abitibi-Témiscamingue que dans l'ensemble du Québec, et ce, depuis plusieurs années, par contre le taux de décrochage scolaire a dépassé la moyenne québécoise en 2008 alors qu'il s'était maintenu inférieur à la moyenne québécoise les cinq années précédentes.

### **3.1.3 Le territoire rural de l'Abitibi-Témiscamingue**

Avec ses 65 000 km<sup>2</sup> (incluant lacs et cours d'eau) et ses 93 collectivités rurales (incluant les communautés autochtones), l'Abitibi-Témiscamingue est l'une des plus vastes régions rurales du Québec. On y compte moins de trois habitants au km<sup>2</sup> comparativement à six dans l'ensemble du Québec. Elle occupe le 3<sup>e</sup> rang des régions les moins peuplées de la province. En 2006, 54 368 personnes habitent en milieu rural, soit plus du tiers de la

population régionale (37 %) et la proportion de ruraux est trois fois plus importante ici qu'au Québec, faisant de la ruralité l'une des principales caractéristiques de la région (L'Observatoire A.T., 2010b).

Plusieurs études montrent que le milieu rural n'est pas une entité homogène, mais plutôt un amalgame de plusieurs réalités socioéconomiques imbriquées vivant dans cet espace rural. On distingue notamment ces milieux par leur situation géographique – périurbain, intermédiaire, périphérique – ou encore par leur taux de population : moins de 500 habitants, 500 à 999 habitants et 1000 à 2 500 habitants.

Une publication de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue (Observatoire A.T., 2010b) constate que les petites collectivités rurales, de moins de 500 habitants, regroupent 12 794 ruraux, soit 8,8% de la population régionale. Ces petites collectivités sont confrontées au vieillissement de leur population; sous scolarisées, elles ont une économie peu diversifiée et des revenus moyens par ménage nettement inférieurs. Leurs infrastructures de services publics sont généralement moins diversifiées.

Les collectivités rurales de 500 à 999 habitants abritaient 21 311 personnes en 2006, soit 14,7 % de la population régionale et 39 % de la population rurale. Ces collectivités se caractérisaient par une jeunesse relativement importante, la présence d'immigrants ruraux, l'expansion du milieu bâti et une présence plus diversifiée d'infrastructure de services.

Les collectivités de 1000 à 2 499 habitants représentent 14 % de la population régionale et 37 % des habitants ruraux en 2006. La strate des babyboomers y est plus

importante, la population y est plus scolarisée et plus active sur le marché du travail. Les revenus moyens y sont plus élevés et les services plus organisés et diversifiés.

Tableau 3  
Quelques indicateurs selon la taille démographique de la collectivité rurale,  
Abitibi-Témiscamingue, 2006

Indicateurs	Moins de 500 hab.	500 à 999 hab.	1 000 à 2 499 hab.	Moins de 2 500 hab.	2 500 à 4 999 hab.	5 000 hab. et plus	Ensemble de la région
Population en 2006 <sup>f</sup>	12 794	21 311	20 263	54 368	19 615	70 838	144 868
Var. 2006/2001	-3,7%	-1,4%	-1,4%	-1,9%	-3,4%	-3,2%	-2,5%
Moins de 15 ans	18,1 %	19,0 %	19,5 %	18,9 %	18,9 %	15,9 %	17,4 %
15-24 ans	13,8 %	13,7 %	13,8 %	13,7 %	13,6 %	14,1 %	13,9 %
25-44 ans	24,2 %	26,5 %	27,5 %	26,3 %	27,9 %	26,2 %	26,5 %
45-64 ans	31,8 %	30,0 %	29,0 %	30,0 %	27,6 %	29,7 %	29,5 %
65 ans et plus	12,5 %	10,9 %	10,3 %	11,0 %	11,9 %	14,2 %	12,7 %
Sans diplôme	45,2 %	37,3 %	38,1 %	39,4 %	35,1 %	32,4 %	35,3 %
Études secondaires	16,7 %	18,3 %	19,0 %	18,2 %	20,6 %	21,1 %	20,0 %
Études de métiers	20,1 %	22,7 %	19,3 %	20,8 %	17,7 %	17,7 %	18,9 %
Études collégiales	10,1 %	11,6 %	12,1 %	11,4 %	14,2 %	14,0 %	13,1 %
Études universitaires	7,0 %	9,5 %	11,2 %	9,6 %	12,1 %	14,8 %	12,6 %
Taux d'activité	56,0 %	62,3 %	62,4 %	60,9 %	64,4 %	63,9 %	62,8 %
Taux d'emploi	48,8 %	56,8 %	57,0 %	55 %	59,9 %	57,8 %	57,0 %
Taux de chômage	13,4 %	8,8 %	8,4 %	9,7 %	6,8 %	9,4 %	9,2 %
Primaire	23,3 %	16,4 %	15,0 %	17,3 %	10,6 %	9,2 %	12,3 %
Secondaire	18,4 %	16,9 %	14,9 %	16,5 %	19,3 %	12,8 %	15,0 %
Tertiaire	58,4 %	66,7 %	70,1 %	66,2 %	70,1 %	78,0 %	72,6 %
\$ moyen emploi	33 623	41 539	43 853	41 282	46 762	43 758	43 263
\$ moyen des familles	52 194	62 772	64 339	61 253	69 915	66 808	64 835
\$ moyen du ménage	45 791	54 433	56 586	53 624	57 812	54 128	53 755

Source : Statistique Canada, Recensement 2006. Compilation : Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue

En 1987, la loi 125, subdivisait la région de l'Abitibi-Témiscamingue en cinq territoires MRC. Cette délimitation administrative a constitué les territoires d'Abitibi, d'Abitibi-Ouest, de Rouyn-Noranda, de Témiscamingue et de La-Vallée-de-l'Or.

### 3.2 Les territoires des MRC de la région et leurs localités

Au nombre de cinq (figure 9), les MRC de la région se répartissent le territoire très inégalement, celle de La Vallée-de-l'Or occupe 27 632 km<sup>2</sup> pour une population de 42 882 personnes réparties dans 6 municipalités et 4 territoires. La deuxième plus grande MRC, le Témiscamingue, est celle la moins peuplée avec 16 772 personnes disséminées dans 20 municipalités et 2 territoires, pour une superficie de 15 953 km<sup>2</sup>. Le territoire de la MRC Abitibi est le troisième plus grand territoire de la région avec une superficie de 7 948 km<sup>2</sup>; il abrite 17 municipalités et 2 territoires où habitent 24 606 personnes. Le quatrième territoire en surface (6 436 km<sup>2</sup>) est celui de la ville de Rouyn-Noranda qui loge 40 675 personnes. Enfin la MRC Abitibi-Ouest est habitée par 20 959 personnes en 2008 et compte le plus grand nombre de municipalités et territoires de la région, au nombre de 23, avec une superficie de 3 415 km<sup>2</sup> (voir carte de la figure 9).



Figure 9 : La carte des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue

Outre les caractéristiques du territoire, nous présenterons dans cette section la classification des collectivités pour chaque MRC, selon l'indice de développement des municipalités élaboré par le MAMR en parallèle à la PNR. Rappelons que cet indice du MAMR est composé de 7 variables qui, combinées ensemble, offre un indice composite de développement. Les données de ces variables sont tirées du recensement de 2001 de Statistique Canada :

1. le taux de chômage;
2. le rapport entre l'emploi et la population de 15 ans et plus;
3. la proportion du revenu des ménages provenant de paiements de transfert;
4. la proportion de la population de 15 ans et plus ayant une scolarité inférieure à la 9<sup>e</sup> année;
5. la proportion de la population à faible revenu;
6. le revenu moyen des ménages;
7. le taux d'évolution de la population de la municipalité de 1996 à 2001.

Avec la publication de cet indice de développement de chaque collectivité rurale, le MAMR, par son programme du Pacte rural, désire inciter les milieux municipaux et leurs partenaires à se mobiliser pour renverser la tendance et travailler :

- à l'occupation du territoire;
- au renouvellement des populations;
- à la consolidation et la diversification de leur économie;
- à la protection et la mise en valeur des ressources;
- au maintien et la desserte de nouveaux services (Québec 2001).

L'indice classe les municipalités sur une échelle numérique où le 0 est le point milieu entre les municipalités en développement et celles en perte de développement (le 0 est

indiqué par un trait pointillé dans les figures 10 à 14). Ainsi, par exemple, une cote de 10 indique une municipalité plus vitalisée alors qu'une cote de - 10 dénote une dévitalisation plus importante.

En Abitibi-Témiscamingue, en 2001, à la publication du programme du Pacte rural, 99 municipalités et territoires sont dénombrés ruraux, parmi ceux-ci, 27 sont classés au dessus de 0, alors que 63 sont en-dessous de 0, et 9 ne sont pas classés, l'ensemble des données n'étant pas disponibles pour ces dernières. Pour le MAMR, les municipalités dévitalisées ou à revitaliser sont celles qui présentent un indice de développement inférieur à -5 ; elles sont au nombre de 28 en Abitibi-Témiscamingue (un trait sépare ces collectivités des autres dans les figures 10 à 14).

### **3.2.1 La MRC d'Abitibi, ses municipalités rurales et territoires habités (TNO et RI)**

En 2006, le territoire de la MRC Abitibi compte 20 collectivités, dont 9 de moins de 500 habitants, 8 dans le groupe de 500 à 999 personnes et 2 ont entre 1000 et 2 500 habitants; seule la ville d'Amos compte plus de 5 000 personnes pour un total de 24 440 personnes pour le territoire. Cette MRC compte 19 collectivités rurales de moins de 2 500 personnes totalisant 11 717 habitants.

**Tableau 4**  
**La superficie et la population des collectivités de la MRC d'Abitibi**

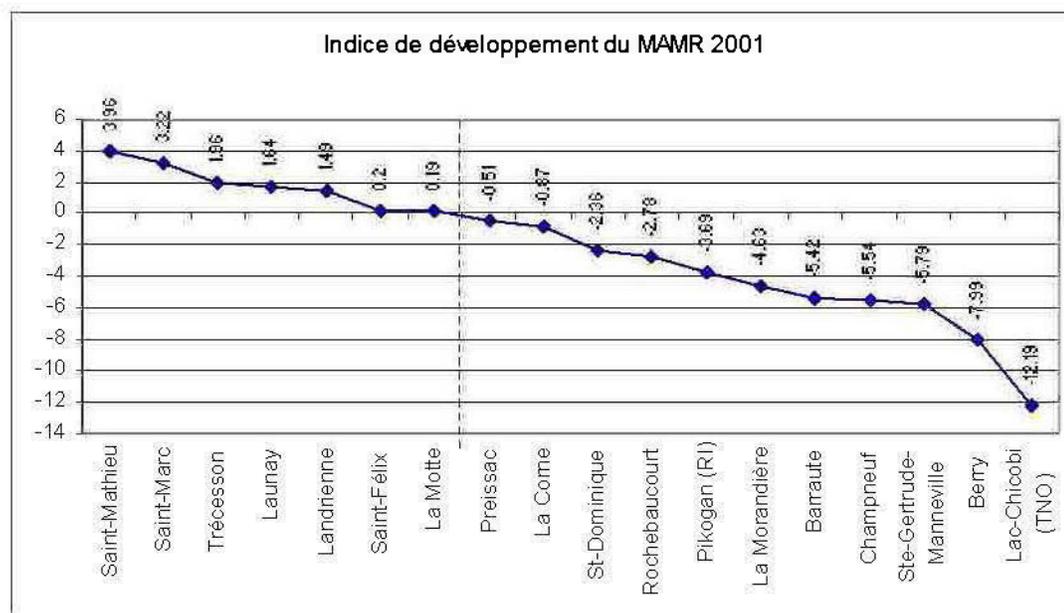
Municipalités et territoires de la MRC d'Abitibi	Population			Var. 1996- 2006 (%)	Superficie en km <sup>2</sup>
	1996	2001	2006		
Amos	13892	13296	12587	-9,6	438,98
Barraute	2164	2049	2040	-5,8	508,32
Berry	502	498	550	9,6	579,94
Champneuf	169	160	129	-24,7	242,61
La Corne	625	641	690	10,2	332,53
La Morandière	296	297	264	-10,8	425,55
La Motte	410	414	404	-1,4	216,17
Lac-Chicobi (TNO)	227	195	174	-24,9	747,19
Lac-Despinassy	51	33	25	-59,5	1 873,36
Landrienne	1015	1093	982	-2,5	277,36
Launay	261	264	224	-14,0	252,44
Pikogan (RI)	444	452	490	10,2	0,90
Preissac	623	697	729	16,5	499,23
Rochebaucourt	227	219	174	-24,1	184,89
St-Dominique-du-Rosaire	458	485	449	-1,5	505,58
Ste-Gertrude-Manneville	814	800	805	-1,1	321,27
St-Félix-Dalquier	987	956	956	-3,1	113,56
St-Marc-Figuery	582	627	706	20,3	92,86
St-Mathieu-d'Harricana	720	714	713	-1,0	111,70
Trécesson	1157	1200	1213	4,8	202,79
<b>MRC d'Abitibi</b>	<b>25624</b>	<b>25090</b>	<b>24304</b>	<b>-5,2</b>	<b>7 934,05</b>

Sources : Compilation de L'Observatoire A.T, Données de population par municipalité, 2009 et Statistique / géographie tirée de Institut de la statistique du Québec

Considérant que la proportion de la population rurale de la région est de 37%, la MRC Abitibi est plus rurale que la moyenne avec 48,2% de sa population y résidant. La population a décréu de 5,2% depuis 1996; en proportion plus importante, la ville d'Amos a accusé une baisse de 9,6% (tableau 4). Seules 6 communautés ont marqué une croissance pour la période de 1996 – 2006. En 2008, le part de la population de la MRC est de 16,9% de la population régionale et l'âge médian de la population de la MRC d'Abitibi est de 40,8 ans, soit 0,5 ans plus jeune que celui de la région.

La MRC Abitibi, à l'image de la région est un territoire dont l'économie est liée principalement à la ressource, d'abord forestière et agricole. La présence minière se fait davantage sentir au Sud de son territoire et par une bonne proportion de sa main d'œuvre qui part travailler dans les mines situées dans les autres territoires et par son industrie de service qui dessert par des équipements ou de l'entretien le milieu minier. Plus récemment les secteurs touristique et culturel ont contribué à l'économie du territoire. Dans le secteur tertiaire, l'éducation et la santé se démarquent comme les plus importants employeurs du territoire.

En 2001, 7 de ces municipalités sont classées positivement sur l'indice de développement alors que 9 de celles-ci, un territoire et une réserve indienne sont classées dans la portion négative de l'échelle de développement (figure 10). Le programme du Pacte rural désigne les localités ayant une cote égale ou inférieure à -5 comme des collectivités dévitalisées et elles sont admissibles à du soutien particulier. Sur le territoire de la MRC d'Abitibi, elles sont au nombre de cinq : Barraute, Champneuf, Sainte-Gertrude-Manneville, Berry et Lac-Chicobi (figure 10 et annexe 2 pour le détail des indicateurs).



Source : Ministère des Affaires municipales et des régions, 2003

Figure 10 : Le classement des collectivités d'Abitibi selon l'indice de développement du MAMR

### 3.2.2 La MRC d'Abitibi-Ouest, ses municipalités rurales et territoires habités (TNO)

En 2006, le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest compte 22 collectivités, dont 12 de moins de 500 habitants, 6 entre 500 à 999 personnes, 2 ont entre 1000 et 2 500 habitants et 2 de plus de 2500 habitants : Macamic et la ville centre La Sarre (tableau 5). Cette même année, on y dénombre un total de 20 892 personnes, la population est en baisse depuis plus de vingt ans. Les collectivités rurales de moins de 2 500 personnes, au nombre de 19, totalisent 10 807 habitants. Considérant que la proportion de la population rurale de la région est de 37%, la MRC d'Abitibi-Ouest est plus rurale que la moyenne régionale avec 51,7% de sa population y résidant. La population a décré de 12,4% depuis 1996; en proportion plus importante, la ville de La Sarre a accusé une baisse de 13,6%. Seulement

trois communautés ont marqué une croissance pour la période de 1996 – 2006. En 2008, la part de la population de la MRC d’Abitibi-Ouest est de 14,4% de la population régionale et son âge médian est de 43,4 ans, soit 2,1 ans plus âgé que celui de la région.

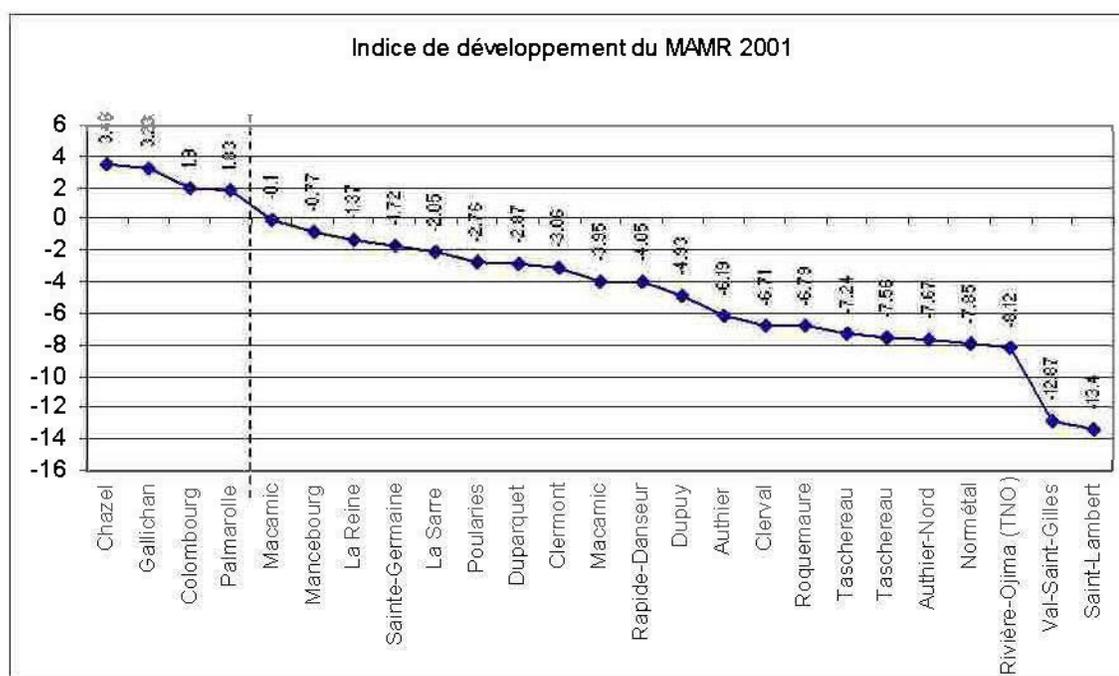
Tableau 5  
La superficie et la population des collectivités de la MRC d’Abitibi-Ouest

Municipalités et territoires de la MRC d’Abitibi-Ouest (2006)	Population			Var 1996-2006 (%)	Superficie en km <sup>2</sup>
	1996	2001	2006		
Authier	326	324	267	-18,2	143,39
Authier-Nord	376	344	322	-14,9	297,14
Chazel	390	336	317	-19,5	140,13
Clermont	599	566	538	-10,5	158,80
Clerval	358	358	376	5,0	130,78
Colombourg	786	764	<i>Voir Macamic</i>	-4,6	
Duparquet	746	688	650	-13,3	156,25
Dupuy	1114	1030	967	-13,7	122,64
Gallichan	481	485	463	-3,7	98,11
La Reine	440	393	359	-19,3	98,62
La Sarre	8510	7873	7410	-13,4	153,26
Macamic (v)	1740	1548	2750	-19,8	240,52
Macamic (p)	554	581	<i>Voir Macamic</i>	6,1	
Normétal	1141	1039	891	-23,2	55,39
Palmarolle	1584	1557	1480	-6,6	135,24
Poulares	775	766	695	-10,4	169,72
Rapide-Danseur	249	270	282	12,9	185,41
Rivière-Ojima (TNO)	120	112	125	4,9	359,53
Roquemaure	462	460	413	-10,7	155,76
Ste-Germaine-Boulé	1088	1024	957	-12,4	111,58
Ste-Hélène Mance...	417	391	377	-9,8	68,98
Saint-Lambert	269	256	221	-18,5	101,23
Taschereau (v)	645	544	<i>Voir Taschereau</i>	-21,2	272,76
Taschereau (m)	533	524	1010	-7,0	
Val-Saint-Gilles	189	172	182	-3,2	109,22
<b>MRC Abitibi-Ouest</b>	<b>23892</b>	<b>22405</b>	<b>21052</b>	<b>-12,3</b>	<b>3 730,46</b>

Sources : Compilation de L’Observatoire A.T, Données de population par municipalité, 2009 et Statistique / géographie tirée de Institut de la statistique du Québec

La MRC d’Abitibi-Ouest possède une économie liée aux ressources naturelles et est principalement générée par l’activité agricole, forestière et de plein-air (chasse, pêche, motoneige, etc.). Quelques entreprises de fabrication desservent l’industrie minière située à

l'extérieur du territoire et l'industrie forestière. L'industrie du transport routier y est assez développée. Plusieurs personnes travaillent dans le secteur minier et doivent s'exiler pour exercer leur métier. Les secteurs touristique et culturel contribuent de plus en plus à l'économie du territoire. Le secteur tertiaire, bien qu'en légère croissance, est proportionnellement moins développé que celui des autres territoires de la région et se concentre principalement dans les domaines de l'éducation, de la santé et du commerce.



Source : Ministère des Affaires municipales et des régions, 2003

Figure 11 : Le classement des collectivités d'Abitibi-Ouest selon l'indice de développement du MAMR

En 2001, le territoire de la MRC Abitibi-Ouest compte 24 municipalités et un territoire habité. Quatre de ses municipalités se situent du côté positif de l'indice de développement et les 20 autres du côté négatif. La figure 11 montre que dix de ces

dernières sont classées parmi les localités dites dévitalisées : Authier, Clerval, Roquemaure, Taschereau (V), Taschereau (P), Authier-Nord, Normétal, Rivière-Ojima, Val-Saint-Gilles et St-Lambert (figure 11 et annexe 2 pour le détail des indicateurs).

### **3.2.3 La Ville-MRC de Rouyn-Noranda et ses municipalités**

Le territoire de la MRC Rouyn-Noranda compte depuis son regroupement, en 2002, une collectivité, la Ville de Rouyn-Noranda. Comme notre étude porte sur la période de 2001-2006 et qu'en 2001, ce territoire comptait 13 collectivités, nous conserverons cette subdivision territoriale. À partir du découpage de 2001, en 2006 le territoire de Rouyn-Noranda comptait 4 collectivités de moins de 500 habitants, 6 entre 500 à 999 personnes, 1 entre 1000 et 2 500 habitants et 2 de plus de 2500 habitants, soit Évain et la ville centre Rouyn-Noranda. Le territoire compte en 2006 un total de 40 256 personnes, population en baisse de 1996 à 2006 et remontant lentement depuis. Ce territoire compte 11 collectivités rurales de moins de 2 500 personnes totalisant 7 850 habitants en 2006, soit 19,5% de la population de la MRC. Considérant que la proportion de la population rurale de la région est de 37%, la MRC de Rouyn-Noranda est plus urbaine que la moyenne régionale avec 80% de sa population en milieu urbain. La population totale a décliné de 7,2% depuis 1996, mais elle est remontée de 5,2% entre 2006 et 2008. Seulement 4 des communautés rurales de cette MRC ont marqué une croissance pour la période de 1996 – 2006. En 2008, la part de la population de la MRC de Rouyn-Noranda est de 27,9% de la population régionale et son âge médian est de 41,0 ans, soit 0,2 ans plus jeune que celui de la région.

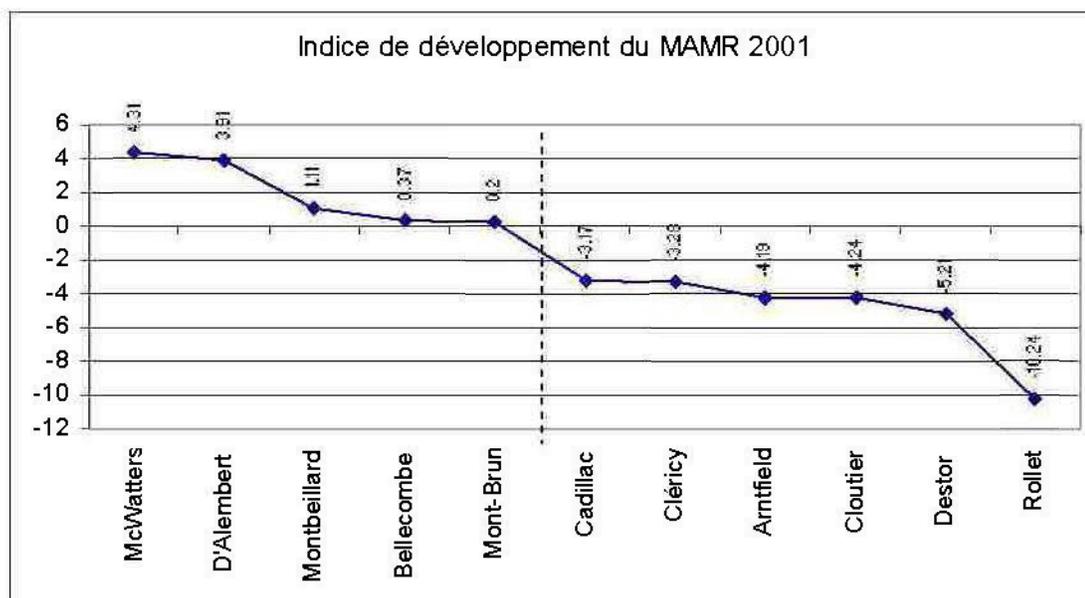
**Tableau 6**  
**La superficie et la population des collectivités de la MRC de Rouyn-Noranda**

<b>Rouyn-Noranda</b>	<b>1996</b>	<b>2001</b>	<b>2006</b>	Var 1996- 2006	Superficie en km <sup>2</sup>
Arntfield	433	480	474	9,6	
Bellecombe	756	745	759	0,4	
Cadillac	934	844	800	-14,8	
Cléricy	538	490	516	-3,6	
Cloutier	356	358	342	-3,9	
D'Alembert	815	938	929	14,1	
Destor	444	431	394	-11,5	
McWatters	1933	1851	1931	- 0,1	
Montbeillard	679	742	781	14,5	
Mont-Brun	538	529	518	-3,8	
Rollet	408	363	394	-2,5	
Secteur rural de RN	7834	7783	7850	0,2	
<b>Ville de Rouyn-Noranda</b>	<b>43219</b>	<b>40395</b>	<b>39375</b>	<b>-9,1</b>	<b>6488,70</b>

Sources : Compilation de L'Observatoire A.T, Données de population par municipalité, 2009 et Statistique / géographie tirée de Institut de la statistique du Québec

La MRC de Rouyn-Noranda possède une économie surtout basée sur le secteur tertiaire et le secteur industriel minier. La fabrication de produits est aussi importante. La présence de l'éducation post-secondaire, collégiale et universitaire, d'une grande partie des services gouvernementaux de la région et d'un aéroport configure le secteur tertiaire. Les d'évènements culturels et les produits touristiques contribuent également à la diversité de l'économie du territoire.

En 2001, sur le territoire rural de la MRC Rouyn-Noranda, on dénombre 11 municipalités et 3 territoires. De ceux-ci, 5 sont au-dessus du seuil 0 de développement et 6 se situent au-dessous de ce seuil. L'indice de développement n'est pas disponible pour les trois territoires de cette MRC. Parmi ces municipalités, deux sont au dessous du seuil de dévitalisation : Destor et Rollet (figure 12 et Annexe 2 pour le détail des indicateurs).



Source : Ministère des Affaires municipales et des régions, 2003

Figure 12 : Le classement des collectivités de Rouyn-Noranda selon l'indice de développement du MAMR

### 3.2.4 La MRC de Témiscamingue, ses municipalités rurales et territoires (TNO et RI)

En 2006, le territoire de Témiscamingue compte 24 collectivités, dont 13 possèdent moins de 500 habitants, 6 entre 500 à 999 personnes, 3 entre 1000 et 2 500 habitants et 2 de plus de 2500 habitants, soit Témiscaming et la ville centre, Ville-Marie. Sa population étant en baisse depuis 1996, le territoire est peuplé en 2006 de 16 772 personnes. Cette MRC compte 22 collectivités rurales de moins de 2 500 personnes totalisant 11 371 habitants. Considérant que la proportion de la population rurale de l'Abitibi-Témiscamingue est de 37%, la MRC de Témiscamingue est le territoire le plus rural de la région avec 67,8% de sa population y résidant. De 1996 – 2006, la population de cette MRC a décliné de 8,1%;

cependant, la ville de Ville-Marie a accusé une baisse de 7,5% et huit communautés ont marqué une croissance pour la période de 1996 – 2006. En 2008, la part de la population de la MRC de Témiscamingue est de 11,5% de la population régionale et son âge médian est de 42,4 ans, soit 1,1 ans plus âgé que celui de la région.

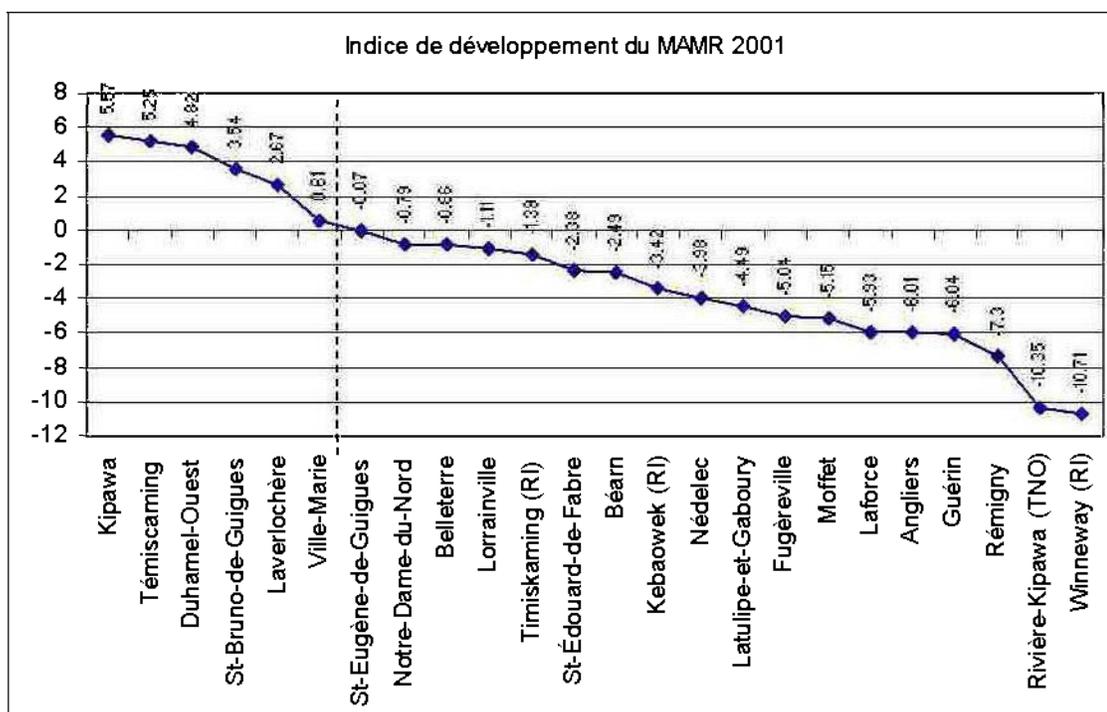
Tableau 7  
La superficie et la population des collectivités de la MRC du Témiscamingue

MRC de Témiscamingue	1996	2001	2006	Var 1996 – 2006 (%)	Superficie en km <sup>2</sup>
Angliers	308	337	312	2,0	384,70
Béarn	985	960	905	-8,3	552,51
Belleterre	399	388	349	-12,8	607,07
Duhamel-Ouest	676	781	894	30,0	126,93
Fugèreville	379	352	298	-22,5	168,44
Guérin	299	306	299	0,1	207,84
Kebaowek (RI)	206	247	293	38,5	0,21
Kipawa	554	531	565	2,3	47,11
Laforce	297	305	176	-39,6	590,72
Laniel (TNO)	93	87	152	68,3	539,95
Latulipe-et-Gaboury	354	364	338	-4,3	299,82
Laverlochère	821	772	728	-11,7	107,32
Lorrainville	1532	1437	1330	-13,6	87,55
Moffet	227	239	207	-8,1	427,66
Nédélec	477	437	424	-11,4	374,93
Notre-Dame-du-Nord	1265	1130	1136	-10,1	90,69
Rémigny	367	374	328	-10,4	996,93
Saint-Bruno-de-Guigues	1134	1151	1088	-4,0	188,08
Saint-Édouard-de-Fabre	741	688	698	-5,7	217,38
Saint-Eugène-de-Guigues	425	448	490	14,8	116,30
Témiscaming	3179	2956	2728	-14,7	862,48
Timiskaming (RI)	481	560	537	12,3	18,38
Ville-Marie	2908	2822	2706	-7,1	12,57
Winneway (RI)	162	161	187	15,5	0,40
<b>MRC de Témiscamingue</b>	<b>18272</b>	<b>17838</b>	<b>17201</b>	<b>-5,9</b>	<b>19252,19</b>

Sources : Compilation de L'Observatoire A.T, Données de population par municipalité, 2009 et Statistique / géographie tirée de Institut de la statistique du Québec

La MRC de Témiscamingue possède une économie principalement centrée sur l'agriculture et la foresterie. Bien que l'activité minière ait été présente, elle a diminué ces dernières années. La présence de grandes forêts et de nombreux lacs favorise les activités

de plein-air, telles la pêche, la chasse et la motoneige, activités contribuant à l'économie du territoire. Plus récemment, les activités touristiques et culturelles participent à la diversification de l'économie. Quant au secteur tertiaire, l'éducation, la santé et les commerces en sont les principaux piliers et créateurs d'emplois. La proximité de l'Ontario, dont les territoires limitrophes possèdent une économie similaire, contribue à un marché plus grand dont profite le Témiscamingue.



Source : Ministère des Affaires municipales et des régions, 2003

Figure 13 : Le classement des collectivités du Témiscamingue selon l'indice de développement du MAMR

En 2001, le territoire de la MRC de Témiscamingue compte 20 municipalités, un TNO et trois réserves indiennes. De ces 24 collectivités, 6 sont classées au-dessus de 0 de l'indice de développement alors que les 18 autres se situent au-dessous de cet axe.

Huit de ces dernières sont considérées comme dévitalisées : Fugèreville, Moffet, Laforce, Angliers, Guérin, Rémigny, Rivière-Kipawa, Winneway (figure 13 et Annexe 2 pour le détail des indicateurs).

### **3.2.5 La MRC de La Vallée-de-l'Or, ses municipalités rurales et territoires (TNO et RI)**

En 2006, le territoire de La Vallée-de-l'Or compte 10 collectivités, dont 4 de moins de 500 habitants, aucune entre 500 à 999 personnes, 3 entre 1000 et 2 500 habitants et 3 de plus de 2500 habitants : Malartic, Senneterre (V) et la ville centre Val-d'Or (tableau 8). En baisse depuis 1996, 42 890 personnes habitent le territoire en 2006, ce nombre est en légère hausse depuis 2006. Cette MRC compte 7 collectivités rurales de moins de 2 500 personnes pour un total de 4 176 habitants. Considérant que la proportion de la population rurale de la région est de 37%, la MRC de La Vallée-de-l'Or est le plus urbain des territoires de l'Abitibi-Témiscamingue avec seulement 10% de sa population résidant en milieu rural. Pour la période de 1996 – 2006, la population de cette MRC a décliné de 6,2%; la ville Val-d'Or a accusé une baisse de 5,9%. et six collectivités ont marqué une croissance. En 2008, le part de la population de la MRC de la Vallée-de-l'Or représente 29,4% de la population régionale et son âge médian est de 40,5 ans, soit 0,8 ans plus jeune que celui de l'Abitibi-Témiscamingue.

La MRC de La Vallée-de-l'Or, subdivisée en trois territoires géographiques - Val-d'Or, Senneterre et Malartic -, voit son économie est principalement associée à la ressource minière pour l'axe Rivière-Héva – Val-d'Or et à la ressource forestière pour le secteur de

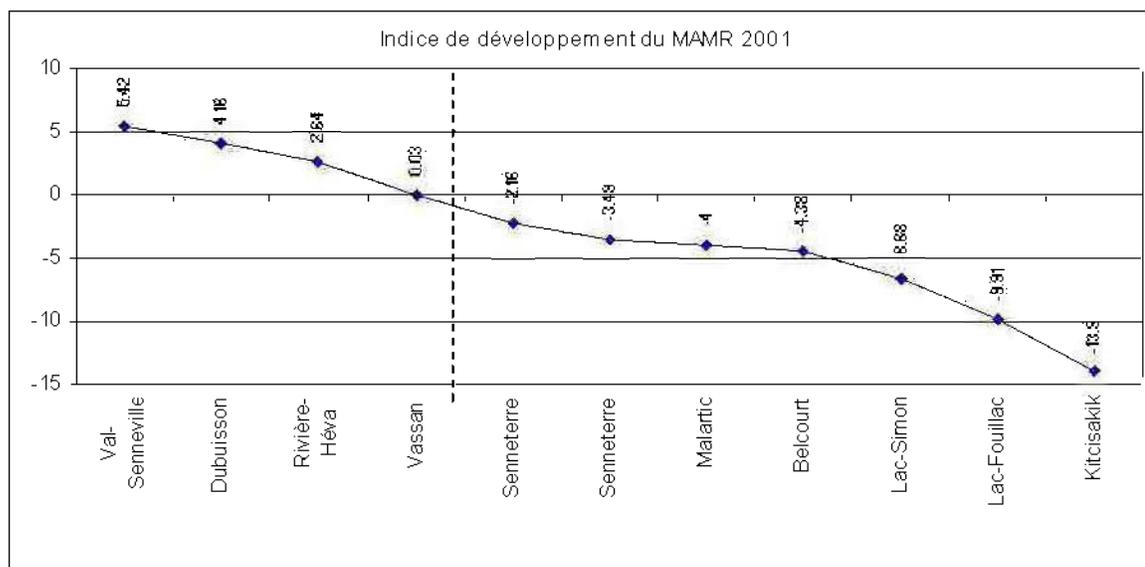
Senneterre. Val d'Or, la ville la plus peuplée de l'Abitibi-Témiscamingue, possède un parc industriel important et une activité tertiaire développée : le milieu de l'éducation post-secondaire y est très présent incluant un secteur autochtone croissant. Plusieurs produits et événements culturels participent à l'activité récréotouristique du territoire.

Tableau 8  
La superficie et la population des collectivités de la MRC de La Vallée-de-l'Or

MRC de La Vallée-de-l'Or	1996	2001	2006	Var 1996 – 2006 (%)	Superficie en km <sup>2</sup>
Belcourt	285	277	267	-2,8	411,23
Kitcisakik (RI)	214	223	303	4,2	nd
Lac-Fouillac (TNO)	65	78	92	20,0	263,00
Lac-Granet (TNO)	1	96	97	1,0	303,81
Lac-Simon (RI)	923	1012	1191	9,6	3,26
Malartic	4205	3777	3734	-10,2	159,31
Rivière-Héva	1101	1141	1078	3,6	193,00
Senneterre (P)	1178	1215	1211	3,1	432,98
Senneterre (ville)	3581	3339	3056	-6,8	16 524,89
Dubuisson (inclus dans Val-d'Or)	1669	1720	1684	3,1	nd
Val-Senneville (inclus dans Val-d'Or)	2436	2528	2457	3,8	nd
Vassan (inclus dans Val-d'Or)	993	1007	1012	1,4	nd
<b>MRC de La Vallée-de-l'Or</b>	<b>44993</b>	<b>43206</b>	<b>42889</b>	<b>-4,0</b>	<b>27 632,12</b>

Sources : Compilation de L'Observatoire A.T, Données de population par municipalité, 2009 et Statistique / géographie tirée de Institut de la statistique du Québec

En 2001, le territoire rural défini par le programme du Pacte rural pour le territoire de La Vallée-de-l'Or regroupe 8 municipalités et 4 territoires ruraux (TNO et RI). Cinq municipalités sont classées au-dessus de 0 de l'indice de développement alors que les sept autres collectivités se situent sous zéro. Trois de ces collectivités sont classées dévitalisées et demandent un soutien particulier pour les aider à contrer cette dévitalisation : Lac Simon, Lac Fouillac et Kitcisakik (figure 14 et Annexe 2 pour le détail des indicateurs).



Source : Ministère des Affaires municipales et des régions, 2003

Figure 14 : Le classement des collectivités de La Vallée-de-l'Or selon l'indice de développement du MAMR

\*\*\*\*\*

Comme on peut le constater, en 2001, pour les municipalités et territoires de l'Abitibi-Témiscamingue dont des données sont disponibles, 30% de ces collectivités figurent au-dessus du seuil de développement calculé par l'indice de développement du MAMR. Avec 70% des municipalités et territoires ruraux sous ce seuil, la Politique nationale de la ruralité et le programme Pacte rural semblent opportuns pour la région. Parmi les collectivités sous le seuil zéro, 28 de celles-ci sont qualifiées de dévitalisées, se situant en deçà de -5, elles représentent 31% des collectivités rurales pour lesquelles des données existent en 2001.

## CHAPITRE 4

### LES PROJETS TERRITORIAUX ET LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT ASSOCIÉS AU PROGRAMME DU PACTE RURAL EN ABITIBI- TÉMISCAMINGUE

Le chapitre quatre est divisé en cinq parties. La première présente et organise les données des projets territoriaux (projets de référence) également nommés plans de travail territorial<sup>2</sup>. Cette organisation des données fait notamment ressortir les orientations, les objectifs, les champs d'intervention priorités et les résultats attendus de ces plans. La deuxième classe les projets de développement présentés au programme Pacte rural par territoire de MRC et fournit les principales données des projets pour chacun des cinq territoires. À la troisième partie, nous présentons les projets de développement ruraux par champs d'intervention. La quatrième partie du chapitre organise les données à partir des grandes dimensions et des éléments du cadre théorique développés au chapitre deux. Enfin, la cinquième partie ajoute à l'analyse en faisant ressortir les principales lignes de force ou de faiblesse de l'utilisation *du projet* par rapport aux hypothèses émises au chapitre 1.

#### 4.1 Les projets territoriaux ou projets de référence

Le Ministère des Affaires municipales et des Régions, dans les normes administratives du programme du Pacte rural, exige que chaque territoire de MRC présente

---

<sup>2</sup> Nous utiliserons également plan d'action pour désigner soit le plan de travail ou le projet de référence (du cadre conceptuel). Les deux premières expressions sont utilisées indifféremment par les MRC pour désigner le plan qui doit être présenté au MAMR pour définir les actions à mettre en place pour réaliser le Pacte rural de leur territoire.

un plan de travail qui s'inscrit dans les orientations et les objectifs de la PNR. « Parmi les engagements de la MRC inscrits dans l'entente figurent au premier titre l'enclenchement d'une **démarche** de réflexion et d'animation [...] et le dépôt d'un **plan de travail (PT)** tenant compte de planifications existantes dans la MRC (Lafontaine, 2007, p.18) ». Ainsi, chaque MRC s'est engagée à déposer ce plan d'action lors de la signature d'un protocole d'entente qu'elle a fait avec ce ministère. Ce plan d'action prend toute son importance car il représente *le projet de référence* territorial pour les cinq années de l'entente du Pacte rural dans lequel s'inscrivent *les projets de développement* locaux et territoriaux qui sont soutenus financièrement par les argents du Pacte rural. Les plans de travail obtenus incluent les orientations et les objectifs du programme du Pacte rural pour chacun des territoires de MRC (tableau 24, p. 108).

Chaque MRC devait, à la fin du projet d'entente, remettre un rapport final faisant état des réalisations de leur plan de travail, de la partie des actions en regard de l'animation et de la concertation sur le territoire pour consulter, concerter et mobiliser les organisations dans la corvée d'idées et l'élaboration du plan territorial. Comme nous n'avons pu obtenir le rapport final de tous les territoires sur l'état de réalisation de leur plan de travail, nous ne présentons que les champs d'intervention favorisées (valeurs) de chacun des territoires et les résultats attendus (finalités) par les organisations territoriales. Ces mêmes éléments sont aussi repris lors de l'analyse des cinq territoires de MRC.

#### 4.1.1 Le plan d'action du territoire rural de la MRC d'Abitibi

En avril 2002, la MRC d'Abitibi signait une entente avec le gouvernement du Québec et s'engageait à poursuivre les orientations et les objectifs du Pacte rural pour son territoire. Un comité de travail a été formé et un plan de travail a été déposé en février 2003. Le rapport final déposé en 2007 (MRC d'Abitibi, 2007) rappelle les objectifs, les orientations, les champs d'action et les résultats attendus par ce chantier territorial de développement rural. Les 3 tableaux suivants présentent les données issues du plan d'action de la MRC d'Abitibi.

Tableau 9  
Les orientations et les objectifs prioritaires de la politique rurale de la MRC d'Abitibi

Orientation	Objectifs
<b>1. Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales</b>	a) Diversifier l'économie, consolider et développer l'emploi, encourager l'esprit d'entreprise; b) Accroître la participation de la population à la gestion des ressources et à la mise en valeur de son territoire; c) Intensifier l'acquisition du savoir, le développement des compétences et l'innovation.
<b>2. Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction</b>	a) Assurer le maintien et l'amélioration des services de proximité; b) Améliorer et promouvoir le cadre de vie et accroître le sentiment d'appartenance; c) Favoriser l'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux.
<b>3. Soutenir l'engagement des citoyens au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural</b>	a) Promouvoir la place ainsi que le rôle des jeunes et des nouveaux arrivants dans le maintien de collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations; b) Tenir compte de la situation, des besoins et de l'apport particulier des femmes qui vivent en milieu rural; c) Renforcer la participation et l'engagement du monde rural et accentuer la complémentarité entre l'urbain et le rural.

Source : Rapport final, MRC d'Abitibi, 2007, annexe 2, p. 1

**Tableau 10**  
**Les champs d'intervention ou grandes orientations du Pacte rural de la MRC d'Abitibi**

---

<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Modifier la loi de la protection agricole et l'adapter à la réalité de la MRC d'Abitibi;</li> <li>2. Avoir une préoccupation constante et réelle pour le maintien des services de proximités et de santé en milieu rural [...];</li> <li>3. Trouver des solutions concrètes et adaptées aux milieux pour le traitement des eaux usées (Q2R8);</li> <li>4. Maintenir et favoriser la présence permanente d'agents de développement locaux dans <u>nos municipalités rurales</u>;</li> <li>5. Consolider et confirmer le soutien territorial au développement culturel, touristique et patrimonial en milieu rural;</li> <li>6. Actualiser annuellement le plan d'action concerté de la MRC en lien avec ceux des partenaires territoriaux et les municipalités concernés. [...];</li> <li>7. Réaliser un portrait détaillé et complet de toutes les ressources disponibles sur le terrain par un inventaire multi-ressource (forêt, terres, eaux, etc.) des milieux ruraux [...];</li> <li>8. Favoriser tous projets améliorant les services en milieux ruraux et contribuant à mettre en valeur le sentiment d'appartenance;</li> <li>9. Mettre en place les aides à la diversification de l'économie par l'innovation et la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation;</li> <li>10. Créer un service d'information et de diffusion centrale en partenariat avec les organismes de développement du territoire (CLD, SADC, CLSC, MRC, CJE, etc.) dont l'outil de base serait une grande bibliothèque de consultation [...].</li> </ol>
--

---

Source : Rapport final, MRC d'Abitibi, 2007, p. 11

**Tableau 11**  
**Les enjeux ou les résultats attendus du Pacte rural de la MRC d'Abitibi**

---

<ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'évolution démographique et l'occupation du territoire;</li> <li>2. La croissance économique et la mise en valeur des ressources;</li> <li>3. L'amélioration de la qualité de vie;</li> <li>4. La participation et la prise en main par le milieu;</li> <li>5. L'adaptation des interventions gouvernementales à la réalité du monde rural.</li> </ol>
---

---

Source : Rapport final, MRC d'Abitibi, 2007, annexe 2, p. 1

L'enjeu numéro 5 est de nature politique, de même que les champs d'intervention 1 et 3. Ces éléments ne font pas partie de notre analyse au chapitre 4 car nous n'avons pas accès à l'ensemble des rapports finaux des plans de référence des territoires. Par ailleurs, les champs d'intervention 6, 7, 9 et 10 ne se retrouvent pas parmi les champs d'intervention inscrits par les promoteurs sur les fiches signalétiques des projets réalisés. On conclut que ces champs sont davantage liés au plan territorial et aux acteurs

territoriaux et appartiennent plus aux mandats et responsabilités des organisations territoriales qu'aux promoteurs de projets.

#### **4.1.2 Le plan d'action du territoire rural de la MRC d'Abitibi-Ouest**

La MRC d'Abitibi-Ouest a formé une Commission de la ruralité qui avait pour mandat d'actualiser les orientations du Pacte rural. Cette Commission a déposé son plan de travail en février 2003.

Les tableaux 12, 13 et 14 présentent les orientations, les objectifs et les champs d'intervention prioritaires retenus pour les projets du Pacte rural. Le tableau 15 liste les résultats attendus par la réalisation de ces projets pour le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest (MRC d'Abitibi-Ouest, 2003).

Tableau 12  
Les orientations du Pacte rural de la MRC d'Abitibi-Ouest

- 
- |   |
|---|
| 1. Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales;                      |
| 2. Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction;                    |
| 3. Soutenir l'engagement des citoyens au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural. |
- 

Source : Plan de travail, MRC d'Abitibi-Ouest, 2003, p. 6

**Tableau 13**  
**Les objectifs du Pacte rural de la MRC d'Abitibi-Ouest**

- 
1. Diversifier l'économie, consolider et développer l'emploi, encourager l'esprit d'entreprise;
  2. Accroître la participation de la population à la gestion des ressources et à la mise en valeur de son territoire
  3. Intensifier l'acquisition du savoir, le développement des compétences et l'innovation;
  4. Assurer le maintien et l'amélioration des services de proximité;
  5. Améliorer et promouvoir le cadre de vie et accroître le sentiment d'appartenance;
  6. Favoriser l'adaptation des politiques gouvernementales;
  7. Promouvoir la place ainsi que le rôle des jeunes et des nouveaux arrivants dans le maintien de collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations;
  8. Tenir compte de la situation, des besoins et de l'apport particulier des femmes qui vivent en milieu rural;
  9. Renforcer la participation et l'engagement du monde rural et accentuer la complémentarité «**rural-urbain**».
- 

Source : Plan de travail, MRC d'Abitibi-Ouest, 2003, p. 6

**Tableau 14**  
**Les champs d'intervention prioritaires du Pacte rural de la MRC d'Abitibi-Ouest**

- 
1. Les domaines de la transformation agroalimentaire et forestière;
  2. La formation;
  3. Le tourisme;
  4. Le maintien ou l'amélioration des services de proximité;
  5. La communication;
  6. Le maintien et le retour des jeunes en région;
  7. La création d'emploi;
  8. Les propositions et recommandations retenues dans l'Opération Vitalité.
- 

Source : Plan de travail, MRC d'Abitibi-Ouest, 2003, p. 12

**Tableau 15**  
**Les résultats attendus du Pacte rural de la MRC d'Abitibi-Ouest**

- 
1. Une participation des citoyennes et des citoyens dans les comités de relance;
  2. Des projets novateurs suscitant une revitalisation de nos milieux;
  3. Des municipalités plus vivantes grâce à l'amélioration des services, de la formation plus adaptée aux besoins, l'accès à des communications modernes;
  4. Des activités de transformation de nos matières premières et de nos produits;
  5. L'émergence de nouvelles entreprises;
  6. La création d'emplois;
  7. L'augmentation du sentiment d'appartenance de la population;
  8. Le maintien et le retour des jeunes en région;
  9. La réalisation des actions prioritaires lors de l'Opération Vitalité.
- 

Source : Plan de travail, MRC d'Abitibi-Ouest, 2003, p. 17

La majorité des champs d'intervention présentés au plan de travail de la MRC d'Abitibi-Ouest se retrouvent inscrits aux fiches signalétiques des projets à l'exception des champs 1 et 8 axés sur la transformation agroalimentaire et forestière et les recommandations de l'Opération Vitalité. Ce dernier élément portait davantage sur des actions politiques s'adressant aux acteurs politiques du territoire qu'à d'éventuels promoteurs de projets de développement. Ces deux champs ont vraisemblablement été pris en compte par les organisations et institutions du territoire dans leurs propres mandats et responsabilités.

#### **4.1.3 Le plan d'action du territoire rural de la Ville-MRC de Rouyn-Noranda**

Le plan d'action du Pacte rural a été déposé en juin 2003 pour le territoire de Rouyn-Noranda (Ville de Rouyn-Noranda, 2003); c'est la Ville de Rouyn-Noranda qui en est la signataire et le maître d'œuvre. Comme les municipalités de la MRC de Rouyn-Noranda se sont regroupées (janvier 2002) suite au dépôt de la PNR et du Pacte rural, la Ville est, à compter de cette date, l'entité municipale qui administre le territoire.

Les orientations, les champs d'intervention et les résultats attendus du programme du Pacte rural de la Ville de Rouyn-Noranda sont présentés aux tableaux 16, 17 et 18.

Tableau 16  
Les orientations du Pacte rural de la Ville de Rouyn-Noranda

- |    |   |
|----|---|
| 1. | Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales; |
| 2. | Assurer la qualité de vie de ces collectivités et renforcer leur pouvoir d'attraction;    |
| 3. | Soutenir l'engagement des citoyens et citoyennes dans leur collectivité.                  |

Source : Plan d'action, Ville de Rouyn-Noranda, 2003, p. 4

Le plan d'action ne fait pas mention d'objectifs particuliers, il se réfère à ceux du Pacte rural inclus dans la Politique nationale de la ruralité.

**Tableau 17**  
**Les champs d'intervention du Pacte rural de la Ville de Rouyn-Noranda**

- 
1. L'amélioration de l'offre et de la disponibilité des services de base;
  2. Le maintien et le retour des jeunes et des familles;
  3. La valorisation du capital humain;
  4. Le soutien à l'entrepreneuriat individuel et collectif;
  5. La mise en réseau des différentes organisations intervenant sur le territoire pour en maximiser l'efficience;
  6. L'inscription d'une action ou d'un projet dans une stratégie globale d'intervention.
- 

Source : Plan d'action, Ville de Rouyn-Noranda, 2003, p. 4

**Tableau 18**  
**Les résultats généraux attendus du Pacte rural de la Ville de Rouyn-Noranda**

- 
1. Augmentation de la qualité de vie;
  2. Quantité de projets créés;
  3. Durée et qualité des projets réalisés;
  4. Nombre d'emplois créés;
  5. Support reçu par les promoteurs;
  6. Perspectives d'avenir...
- 

Source : Plan d'action, Ville de Rouyn-Noranda, 2003, p. 18

Les fiches signalétiques des projets réalisés n'ont pas référé aux champs 5 et 6. C'est dire qu'aucun projet n'a traité de ces dimensions. À la lecture de ces champs, on réalise qu'ils appartiennent davantage aux structures organisationnelles du territoire qu'aux promoteurs de projets. Ces aspects ne seront ni pris en compte ni analysés.

#### 4.1.4 Le plan d'action du territoire rural de la MRC de Témiscamingue

Le plan d'action de la MRC de Témiscamingue a été transmis au ministère des Régions en juillet 2002. Ce document n'étant pas disponible, nous référons au rapport d'évaluation transmis au ministère en janvier 2008 (MRC de Témiscamingue, 2008) pour établir les priorités et les champs d'intervention qui ont été initialement retenus par la MRC en vue de mettre en œuvre son Pacte rural (voir tableaux 19 et 20).

Tableau 19  
Les priorités du Pacte rural de la MRC de Témiscamingue

1.	Le maintien des agents de développement comme outil de base essentiel au développement des petites collectivités;
2.	L'économie et l'emploi dans les municipalités;
3.	Les services de proximité.

Source : Rapport d'évaluation, MRC de Témiscamingue, 2008, p. 5

Tableau 20  
Les champs d'intervention initiaux du Pacte rural de la MRC de Témiscamingue

1.	Consolidation des agents de développement ruraux;
2.	Maintien des petites écoles;
3.	Réaliser le projet de forêt habitée (lots intramunicipaux);
4.	Animation du milieu;
5.	Création d'un Fonds de risque;
6.	Création d'un point de service décentralisé.

Source : Rapport d'évaluation, MRC de Témiscamingue, 2008, p. 10

Ce rapport final n'indique pas de résultats initialement attendus, mais il présente des situations préoccupantes que nous considérons comme des éléments pour lesquels des résultats sont attendus. Ces situations préoccupantes sont présentées au tableau 21.

**Tableau 21**  
**Les situations préoccupantes du Pacte rural de la MRC de Témiscamingue**

---

1.	Nouveau rôle d'animation du milieu par les élus municipaux;
2.	Services de proximités;
3.	L'emploi – établir dans chaque municipalité un noyau d'emplois stables;
4.	Mise en valeur des ressources naturelles [...].

---

Source : Rapport d'évaluation, MRC de Témiscamingue, 2008, p. 1

Ces situations seront compilées dans les résultats attendus au tableau synthèse.

#### **4.1.5 Le plan d'action du territoire rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or**

Le plan d'action du Pacte rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or a été déposé en septembre 2002. Les orientations et les objectifs retenus par la MRC sont ceux du programme du Pacte rural. Les champs d'intervention et les résultats attendus de ce programme sont présentés aux tableaux 22 et 23.

**Tableau 22**  
**Les champs d'intervention du Pacte rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or**

---

1.	Le maintien et le retour des jeunes et des familles;
2.	L'amélioration de l'offre et de la disponibilité des services;
3.	La mise en réseau des promoteurs locaux qui contribuent à la demande de revitalisation;
4.	le soutien à l'entrepreneuriat individuel et collectif;
5.	le développement de nouveaux produits et de nouvelles entreprises;
6.	La mise en valeur du capital humain.

---

Source : Plan de travail, MRC La Vallée-de-l'Or, 2002, p. 9

**Tableau 23**  
**Les résultats attendus du Pacte rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or**

---

1.	Les participants aux consultations;
2.	Les participants à la réalisation des projets;
3.	Les territoires dévitalisés stimulés;
4.	Le type de projets réalisés;
5.	Le nombre de projets réalisés de chacun des types;
6.	Les emplois maintenus ou créés;
7.	Les emplois touchant les jeunes, les femmes ou autres;
8.	Pour chacun des territoires dévitalisés : les projets réalisés, les emplois créés, la participation des jeunes, des femmes, des hommes, des personnes âgées;
9.	Les investissements;
10.	La part de la collectivité;
11.	La part d'autres programmes gouvernementaux, municipaux ou autres.

---

Source : Plan de travail, MRC La Vallée-de-l'Or, 2002, p. 12

#### **4.1.6 Ce que nous retenons de ces plans d'action territoriaux pour l'analyse**

Même si « chaque MRC a développé sa propre stratégie en ce qui a trait aux types de projets attendus » (LeBlanc, 2007, p. 45), nous dégageons le tableau synthèse 24 (page 108) de la lecture des cinq plans d'action présentés ci-avant. Le contenu de ce tableau servira en partie pour la compilation des données et pour l'analyse aux autres sections du chapitre 4. Le tableau 24, « Synthèse des données des plans d'action des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue », est constitué de cinq sections :

- Les orientations de développement : nous avons retenu les orientations du programme du Pacte rural que les territoires ont adoptés, à quelques mots près, dans leur propre plan de travail;
- Les objectifs de développement : nous avons retenu les objectifs du programme du Pacte rural que les territoires ont adoptés, à quelques mots près, dans leur propre plan de travail;

- Les champs d'intervention : nous n'avons pas retenu ceux présentés dans les plans de travail ou plan d'action des MRC; il nous est apparu plus judicieux de retenir ceux inscrits dans les 257 fiches signalétiques décrivant les projets retenus et réalisés sur les territoires. Par contre, parmi les 94 énoncés distincts de champs d'intervention de ces fiches signalétiques, plusieurs font référence à un même sujet et ne se distinguent que par un qualificatif ou une formulation légèrement différente. Éliminant ces doublons, nous avons retenu neuf énoncés différents pour exprimer l'élément champ d'intervention prioritaire (formulation du programme) dans lequel les projets se sont inscrits. Un de ces champs, qui ne regroupait que 3 projets, a finalement été enlevé, car il a été considéré davantage comme un domaine sectoriel - le tourisme - qu'un champ d'activité.
- Les résultats attendus : nous avons compilé l'expression des résultats des cinq territoires-MRC et soustrait des répétitions ou formulations similaires, pour ne retenir que les 20 énoncés distincts;
- Les partenaires souhaités : Des partenaires souhaités ont été mentionnés dans l'un ou l'autre des rapports ou plans et nous les avons listés afin de rendre compte de la diversité des collaborations souhaitées par les porteurs du programme du Pacte rural.

Tableau de synthèse des données des plans d'action des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue

Les orientations de développement		
collectivités rurales; voir d'attraction; unauté et assurer la pé	1. Stimuler et soutenir le développement durable et 2. Assurer la qualité de vie des collectivités rurales 3. Stimuler l'engagement des citoyens au développement de leur comm	la prospérité des co et renforcer leur pou
Les objectifs de développement		
l'esprit d'entreprise; s et à la mise en valeur s et l'innovation;	1. Diversifier l'économie, consolider et développer 2. Favoriser la participation de la population à la gestion des ressources 3. Intensifier l'acquisition du savoir, le développement des compétences 4. Assurer le maintien et l'amélioration des services de proximité; 5. Augmenter la qualité de vie; 6. Soutenir le développement des territoires dévitalisés; 7. Favoriser l'adaptation des politiques gouvernementales; 8. Favoriser l'adaptation des politiques gouvernementales; 9. Soutenir le développement des jeunes et des nouveaux arrivants dans le maintien 10. Soutenir le développement des jeunes et des nouveaux arrivants dans le maintien 11. Soutenir le développement des jeunes et des nouveaux arrivants dans le maintien 12. Soutenir le développement des jeunes et des nouveaux arrivants dans le maintien	l'emploi, encourager gestion des ressources des compétences de proximité; le sentiment d'app et des nouveaux arri l'apport particulier de des plans de développem la participation et l'engagement du monde rural et accentu
artenance et augmenté r vivants dans le maintien s femmes qui vivent en ent locaux de la MRC er la complémentarité	1. Le maintien ou l'amélioration des services de proximité; 2. Le maintien ou la création de postes d'agents de développement local 3. L'amélioration des infrastructures; 4. Le soutien à l'entrepreneuriat individuel et collectif, au développement 5. Le maintien et le retour des jeunes et des familles; 6. L'appui à tous projets améliorant le sentiment d'appartenance et val 7. Le soutien aux communications, à la formation et à la promotion; 8. La création d'emplois.	
Les champs d'intervention		
Les résultats attendus		
re relance et aux consult de la formation plus ad ; produits; noyau stable d'emplo emplois créés, la partic ou autres.	1. Participation des citoyennes et des citoyens dans les comités de 2. Des projets novateurs suscitant une revitalisation de nos milieux; 3. Des municipalités capables de répondre aux besoins des citoyens 4. La mise en valeur des ressources naturelles; 5. Des activités de transformation de nos matières premières et de nos 6. L'émergence de nouvelles entreprises; 7. Le maintien et le retour des jeunes en région; 8. L'augmentation du sentiment d'appartenance de la population; 9. Le maintien et le retour des jeunes en région; 10. La réalisation des actions priorisées dans les plans actuels; 11. L'augmentation de la qualité de vie; 12. La quantité de projets créés; 13. La durée et la qualité des projets réalisés; 14. Le support reçu par les promoteurs; 15. Des perspectives d'avenir; 16. Des participants à la réalisation des projets; 17. Des investissements; 18. Des investissements; 19. La participation de la collectivité dans les projets; 20. La participation d'autres programmes gouvernementaux, municipaux	
Les partenaires souhaités		
rosterie, de l'agriculture, des entreprises et de l'industrie de la MRC	1. Municipalité régionale de comté (MRC); 2. Villes; 3. Municipalités; 4. Conseils de quartier; 5. Conférence des organismes; 6. Caisses populaires; 7. Chambre de commerce; 8. SOLIDE; 9. Carrefour Jeunesse Emploi (CJE); 10. Centre local de développement (CLD); 11. Comité Vitalité; 12. Commission scolaire, Cégep, Université; 13. Conseils d'établissement; 14. Réseau de la Santé; 15. Société d'aide au développement des collectivités (SADC); 16. Table des aînés; 17. Fabriques; 18. Comités de développement local; 19. Comités de loisirs; 20. Maisons des jeunes; 21. Clubs de fermières; 22. Clubs de l'âge d'or; 23. Bibliothèques; 24. Villes et Villages en santé; 25. Les agentes et agents de développement local; 26. Les entreprises et de l'industrie de la MRC des domaines de la fi culture et du tourisme...; 27. Ministères provinciaux et fédéraux et les sociétés d'État; 28. Autres organismes locaux, régionaux ou provinciaux.	

## 4.2 Les projets de développement ruraux

Trois cent huit projets ont été déposés, analysés, acceptés et réalisés dans cette corvée rurale annoncée et financièrement soutenue par le programme Pacte rural entre 2002 et 2007 (257 fiches signalétiques ont été remplies; 51 projets ne sont caractérisés que par leur titre et les sommes déboursées par le Pacte rural ainsi que le coût estimé total du projet). Ces projets ont normalement été conçus par des organismes promoteurs. Ces derniers, connaissant le programme et les orientations du Pacte rural, ont été accompagnés par les agents de développement et les agents ruraux de chacun des territoires. Les projets ont été analysés par des analystes de la MRC ou du CLD et finalement acceptés par la table des maires de la MRC sur recommandation du comité du Pacte rural de la MRC.

Pour être acceptés et financés, ces projets ont dû s'inscrire dans *le projet* de référence territorial (plan d'action) et satisfaire les orientations et objectifs généraux, répondre aux champs d'intervention prioritaires, associer des partenaires et contribuer aux résultats attendus (tableau 24).

Afin de pouvoir analyser les retombées de ces projets sur le développement des territoires et de leurs communautés, trois niveaux d'organisation des données nous ont semblé utiles. Le premier niveau organise les données par territoire, le deuxième les agrège par champ d'intervention et le troisième les répartit selon les dimensions dépendantes qui contribuent au développement rural, dimensions identifiées au cadre conceptuel.

Les cinq prochaines sections dressent les caractéristiques de ces projets par territoire de MRC.

Pour chacun des territoires de MRC, un tableau présente le nombre de projets au total et par champ d'intervention, le coût total des projets, le montant d'aide financière apportée par le programme du Pacte rural et le nombre d'emplois que ces projets ont créés pour les hommes, les femmes et les jeunes, au total et par champ d'intervention. Toutes ces données ont été saisies à partir des fiches signalétiques que les gestionnaires du Pacte rural de chaque territoire ont remplies pour chaque projet et que nous avons obtenues du MAMROT en 2008. Certaines données, comme celles concernant l'emploi, semblent manquer de précision au sens où elles ne mentionnent pas la durée et l'étalement (emploi permanent, temporaire, à temps partiel, etc.). Nous utilisons ces données comme elles nous ont été livrées et sur une base comparative. Bien que leur caractère de précision puisse faire l'objet de discussion, nous considérons que ces emplois ont été créés à cause de la présence des projets et ne tenons pas compte ni de leur durée, ni de leur étalement.

#### **4.2.1 Les projets de développement de la MRC d'Abitibi**

Au nombre de 90, les projets présentés dans la MRC d'Abitibi (tableau 25) ont touché 7 des 8 champs d'intervention communs à la région (tableau 24, p. 108). Le programme du Pacte rural a contribué pour 758 863 \$ dans ces projets qui ont investis au total 3 703 719 \$. Dix-neuf organismes locaux, 6 organismes territoriaux différents et 13 municipalités ont réalisé ces projets qui ont généré 53 emplois, dont 19 pour les jeunes, 40

pour les femmes et 13 pour les hommes. Sur les 90 projets présentés, 43% l'ont été dans le champ no 2, le champ du maintien ou de création de postes d'agents de développement local, pour 31% des argents investis par le Pacte rural. Pour sa part, le champ no 3, champ de l'amélioration des infrastructures, représente 21% des projets pour un soutien financier de 38% du Pacte rural de la MRC. La part des autres sources de financement a été très importante et a financé près de 80% des coûts des projets.

**Tableau 25**  
Les principales données des projets du Pacte rural de la MRC d'Abitibi / 2002-2007

Nombre de projets du Pacte rural 90		Coût total des projets 3 703 719 \$			Financement du Pacte 758 863 \$			
Nombre de porteurs	Organismes locaux 19		Organismes territoriaux 6		Municipalités et territoires 13			
Nombre d'emplois	Hommes 13		Femmes 40		Jeunes 19			
<b>Caractéristiques des projets du Pacte rural de la MRC Abitibi par champ d'intervention</b>								
<b>No de champ</b> <sup>3</sup>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
Nb de projets par champ	12	39	19	5	5	2	8	0
Nb d'emplois	5	37	5	2	3	1	0	0
\$ investi par le Pacte	74 286	235 172	291 552	47 000	59 473	35 000	16 379	0
\$ investi par d'autres sources	191 457	771 634	1 542 190	205 286	149 442	7 000	77 848	0
Coût total des projets (\$)	265 743	1 006 806	1 833 742	252 286	208 915	42 000	94 227	0
\$ investi par le pacte / coûts total (%)	28	23	16	19	28	83	17	0
\$ investi par le Pacte / \$ pacte MRC (%)	9,8	31,0	39,1	6,2	7,1	4,6	2,2	0

Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007

<sup>3</sup> Voir liste des champs, tableau 24, page 108

#### 4.2.2 Les projets de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest

Au nombre de 64, les projets de la MRC d'Abitibi-Ouest (tableau 26) ont été présentés dans 7 des 8 champs prioritaires. Près de la moitié des projets ont été centrés sur l'amélioration des infrastructures (champ no 3) et 20% ont servi à améliorer les services de proximité (champ no 1). Le programme du Pacte rural a contribué pour 1 260 450 \$ dans ces projets qui ont investi au total 2 469 817 \$.

Tableau 26  
Les principales données des projets du Pacte rural de la MRC d'Abitibi-Ouest / 2002-2007

Nombre de projets du Pacte rural 64		Coût total des projets 2 469 817 \$			Financement du Pacte (\$) 1 260 450 \$			
Nombre de porteurs	Organismes locaux 33		Organismes territoriaux 3		Municipalités et territoires 11			
Nombre d'emplois	Hommes 16		Femmes 29		Jeunes 10			
Caractéristiques des projets du Pacte rural de la MRC Abitibi-Ouest par champ d'intervention								
No de champ	1	2	3	4	5	6	7	8
Nb de projets	13	3	31	0	4	6	5	2
Nb d'emplois	6	2	19	0	0	4	2	12
\$ investi par le Pacte	247 650	60 000	723 234	0	33 760	110 440	45 366	40 000
\$ investi par d'autres sources	383 637	0	617 317	0	43 067	95 299	24 139	45 908
Coût total des projets (\$)	631 287	60 000	1 340 551	0	76 827	205 739	69 505	85 908
\$ investi par le pacte / coûts total (%)	39	100	54	0	44	54	65	47
\$ investi par le Pacte / \$ pacte MRC (%)	19,6	4,8	57,4	0	2,7	8,8	3,6	3,2

Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007

Trente trois organismes locaux, 3 organismes territoriaux et 11 municipalités différentes ont réalisé ces 64 projets qui ont généré 45 emplois, 29 pour les femmes et 16

pour les hommes, parmi lesquels 10 sont des jeunes. Une portion de 57,4% du Pacte rural a été attribuée aux projets d'infrastructures et une portion de près 20% a financé les projets de service de proximité. Par ailleurs, les investissements provenant d'autres sources que le Pacte ont financé 49% des coûts des projets.

#### **4.2.3 Les projets de développement de la MRC de Rouyn-Noranda**

La ville de Rouyn-Noranda a soutenu 59 projets (tableau 27) dans 5 des 8 champs prioritaires dont 28,8 % pour améliorer les services de proximité (champ no 1). Son programme du Pacte rural a contribué pour 627 737 \$ dans ces projets qui ont investi au total 1 508 733 \$. Les autres sources de financement ont contribué à plus de 58% du financement des projets. Vingt-deux organismes différents et la ville de Rouyn-Noranda ont réalisé ces projets qui ont généré 22 emplois, dont 10 pour les femmes et 12 pour les hommes<sup>4</sup>, parmi lesquels trois sont des jeunes. Outre les services de proximité, les activités de communication, formation et promotion (champ no 7) représentent 27% des projets et les projets d'infrastructures (champ no 3) près de 24% des projets totaux. La répartition de l'enveloppe financière du Pacte rural est d'un peu plus de 25% pour chacun de ces trois champs d'activité.

---

<sup>4</sup> Les données d'emploi portent sur les 39 fiches signalétiques remplies pour ce territoire, 20 projets ne sont donc pas comptabilisés pour les données autres que financières.

**Tableau 27**  
**Les principales données des projets du Pacte rural**  
**de la Ville de Rouyn-Noranda / 2002-2007**

Nombre de projets du Pacte rural 59		Coût total des projets 1 508 733 \$			Financement du Pacte (\$) 627 737\$			
Nombre de porteurs	Organismes locaux 22		Organismes territoriaux 0		Municipalités et territoires 1			
Nombre d'emplois	Hommes 12		Femmes 10		Jeunes 3			
<b>Caractéristiques des projets du Pacte rural de la Ville de Rouyn-Noranda par champ d'intervention</b>								
<b>No du champ</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
Nb de projets	17	0	14	0	7	5	16	0
Nb d'emplois	11	0	2	0	3	2	4	0
\$ investi par le Pacte	178 119	0	176 298	0	50 022	62 033	161 265	0
\$ investi par d'autres sources	280 884	0	309 314	0	64 920	112 913	112 965	0
Coût total des projets (\$)	459 003	0	485 612	0	114 942	174 946	274 230	0
\$ investi par le pacte / coûts total (%)	39	0	36	0	44	35	59	0
\$ investi par le Pacte / \$ pacte MRC (%)	28,4	0	28,1	0	8,0	9,9	25,7	0

Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007

#### **4.2.4 Les projets de développement de la MRC de Témiscamingue**

La MRC de Témiscamingue (tableau 28) a contribué par son programme du Pacte rural à 43 projets dont 37% ont servi à l'engagement des agents locaux de développement (champ no 2) et 28% à l'amélioration des infrastructures (champ no 3). Le programme a financé pour 886 950 \$ de ces projets qui ont investi au total 6 336 798 \$, laissant une contribution de 86% pour les autres sources de financement. Vingt-deux organismes différents et les 25 municipalités et territoires de la MRC de Témiscamingue ont réalisé ces projets qui ont généré 33 emplois, 19 pour les femmes et 14 pour les hommes parmi

lesquels figuraient 16 jeunes<sup>5</sup>. L'enveloppe du Pacte rural a été divisée à 38% pour le maintien ou la création de poste d'agent de développement (champ no 2) et à 33% pour l'amélioration des infrastructures (champ no 3).

**Tableau 28**  
Les principales données des projets du Pacte rural  
de la MRC de Témiscamingue/ 2002-2007

Nombre de projets du Pacte rural 43		Coût total des projets 6 336 798 \$			Financement du Pacte (\$) 886 950 \$			
Nombre de porteurs	Organismes locaux 22		Organismes territoriaux 1		Municipalités et territoires 25			
Nombre d'emplois	Hommes 14		Femmes 19		Jeunes 16			
<b>Caractéristiques des projets du Pacte rural de la MRC Témiscamingue par champ d'intervention</b>								
<b>No du champ</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
Nb de projets	4	16	12	7	1	1	2	0
Nb d'emplois	1	26	2	2	0	2	0	0
\$ investi par le Pacte	49 293	336 222	289 683	94 171	11 891	95 000	10 690	0
\$ investi par d'autres sources	223 779	681 533	3 747 421	496 072	7 500	289 500	4 043	0
Coût total des projets (\$)	273 072	1 017 755	4 037 104	590 243	19 391	384 500	14 733	0
\$ investi par le pacte / coûts total (%)	18	33	7	16	61	25	73	0
\$ investi par le Pacte / \$ pacte MRC (%)	5,6	37,9	32,7	10,6	1,3	10,7	1,2	0

Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007 et MRC de Témiscamingue

#### **4.2.5 Les projets de développement de la MRC de La Vallée-de-l'Or**

Au nombre de 52, les projets acceptés par la MRC de La Vallée de l'Or (tableau 29) s'inscrivent dans 6 des 8 champs prioritaires. Le programme du Pacte rural a contribué pour 1 002 843 \$ dans ces projets qui ont investi au total 18 237 829 \$. Les autres sources de

<sup>5</sup> Les données d'emploi portent sur les 12 fiches signalétiques remplies pour ce territoire, 30 projets ne sont donc pas comptabilisés pour les données autres que financières.

financement ont contribué à plus de 94% du financement des projets. Trente-sept organismes différents et 7 municipalités, villes et territoires de la MRC de La Vallée-de-l'Or ont réalisé ces projets qui ont généré 3 emplois pour les hommes parmi lesquels figurait 1 jeune. Six de ces projets s'appliquent à l'ensemble des 18 municipalités, villes et territoires ruraux de la MRC, 1 projet touche 4 municipalités ou territoires, 5 projets regroupent 2 municipalités ou territoires et les 15 autres projets se réalisent sur une municipalité ou territoire rural de la MRC. Plus de 60% des projets ont contribué à l'amélioration des infrastructures (champ no3) et ont utilisé près de 80% de l'enveloppe financière du Pacte rural du territoire.

Tableau 29  
Les principales données des projets du Pacte rural  
de la MRC de La Vallée-de-l'Or / 2002-2007

Nombre de projets du Pacte rural 52		Coût total des projets 18 237 829 \$			Financement du Pacte (\$) 1 002 843 \$			
Nombre de porteurs	Organismes locaux 24		Organismes territoriaux 7		Municipalités et territoires 7			
Nombre d'emplois	Hommes 3		Femmes		Jeunes 1			
<b>Caractéristiques des projets du Pacte rural de la MRC La Vallée-de-l'Or par champ d'intervention</b>								
<b>No du champ</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
Nb de projets	7	0	32	3	6	2	2	0
Nb d'emplois	0	0	2	0	1	0	0	0
\$ investi par le Pacte	63 000	0	795 148	21 539	76 656	16 500	30 000	0
\$ investi d'Autres	175 810	0	16 756 300	31 335	124 628	14 713	132 200	0
Coût total des projets (\$)	238 810	0	17 551 448	52 874	201 284	31 213	162 200	0
\$ investi par le pacte / coûts total (%)	26	0	5	41	38	53	18	0
\$ investi par le Pacte / \$ pacte MRC (%)	6,3	0	79,3	2,1	7,6	1,6	3,0	0

Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007

\*\*\*\*\*

Pour l'ensemble du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, les données indiquent que 35,1% des projets ont contribué à l'amélioration des infrastructures locales et territoriales (champ no 3). Au deuxième rang, 18,8% des projets ajoutent à l'animation et au soutien des collectivités par l'emploi d'agents locaux (champ no 2) alors que la consolidation des services de proximité (champ no 1) vient en troisième place avec 17,2% des projets présentés. Ces trois premiers champs d'activité ont utilisé respectivement 50,2%, 13,9% et 13,5% de l'enveloppe budgétaire du Pacte rural. Enfin, seulement 2 projets, dans une même MRC, visaient directement la création d'emplois.

Le tableau suivant (tableau 30) présente la synthèse des principales données cumulées par territoire et par champ d'intervention des projets du Pacte rural 2002-2007.

**Tableau 30**  
**La synthèse des principales données des projets du Pacte rural par MRC et par champ**

Nombre de projets	Territoire de MRC					Contribution du Pacte		Investissement total	Nb. d'emplois créés
90	MRC d'Abitibi					758 863 \$		3 703 719 \$	53
64	MRC d'Abitibi-Ouest					1 260 450 \$		2 469 817 \$	45
59	Ville de Rouyn-Noranda					627 737 \$		1 508 732 \$	22
43	MRC de Témiscamingue					886 950 \$		6 336 797 \$	33
52	MRC de La Vallée-de-l'Or					1 002 843 \$		18 237 829 \$	3
<b>Total : 308</b>	<b>5 territoires</b>					<b>4 536 843 \$</b>		<b>32 256 896 \$</b>	<b>156</b>
<b>No du champ</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	
Nb projets	53	58	108	15	23	16	33	2	
% nb projets	17,2	18,8	35,1	4,9	7,5	5,2	10,7	0,6	
Coût - \$	1 867 915	2 084 561	25 248 457	895 403	621 359	838 398	614 895	85 908	
% coûts	5,8	6,5	78,3	2,8	1,9	2,6	1,9	0,3	
Pacte rural (\$)	612 348	631 394	2 275 915	162 710	231 802	318 973	263 700	40 000	
\$ Pacte rural (%)	13,5	13,9	50,2	3,6	5,1	7,0	5,8	0,9	
Nb emplois	23	65	30	4	7	9	6	12	
% emplois	14,7	41,7	19,2	2,6	4,5	5,8	3,8	7,7	

Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007 et données Ville de Rouyn-Noranda et MRC Témiscamingue

### 4.3 Les projets de développement par champ d'intervention

Les champs d'intervention priorités par les territoires sont en soi le choix des domaines que les territoires ont retenus, dans l'application, pour développer leur territoire avec le soutien du Pacte rural. Ces champs d'action ont normalement fait partie des critères pour la sélection des projets déposés.

Voici quelques données par champs d'intervention et par territoire de MRC. La liste complète des projets - une description abrégée, le bénéficiaire, le coût du projet et le nombre d'emplois créés - est présentée à l'annexe 3, par territoire de MRC.

### 4.3.1 Le champ 1 : le maintien ou l'amélioration des services de proximité

Ce premier champ prioritaire (tableau 31) regroupe 53 projets qui ont contribué à créer 23 emplois et ont appelé des investissements de 612 348 \$ du programme du Pacte rural. Dans ces projets se retrouvent des activités qui consolident un service existant ou contribuent à en créer un nouveau. Nous y avons placé les planifications et développements incluant les achats d'équipements légers et de matériel, d'aménagements et de démarrage d'une activité, etc., directement liés à un service de proximité. Le territoire de la MRC Rouyn-Noranda a réalisé plus de 30% des projets visant l'amélioration des services de proximité et la MRC D'Abitibi-Ouest a investi 40% des argents investis pour ce champ par le Pacte rural.

Tableau 31  
Les principales données des projets du champ 1 par MRC

MRC	Projets			Financement du Pacte rural			Emplois		
	Nombre	% du champ 1	% de la MRC	Pacte rural \$	% du champ 1	% de la MRC	Nombre	% du champ 1	% de la MRC
MRC Abitibi	12	22,6	13,3	74286	12,1	9,8	5	21,7	9,4
MRC Abitibi-Ouest	13	24,5	20,3	247650	40,4	19,6	6	26,1	13,3
Ville de Rouyn-Noranda	17	32,1	28,8	178119	29,1	28,4	11	47,8	50,0
MRC Témiscamingue	4	7,5	9,5	49293	8,0	5,6	1	4,3	3,0
MRC La Vallée-de-l'Or	7	13,2	13,5	63000	10,3	6,3	0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>53</b>			<b>612 348 \$</b>			<b>23</b>		

Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007

### 4.3.2 Le champ 2 : le maintien ou la création de postes d'agents de développement local dans les municipalités

Le champ prioritaire numéro 2 (tableau 32) regroupe 58 projets qui ont contribué à créer 65 emplois et ont appelé des investissements de 631 394\$ du Pacte rural. Ces projets sont tous consacrés à renouveler ou engager des agents de développement local à vocation générale ou spécifique telle l'histoire et le patrimoine, la culture, le tourisme, etc. Nous constatons que deux territoires possèdent une stratégie d'animation et de soutien au développement par l'engagement de ressources locales. Les autres territoires ont davantage axé cet aspect de soutien à des ressources territoriales ou encore emploient des ressources sur d'autres budgets que le programme du Pacte rural. La MRC Abitibi a profité du Pacte rural pour consolider la présence des agents locaux de développement : au-delà de 67% des projets de ce champ d'intervention ont été utilisés à cette fin. Par ailleurs, c'est la MRC de Témiscamingue qui a le plus investi dans ce champ d'activité avec un montant de 336 222 \$ représentant 53,3% des argents du Pacte rural pour ce champ.

Tableau 32  
Les principales données des projets du champ 2 par MRC

MRC	Projets			Financement du Pacte rural			Emplois		
	Nombre	% du champ 2	% de la MRC	Pacte rural \$	% du champ 2	% de la MRC	Nombre	% du champ 2	% de la MRC
MRC Abitibi	39	67,2	43,3	235 172	37,2	31,0	37	56,9	69,8
MRC Abitibi-Ouest	3	5,2	4,7	60 000	9,5	4,8	2	3,1	4,4
MRC Témiscamingue	16	27,6	38,1	336 222	53,3	37,9	26	40,0	78,8
<b>Total</b>	<b>58</b>			<b>631 394 \$</b>			<b>65</b>		

Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007

### **4.3.3 Le champ 3 : l'amélioration des infrastructures**

Le champ prioritaire sur l'amélioration des infrastructures (tableau 33) inclut 108 projets qui ont contribué à créer 34 emplois et ont appelé des investissements de 2 275 915 \$ du Pacte rural. C'est le champ d'activités du programme du Pacte rural qui est le plus important, tant en nombre de projets réalisés (35%) qu'en investissements consentis par le programme (50%). Afin d'avoir une plus juste lecture de l'importance de ces investissements, il est opportun de spécifier que les investissements des partenaires paragouvernementaux et corporatifs des 4 projets de la mise en place du réseau de communication électronique large bande ont nécessité à eux seuls des sommes de 20 278 929 \$ et que par conséquent les 104 autres projets représentent des investissements de 4 969 528 \$. Les MRC Abitibi-Ouest et La Vallée-de-l'Or ont réalisé le plus de projets d'infrastructure avec respectivement 31 et 32 projets représentant 58% des projets de ce champ de priorité. Ces projets d'infrastructures regroupent généralement des travaux d'immobilisation sur des équipements, bâtiments ou terrains afin d'améliorer ou créer des services, dont la grande majorité sont de nature récréative (sport, loisir, culture), touristique ou infrastructurelle municipale (chemin, électricité). Ces deux MRC ont également utilisé la plus grande proportion de l'enveloppe du Pacte rural pour ces projets avec respectivement 34,9% et 31,8% de l'enveloppe financière de ce champ telles que les données du tableau 33 l'indiquent.

**Tableau 33**  
**Les principales données des projets du champ 3 par MRC**

MRC	Projets			Financement du Pacte rural			Emplois		
	Nombre	% du champ 3	% de la MRC	Pacte rural \$	% du champ 3	% de la MRC	Nombre	% du champ 3	% de la MRC
MRC Abitibi	19	17,6	21,1	291 552	12,8	38,4	5	14,7	9,1
MRC Abitibi-Ouest	31	28,7	48,4	723 234	31,8	57,4	23	67,6	41,8
Ville de Rouyn-Noranda	14	13,0	23,7	176 298	7,7	28,1	2	5,9	9,1
MRC Témiscamingue	12	11,1	28,6	289 683	12,7	32,7	2	5,9	6,1
MRC La Vallée-de-l'Or	32	29,6	61,5	795 148	34,9	79,3	2	5,9	66,7
<b>Total</b>	<b>108</b>			<b>2 275 915 \$</b>			<b>34</b>		

Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007

#### **4.3.4 Le champ 4 : le soutien à l'entrepreneuriat individuel et collectif, au développement de produits et d'entreprises**

Le champ prioritaire numéro 4 (tableau 34) a été accompli par la réalisation de 15 projets, répartis sur trois territoires de MRC. Ces réalisations ont créé 4 emplois et ont nécessité des investissements de 162 710 \$ de la part du Pacte rural. Les produits retenus dans ce champ prioritaire ne sont pas obligatoirement des produits commercialisés sur le marché de consommation, mais plutôt des productions pouvant être utiles à des promoteurs ou entreprises pour avoir une information plus précise sur une situation commerciale ou sur un secteur d'activité économique. Les promoteurs de la MRC du Témiscamingue ont été plus actifs dans ce champ d'activité avec 7 projets représentant près de 47% de ce champ; ils ont également utilisé près de 58% du budget consacré à ce champ par le Pacte rural.

**Tableau 34**  
**Les principales données des projets du champ 4 par MRC**

MRC	Projets			Financement du Pacte rural			Emplois		
	Nombre	% du champ 4	% de la MRC	Pacte rural \$	% du champ 4	% de la MRC	Nombre	% du champ 4	% de la MRC
MRC Abitibi	5	33,3	5,6	47 000	28,9	6,2	2	50	3,8
MRC Témiscamingue	7	46,7	16,7	94 171	57,9	10,6	2	50	6,1
MRC La Vallée-de-l'Or	3	20,0	5,8	21 539	13,2	2,1	0	0	0,0
<b>Total</b>	<b>15</b>			<b>162 710 \$</b>			<b>4</b>		

Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007

#### **4.3.5 Le champ 5 : le maintien et le retour des jeunes et des familles**

Le champ prioritaire sur le maintien et le retour des jeunes et des familles (tableau 35) se traduit par des projets ayant des visées spécifiques à ces groupes dans la communauté, soit les jeunes et les familles. Ils peuvent être de l'ordre de l'investissement en équipements ou infrastructures spécifiquement dédiés aux jeunes, à l'animation ou à la production de documents de promotion, d'accueil ou autres. À ce titre, 23 projets ont été réalisés pour un déboursé total de 231 802 \$ du Pacte rural et ont créé 7 emplois. Les 5 territoires ont investi à ce titre et les MRC de Rouyn-Noranda et de La Vallée-de-l'Or se démarquent avec respectivement 7 et 6 projets. C'est la MRC de La Vallée-de-l'Or et celle d'Abitibi qui ont investi le plus d'argent du Pacte rural dans ce champ d'activités en utilisant respectivement 33% et 26% de l'enveloppe budgétaire de ce champ.

**Tableau 35**  
**Les principales données des projets du champ 5 par MRC**

MRC	Projets			Financement du Pacte rural			Emplois		
	Nombre	% du champ 5	% de la MRC	Pacte rural \$	% du champ 5	% de la MRC	Nombre	% du champ 5	% de la MRC
MRC Abitibi	5	21,7	5,6	59 473	25,7	7,8	3	42,9	5,7
MRC Abitibi-Ouest	4	17,4	6,3	33 760	14,6	2,7	0	0,0	0,0
Ville de Rouyn-Noranda	7	30,4	11,9	50 022	21,6	8,0	3	42,9	13,6
MRC Témiscamingue	1	4,3	2,4	11 891	5,1	1,3	0	0,0	0,0
MRC La Vallée-de-l'Or	6	26,1	11,5	76 656	33,1	7,6	1	14,3	33,3
<b>Total</b>	<b>23</b>			<b>231 802 \$</b>			<b>7</b>		

Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007

#### **4.3.6 Le champ 6 : l'appui à tous les projets améliorant le sentiment d'appartenance et valorisant le capital humain**

Seize promoteurs de projets ont indiqué que leurs activités avaient pour but de valoriser les ressources humaines et de développer le sentiment d'appartenance (tableau 36). Ces projets réalisés sur les 5 territoires de MRC ont nécessité un soutien financier de 318 973 \$ du Pacte rural et ont créé 9 emplois.

Les promoteurs de la MRC Abitibi-Ouest ont réalisé au-delà de 40% des projets de ce champ d'intervention et, pour ce, ont requis près de 35% des argents investis par le Pacte rural.

**Tableau 36**  
**Les principales données des projets du champ 6 par MRC**

MRC	Projets			Financement du Pacte rural			Emplois		
	Nombre	% du champ 6	% de la MRC	Pacte rural \$	% du champ 6	% de la MRC	Nombre	% du champ 6	% de la MRC
MRC Abitibi	2	14,3	2,2	35 000	11,0	4,6	1	11,1	1,9
MRC Abitibi-Ouest	6	42,9	9,4	110 440	34,6	8,8	4	44,4	8,9
Ville de Rouyn-Noranda	5	21,4	8,5	62 033	19,4	9,9	2	22,2	9,1
MRC Témiscamingue	1	7,1	2,4	95 000	29,8	10,7	2	22,2	6,1
MRC La Vallée-de-l'Or	2	14,3	3,8	16 500	5,2	1,6	0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>16</b>			<b>318 973 \$</b>			<b>9</b>		

Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007

#### **4.3.7 Le champ 7 : le soutien aux communications, à la formation et à la promotion**

Les outils et produits d'information, de sensibilisation, de promotion de divers aspects et sous diverses formes ont été réalisés à travers 33 projets (tableau 37) requérant 263 700 \$ d'investissement du Pacte rural dans les 5 MRC et ont créé 6 emplois dans deux territoires de la région. La MRC Rouyn-Noranda se distingue par la réalisation de 48% des projets de ce champ d'activités et a utilisé 61,2% des argents du Pacte rural pour développer ce champ.

**Tableau 37**  
Les principales données des projets du champ 7 par MRC

	<b>Projets</b>			<b>Financement du Pacte rural</b>			<b>Emplois</b>		
	Nombre	% du champ 7	% de la MRC	Pacte rural \$	% du champ 7	% de la MRC	Nombre	% du champ 7	% de la MRC
MRC Abitibi	8	24,2	8,9	16 379 \$	6,2	2,2	0	0,0	0,0
MRC Abitibi-Ouest	5	15,2	7,8	45 366 \$	17,2	3,6	2	33,3	4,4
Ville de Rouyn-Noranda	16	48,5	27,1	161 265 \$	61,2	25,7	4	66,7	18,2
MRC Témiscamingue	2	6,1	4,8	10 690 \$	4,1	1,2	0	0,0	0,0
MRC La Vallée-de-l'Or	2	6,1	3,8	30 000 \$	11,4	3,0	0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>33</b>			<b>263 700 \$</b>			<b>6</b>		

Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007

#### 4.3.8 Le champ 8 : la création d'emplois

Deux projets (tableau 38) ont été spécifiquement identifiés pour le soutien à la création d'emplois et ils ont été réalisés sur le territoire d'Abitibi-Ouest. Ces projets ont nécessité des investissements de 85 908 \$ dont 40 000 \$ provenant du Pacte rural et ont créé ou maintenu 12 emplois.

**Tableau 38**  
Les principales données des projets du champ 8 par MRC

MRC	<b>Projets</b>			<b>Financement du Pacte rural</b>			<b>Emplois</b>		
	Nombre	% du champ 1	% de la MRC	Pacte rural \$	% du champ 1	% de la MRC	Nombre	% du champ 1	% de la MRC
MRC Abitibi-Ouest	2	100	3,1	40 000 \$	100%	3,0	12	100	21,8

Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007

#### 4.4 Les projets du Pacte rural par dimension de développement

Cette section est consacrée à présenter les données des projets du Pacte rural, organisées selon les grandes variables et dimensions du cadre conceptuel élaboré au chapitre deux (figure 7, p. 66).

Reprenons les éléments de ce cadre conceptuel pour les présenter sous la forme de variables indépendantes et de variables dépendantes (figure 15), ces dernières faisant l'objet des mesures à saisir pour démontrer l'évolution positive ou négative des premières. Le cadre conceptuel est adapté à la démarche du Pacte rural sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Variables indépendantes		Variables dépendantes	
Variables	Dimensions	Variables	Dimensions
Objets de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le territoire</li> <li>Les entreprises</li> <li>La communauté</li> </ul>	Production	Partenariat et réseau territorial
			Innovation et réseau d'affaires
			Concertation et réseau social
Organisation			
Valeurs			
Finalités			
Projets de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Territoriaux</li> <li>Locaux</li> </ul>	Capitaux (valeur ajoutée)	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Humain</li> <li>Matériel</li> <li>Financier</li> <li>Technologique</li> </ul>	

Figure 15 : Le modèle des facteurs de production sur les objets et les projets de développement

La mesure des variables dépendantes se fera par sommation des projets dans lesquels la dimension à mesurer sera présente. Ainsi le nombre de présences de la dimension de l'objet ou du projet exprimera la force ou la faiblesse de la production de cet élément.

Pour prendre la mesure de la présence et de l'importance de ces dimensions dépendantes dans la construction des objets ou des projets, nous avons constitué 16 grilles de compilation qui, une fois remplies (tableaux 39 à 54), font l'objet d'une première analyse qui sera complétée à la section 4.5.

Ces données et cette analyse sont présentées sous 6 titres qui, ensembles, apportent des réponses aux hypothèses posées au départ de notre étude (page 16). Ces titres sont :

- La mesure des dimensions contributives au développement rural dans le Pacte rural
- La mesure des projets du Pacte rural selon le type de collectivité
- La mesure des dimensions du projet territorial (projet de référence) dans le Pacte rural
- La mesure de l'atteinte des objectifs du Pacte rural par les projets de développement
- La mesure de l'ajout de capitaux dans les territoires
- La mesure de la pertinence du projet comme véhicule de développement pour le Pacte rural

#### **4.4.1 La mesure les dimensions contributives au développement rural dans le Pacte rural**

Puisque le développement local territorial s'appuie principalement sur les partenariats et les réseaux territoriaux, le développement entrepreneurial sur l'innovation et les réseaux

d'affaires, et le développement des communautés sur la concertation locale et les réseaux sociaux, nous avons mesuré la présence de ces éléments dans les projets du Pacte rural pour lesquels une fiche signalétique a été produite. Les données sont compilées au regard des dimensions identifiées comme importantes pour créer du développement local, ce par champ d'intervention prioritaire et par territoire de MRC. À la fin de cette section, le tableau 44 présente la synthèse de la mesure de ces trois dimensions que sont le partenariat, l'innovation et la concertation.

#### Le partenariat et les réseaux territoriaux (tableaux 39, 40 et 41)

La mesure du partenariat et des réseaux territoriaux, dimension retenue comme la plus importante à la contribution du développement territorial, sera exprimée par le nombre de partenaires associés à un projet. Nous retiendrons que les projets ayant mis à contribution 4 partenaires et plus sont des projets à haut niveau de partenariat et de réseaux territoriaux. Nous avons ainsi considéré tous les projets dont le nombre de partenaires financiers est supérieur de 1 à la moyenne (2,92) du nombre de partenaires basé sur données des 257 projets décrits. Selon ces données, le plus bas taux de partenariat pour un projet est de 2 partenaires incluant le promoteur et le plus haut taux de partenariat est de 7 incluant le promoteur.

Avant de saisir le niveau de partenariat, voici quelques données sur le financement des projets qui indiquent la présence des partenaires et la diversité des sources. Ainsi, pour ces 257 projets, un total de 31 423 323 \$ a été investi par huit sources différentes de partenaires. Hormis les promoteurs et le programme du Pacte rural qui ont mis

respectivement 17 592 973 \$ et 4 152 223 \$, six autres partenaires ont contribué pour une somme totale de 9 678 127 \$. La participation des autres partenaires se décline ainsi : municipalités – 2 148 781 \$; CLD – 185 934 \$; institutions financières – 332 190 \$; Gouvernement du Québec – 2 857 750 \$; Gouvernement Canada – 887 707 \$ et autres partenaires non identifiés – 3 265 765 \$, tel que l'indique le tableau 39.

Tableau 39  
Le financement provenant des partenaires pour chacune des catégories de promoteur

<b>Promoteur</b> <b>Investisseur</b>	<b>OBNL</b>	<b>MRC</b>	<b>Municipa- lités</b>	<b>Organismes municipaux</b>	<b>Coopé- ratives</b>	<b>Total</b>
<i>Nombre de projets</i>	<i>139</i>	<i>35</i>	<i>69</i>	<i>10</i>	<i>4</i>	<i>257</i>
Mise de fonds du promoteur	16 530 125 \$	170 225 \$	622 524 \$	114 884 \$	155 215 \$	17 592 973 \$
Pacte rural	1 784 860 \$	1 512 688 \$	676 675 \$	142 000 \$	36 000 \$	4 152 223 \$
Municipalités	466 084 \$	1 148 670 \$	497 210 \$	36 817 \$	- \$	2 148 781 \$
CLD	157 850 \$	16 084 \$	4 500 \$	2 500 \$	5 000 \$	185 934 \$
Institutions financières	178 170 \$	131 020 \$	22 000 \$	1 000 \$	- \$	332 190 \$
Ministères Québec	438 113 \$	2 358 279 \$	53 858 \$	7 500 \$	- \$	2 857 750 \$
Ministères Canada	260 355 \$	508 164 \$	91 913 \$	- \$	27 275 \$	887 707 \$
Autres partenaires	652 734 \$	2 459 000 \$	148 231 \$	1 000 \$	4 800 \$	3 265 765 \$
<i>Coût total</i>	<i>20 468 291 \$</i>	<i>8 304 130 \$</i>	<i>2 116 911 \$</i>	<i>305 701 \$</i>	<i>228 290 \$</i>	<i>31 423 323 \$</i>

Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007

Les données des tableaux 39 et 40 montrent que les organismes à but non lucratif et les coopératives sont les organisations qui ont le plus investi par leur propre mise de fonds dans leurs projets, respectivement à 81% et à 68%. Le Pacte rural a investi pour 46% et 32% des sommes dans les projets des organismes municipaux et des municipalités alors que les ministères du gouvernement du Québec ont investi 28% des sommes des projets des MRC.

Le degré de partenariat (tableau 41) est traduit par le pourcentage de projets qui ont obtenu l'implication financière de 4 partenaires et plus dans leur financement. Des 257 projets présentés, 62 ont été supportés financièrement par 4 partenaires et plus pour un taux de 24% des projets.

Tableau 40  
Le pourcentage de financement des partenaires pour chacune des catégories de promoteur

<b>Promoteur</b> <b>Investisseur</b>	<b>OBNL</b>	<b>MRC</b>	<b>Municipalités</b>	<b>Organismes municipaux</b>	<b>Coopératives</b>	<b>Total</b>
<i>Nombre</i>	<i>139</i>	<i>35</i>	<i>69</i>	<i>10</i>	<i>4</i>	<i>257</i>
Mise de fonds	81%	2%	29%	38%	68%	56%
Pacte rural	9%	18%	32%	46%	16%	13%
Municipalités	2%	14%	23%	12%	0%	7%
CLD	1%	0%	0%	1%	2%	1%
Institutions financières	1%	2%	1%	0%	0%	1%
Ministère Québec	2%	28%	3%	2%	0%	9%
Ministère Canada	1%	6%	4%	0%	12%	3%
Autres partenaires	3%	30%	7%	0%	2%	10%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007

Les deux territoires sur lesquels le partenariat s'est le plus démarqué sont ceux de l'Abitibi-Ouest (44%, 28 projets sur 64) et du Témiscamingue (33%, 4 projets sur 12). Trois champs d'intervention ont suscité chacun près de 30% des projets à haute densité de partenariat, soit ceux portant sur le champ no 1 (les services de proximité - 31%, 16 projets sur 52), le champ no 3 (les infrastructures - 29%, 26 projets sur 91) et le champ no 5 (le maintien des familles et le retour des jeunes - 29%, 6 projets sur 21).

Tableau 41  
Le degré de partenariat par champ d'intervention par MRC

MRC \ Champs	1	2	3	4	5	6	7	8	Moyenne
Abitibi	17%	10%	32%	40%	60%	0%	50%	0%	23%
Abitibi-Ouest	38%	0%	61%	0%	50%	33%	0%	0%	44%
Rouyn-Noranda	44%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	18%
Témiscamingue	25%	0%	100%	25%	0%	100%	0%	0%	33%
Vallée-de-l'Or	14%	0%	0%	0%	17%	0%	0%	0%	4%
Moyenne	31%	9%	29%	25%	29%	21%	19%	0%	24%

Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007

### L'innovation et les réseaux d'affaires (tableau 42)

Le développement entrepreneurial est caractérisé par la dimension de l'innovation et des réseaux d'affaires favorisant l'accès à la connaissance des opportunités, des technologies et des marchés. Les données des fiches signalétiques des projets du Pacte rural n'offrent aucun renseignement sur ces dimensions. Nous estimons que la nature des projets réalisés peut nous renseigner sur l'innovation et les réseaux d'affaires au sens où les projets de nature plus technologiques ou demandant un degré d'expertise plus spécialisé ont fait appel à des entreprises ayant cette expertise acquise sur de l'innovation et sur l'utilisation de leur réseau d'affaires, comme la théorie du développement entrepreneurial le suggère. Nous admettons que cette mesure en est une par extension, qui devrait être validée ultérieurement par d'autres mesures. Cette présence a donc été estimée en fonction de la nature du projet et de sa complexité. Un tel projet aura normalement fait appel à une connaissance de pointe par rapport à la moyenne des projets. Nous avons fait la sélection de ces projets sur la connaissance que nous avons de la complexité d'un projet ou sur les normes gouvernementales ou institutionnelles obligeant la signature d'un professionnel

(ingénieur, architecte, etc.) pour autoriser la mise en chantier ou la réalisation de tels projets.

Tableau 42  
Le degré d'innovation par champ d'intervention par MRC

MRC \ Champs	1	2	3	4	5	6	7	8	Moyenne
Abitibi	8%	0%	26%	60%	0%	0%	0%	0%	10%
Abitibi-Ouest	23%	0%	19%	0%	0%	33%	40%	100%	23%
Rouyn-Noranda	25%	0%	63%	0%	17%	0%	50%	0%	33%
Témiscamingue	0%	0%	100%	25%	0%	0%	0%	0%	17%
Vallée-de-l'Or	57%	0%	53%	33%	17%	0%	0%	0%	44%
Moyenne	23%	0%	37%	42%	10%	14%	24%	100%	24%

Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007

Les données du tableau 42 indiquent que les projets ont fait appel à des expertises technologiques ou professionnelles principalement pour trois champs d'intervention, soit pour le champ no 8 (création d'emploi - 2 projets sur 2), le champ no 4 (développement de produit et le soutien aux entreprises - 5 projets sur 12) et le champ no 3 (l'amélioration des infrastructures - 34 projets sur 91). Le champ 2 concernant le maintien des agents de développement et le champ 5, le maintien de familles et le retour des jeunes, n'ont pas ou ont eu peu recours à de l'expertise professionnelle pour réaliser leurs projets. Comme l'indique le tableau 42, 24% des projets ont fait appel à une expertise spécialisée; de ceux-ci, 44% (23 projets sur 52) provenaient de La Vallée-de-l'Or et 33% (13 projets sur 39) de la MRC de Rouyn-Noranda.

#### La concertation et les réseaux sociaux (tableau 43)

La dimension de la concertation et des réseaux sociaux, qui contribue plus particulièrement au développement des communautés, est mesurée par la présence du statut

du porteur du projet. Nous estimons que les organismes coopératifs et les corporations à but non lucratif, constitués de conseil d'administration et d'assemblée générale composés de gens volontaires et bénévoles, font appel à des réseaux sociaux plus importants, impliqués et concertés que les organisations municipales – municipalités et MRC. Bien que ces dernières soient constituées d'élus qui, et selon le mode démocratique, réfèrent aux citoyens, nous considérons dans cette étude que, dans leurs pratiques, ils utilisent moins la concertation et les réseaux sociaux pour prendre des décisions et pour réaliser des projets. Leurs pratiques font davantage appel à leurs professionnels ou à des professionnels de firmes spécialisées et les projets sont généralement exécutés par leurs employés ou ceux des firmes.

Cette analyse succincte ne met en cause ni l'efficacité, ni l'efficience de la prise de décision ou de l'exécution de projets; elle a pour seul objectif de faire valoir que les organismes non-municipaux utilisent généralement davantage la connaissance et la force de travail de leurs partenaires et de leurs membres pour prendre des décisions et pour réaliser leurs projets. Sur cette base, nous avons compilé les projets réalisés par les organismes et les coopératives et les avons placés sur le nombre total de projets dans les champs d'intervention. Ainsi, nous observons qu'un plus grand nombre de projets ont été réalisés par les organismes pour les champs 8 (création d'emplois), 5 (maintien et le retour des jeunes et des familles) et 7 (communications, à la formation et à la promotion). Ce qui se démarque davantage c'est que les champs ayant trait à l'emploi des agents (champ no 2) et à celui du soutien aux entreprises (champ no 5) ont été effectués majoritairement par le secteur municipal. On note également que les projets accomplis par les organisations non

municipales font plus appel au partenariat, à l'exception des deux projets sur la création d'emploi, qui comme entreprise d'économie sociale (champ no 8), ont complètement financé leur part du projet, comme l'indique le tableau 43.

Tableau 43  
Le degré de concertation et de réseau social par champ d'intervention et par MRC

MRC \ Champs	1	2	3	4	5	6	7	8	Moyenne
Abitibi	50%	18%	42%	60%	100%	0%	63%	0%	38%
Abitibi-Ouest	46%	0%	61%	0%	50%	67%	40%	100%	55%
Rouyn-Noranda	100%	0%	100%	0%	100%	100%	83%	0%	97%
Témiscamingue	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Vallée-de-l'Or	71%	0%	66%	33%	100%	0%	100%	0%	67%
Moyenne	63%	16%	63%	33%	90%	50%	67%	100%	55%

Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007

À l'observation de ces données, nous constatons que 55% (152 projets sur 257) des projets ont été effectués par les organismes coopératifs ou à but non lucratif. La MRC Rouyn-Noranda est celle qui a fait appel le plus aux organismes à but non lucratif (38 projets sur 39) pour réaliser la presque totalité des projets du Pacte rural, alors que tous les projets du Témiscamingue pour lesquels nous avons une fiche signalétique (12 sur 12) ont été exécutés par l'organisation municipale (municipalité et MRC). Hormis le champ sur l'emploi qui ne comportait que 2 projets réalisés par une entreprise d'économie sociale, c'est celui portant sur l'appartenance et la valorisation du capital humain (champ no 6) qui a fait davantage de projets (19 projets sur 21) exigeant de la concertation.

Il est important de se rappeler que 51 projets n'ont pas été pris en compte dans cette compilation et analyse, ces projets n'ayant pas été caractérisés sur les fiches signalétiques

fournies au MAMR. Nous considérons que cet important échantillon de 257 projets sur 308 constitue une base de travail significative pour le territoire régional. Cette analyse est moins significative pour les territoires de Rouyn-Noranda et du Témiscamingue, là où seulement respectivement 71% et 29% des projets ont été décrits. Cette observation vaut pour la suite des compilations et analyses à moins qu'il en soit spécifié autrement.

De ces 257 projets, 4 sont portés par des coopératives, 35 par des MRC, 69 par des municipalités, 139 par des OBNL et 10 par des organismes municipaux.

\*\*\*\*\*

Le tableau synthèse 44 (page 137) présente le pourcentage des projets réalisés pour chacun des champs selon la contribution du territoire (partenariat), des entreprises (innovation) et des communautés (concertation) pour leur réalisation et le développement.

À l'exception du champ 8 portant sur la création d'emplois et représenté par seulement deux projets, ce sont les champs 3 et 5, concernant respectivement l'amélioration des infrastructures et le maintien et le retour des jeunes et des familles, qui ont conjugué davantage le partenariat, la concertation et l'innovation pour leur réalisation. Vient par la suite le champ 1 portant sur le maintien ou l'amélioration des services de proximité. À l'opposé, le champ sur le maintien des agents de développement (champ no 2) qui a soutenu le plus de projets (58) après celui portant sur les infrastructures (champ no 3, 108 projets) est celui qui a le moins fait appel au partenariat, à l'innovation et à la concertation.

**Tableau 44**  
**La synthèse du taux de présence des indicateurs d'objet de développement par champ d'intervention dans les projets ruraux**

Dimensions de développement Champ d'intervention du Pacte rural	Les partenariats et les réseaux territoriaux	L'innovation et les réseaux d'affaires	La concertation et les réseaux locaux
1. Le maintien ou l'amélioration des services de proximité	31 %	23 %	63 %
2. Le maintien ou la création de postes d'agents de développement local dans les municipalités	9 %	0 %	16 %
3. L'amélioration des infrastructures	29 %	37 %	63 %
4. Le soutien à l'entrepreneuriat individuel et collectif, au développement de produits et d'entreprises	25%	42 %	33 %
5. Le maintien et le retour des jeunes et des familles	29 %	10 %	90 %
6. L'appui à tous projets améliorant le sentiment d'appartenance et valorisant le capital humain	21 %	14 %	50 %
7. Le soutien aux communications, à la formation et à la promotion	19 %	24 %	67 %
8. La création d'emplois	0 %	100 %	100 %

Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007

#### **4.4.2 La mesure des projets du Pacte rural selon le type de collectivité**

La mesure des dimensions du Pacte rural par type de collectivité nous permet de saisir si les projets sont des véhicules de développement pour tout le territoire rural où ils sont réalisés, particulièrement pour les localités en perte de croissance ou possédant une vitalité plus vacillante. Cette compilation des projets a été faite sur les huit types de collectivités retenus au cadre conceptuel (figure 1, page 30). Les tableaux 45 et 46 organisent ces données et prennent en compte, exceptionnellement pour cette section, les 308 projets du Pacte rural.

**Tableau 45**  
Les projets par catégorie de collectivités rurales

Type de collectivité		Projets d'action		Collectivités participantes		Nombre total de projets	
		Nb	Nb	%	Nb	%	
Dévitalisée	Moins 500 hab.	23	14	61	48	16	
	500 à 999 hab.	4	2	50	7	2	
	1000 à 2500 hab.	2	2	100	2	0,6	
	Plus de 2 500 hab.	0	0	0	0	0	
	<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>18</b>	<b>62</b>	<b>57</b>	<b>19</b>	
Non dévitalisée	Moins 500 hab.	19	12	63	39	13	
	500 à 999 hab.	27	18	66	76	25	
	1000 à 2500 hab.	13	8	61	31	10	
	Plus de 2500 hab.	6	3	50	22	7	
	<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>41</b>	<b>63</b>	<b>168</b>	<b>55</b>	
<b>Projets territoriaux</b>		<b>5 terr.</b>	<b>5</b>	<b>100</b>	<b>83</b>	<b>27</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>99</b>	<b>64</b>	<b>65</b>	<b>308</b>	<b>100</b>	

Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007; informations complémentaires, MRC, 2009

Selon les données du tableau 45, les 29 collectivités défavorisées, représentant 30.8% des collectivités rurales, ont réalisé 19% des projets du Pacte rural et ont profité du soutien financier pour une valeur de 16,7% (tableau 46) de l'enveloppe du Pacte rural. Les municipalités dévitalisées représentent une population de 13,5% (population des collectivités dévitalisées sur la population des collectivités non dévitalisées) de la population rurale admissible au Pacte rural. Notons que 38% des collectivités qualifiées « dévitalisées » n'ont présenté aucun projet sur les 5 premières années du pacte. Les projets territoriaux, qui peuvent profiter autant aux collectivités dévitalisées que non dévitalisées, au nombre de 83, pour 26,9% des projets totaux, représentent 37,5% de l'enveloppe du Pacte rural. Par ailleurs, 54,5% des projets ont été réalisés par les collectivités qualifiées de

non dévitalisées et ont requis 45,8% du financement du Pacte rural. Là également, 37% des collectivités de cette catégorie n'ont présenté aucun projet au cours de ces 5 années.

Tableau 46  
Les projets par catégorie de localités rurales selon l'investissement

<b>Abitibi-Témiscamingue</b>	<b>Nb projets</b>	<b>%</b>	<b>Coût total</b>	<b>%</b>	<b>Part Pacte rural</b>	<b>%</b>
Dévitalisées	57	18,5	2 033 696 \$	6,3	760 661 \$	16,7
Moins de 500 hab.	48	15,6	1 619 705 \$	5,1	643 471 \$	14,2
500-999 hab.	7	2,3	210 579 \$	0,7	74 940 \$	1,6
1000 à 2500 hab.	2	0,6	203 412 \$	0,6	42 250 \$	0,9
Plus de 2500 hab.	0	0	0 \$	0	0 \$	0
Non dévitalisées	168	54,5	6 148 758 \$	19,2	2 080 786 \$	45,8
0-449	39	12,7	1 203 783 \$	3,8	413 736 \$	9,1
500-999	76	24,7	2 052 198 \$	6,4	718 611 \$	15,8
1000 -2500	31	10,1	1 218 011 \$	3,8	482 309 \$	10,6
2500	22	7,1	1 674 768 \$	5,2	466 431 \$	10,3
Territorial	83	26,9	23 845 937 \$	74,5	1 704 119 \$	37,5
<b>TOTAL</b>	<b>308</b>	<b>100,0</b>	<b>32 028 392 \$</b>	<b>100,0</b>	<b>4 545 865 \$</b>	<b>100,0</b>

Sources : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007; informations complémentaires, MRC, 2009

#### 4.4.3 La mesure des dimensions du projet territorial (projet de référence) dans le Pacte rural

Le projet de territoire se traduit en un cadre de référence pour orienter les projets de développement dans des valeurs territoriales et vers des finalités assurant une plus valeur significative dans le développement global. Les deux éléments de mesure pour vérifier si la production d'organisation a été faite en ce sens sont le degré de valorisation des acteurs et des bénéficiaires impliqués dans la réalisation, et les résultats des projets.

Pour ce faire, nous avons compilé au tableau 47 les données sur les acteurs en présence (nombre de partenaires et de bénéficiaires par territoire et par champ

d'intervention). Comme nous ne possédons pas de données spécifiquement sur les actions de valorisation faites auprès des acteurs, nous estimons que le nombre d'acteurs et de bénéficiaires qui ont participé à la réalisation des projets est le résultat, d'une part, de la qualité des actions de valorisation (promotion, arguments incitatifs, etc.) qui ont été faites d'une part, et, d'autre part, les actions de soutien réalisées par les gestionnaires du pacte ou les agents de développement qui ont le mandat de soutien aux promoteurs pour ce programme. Leur présence et leur nombre indiquent en soi le résultat de la valorisation.

Tableau 47  
Le nombre de partenaires et de bénéficiaires des projets du Pacte rural

Territoire de MRC et Champs d'intervention	Nombre	Nombre d'implications totales de partenaires	Nombre de bénéficiaires différents
MRC Abitibi		252	57
MRC Abitibi-Ouest		203	54
Ville de Rouyn-Noranda		91	35
MRC Témiscamingue		34	7
MRC La Vallée-de-l'Or		148	48
	<b>TOTAL</b>	<b>728</b>	<b>201</b>
1. Le maintien ou l'amélioration des services de proximité		156	42
2. Le maintien ou la création de postes d'agents de développement local dans les municipalités		98	15
3. L'amélioration des infrastructures		282	86
4. Le soutien à l'entrepreneuriat individuel et collectif, au développement de produits et d'entreprises		34	11
5. Le maintien et le retour des jeunes et des familles		61	19
6. L'appui à tous projets améliorant le sentiment d'appartenance et valorisant le capital humain		36	12
7. Le soutien aux communications, à la formation et à la promotion		57	15
8. La création d'emplois		4	1

Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007

Les données du tableau 47 indiquent qu'il y a eu 728 implications des diverses organisations dans les projets du Pacte rural et que 201 organisations ont été bénéficiaires de ces projets. Ce sont dans l'ordre les MRC d'Abitibi, d'Abitibi-Ouest et de La Vallée-de-l'Or qui ont mobilisé le plus de partenaires dans la réalisation des projets du Pacte rural. Par ailleurs, l'amélioration des infrastructures (champ no 3) et le maintien des services de proximité (champ no 1) sont les champs d'intervention qui ont interpellé davantage de partenaires.

Pour l'aspect de l'atteinte des finalités souhaitées, nous avons compilé le nombre de projets pour chaque résultat attendu (tableau 48). Les projets de territoire ont identifié plusieurs résultats attendus par la mise en œuvre du Pacte rural, ces attentes ont été synthétisées au tableau 24 de la page 108.

La formulation des résultats attendus est celle telle qu'écrite aux plans de travail des MRC. Elle ne regroupe pas obligatoirement tous les résultats atteints. À l'exception des lignes 17 et 19, ces résultats ont été compilés à partir de 257 projets décrits.

**Tableau 48**  
**Le nombre de projets pour chacun des résultats attendus**

<b>Résultats attendus</b>	<b>Nombre</b>
1. Une participation des citoyennes et des citoyens dans les comités de relance et aux consultations;	nd
2. Des projets novateurs suscitant une revitalisation de nos milieux;	62
3. Des municipalités plus vivantes grâce à l'amélioration des services, de la formation plus adaptée aux besoins, l'accès à des communications modernes;	85
4. La mise en valeur des ressources naturelles	11
5. Des activités de transformation de nos matières premières et de nos produits;	4
6. L'émergence de nouvelles entreprises;	4
7. La création ou le maintien d'emplois, le nombre de ces emplois et un noyau stable d'emplois par municipalité;	60
8. L'augmentation du sentiment d'appartenance de la population;	21
9. Le maintien et le retour des jeunes en région;	23
10. La réalisation des actions prioritaires dans les plans actuels;	nd
11. L'augmentation de la qualité de vie;	161
12. La quantité de projets créés;	308
13. La durée et la qualité des projets réalisés;	nd
14. Le support reçu par les promoteurs;	nd
15. Des perspectives d'avenir;	24
16. Des participants à la réalisation des projets;	728
17. La stimulation des territoires dévitalisés par les projets réalisés, les emplois créés, la participation des jeunes, des femmes, des hommes, des personnes âgées;	44
18. Des investissements;	308
19. La participation de la collectivité dans les projets;	nd
20. La participation d'autres programmes gouvernementaux, municipaux ou autres.	321

Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007

À partir de diverses mesures déjà prises, nous avons complété le tableau et nous avons ajouté certaines données selon la nature même des projets. Un même projet peut s'inscrire dans plusieurs finalités. Pour certains résultats attendus, nous ne disposons pas de données, celles-ci étant souvent plus de nature territoriale et davantage sous la responsabilité des organisations que du programme du Pacte rural; nous avons alors inscrit non disponibles (nd) pour ces données absentes. Comme le rapport final des cinq territoires de MRC n'est pas disponible, il n'est pas possible de compléter cette compilation au regard des actions territoriales.

À la lecture des données du tableau 48, on observe que cinq des résultats attendus sont touchés par un grand nombre de projets. Il y a eu 728 participations diverses dans la réalisation des projets; 321 participations de partenaires autres que le Pacte rural et les porteurs de projets; 308 projets réalisés et financés; 161 projets qui ont visé la qualité de vie et finalement 85 projets qui ont eu pour objet l'amélioration des services.

Une comparaison avec d'autres régions similaires au Québec serait nécessaire pour évaluer le degré d'importance de ces résultats.

#### **4.4.4 La mesure de l'atteinte des objectifs du Pacte rural par les projets de développement**

Afin de représenter quantitativement le degré d'atteinte des objectifs du Pacte rural, nous avons mis en corrélation ces objectifs et le nombre de projets de développement qui s'inscrit dans chacun de ceux-ci. Un même projet peut favoriser la réalisation de plus d'un objectif. Le choix des projets est pour chaque objectif de type qualitatif et est basé sur la nature du projet et notre expérience en ce domaine. Les données du tableau 49 indiquent que 7 des 12 objectifs du Pacte rural, soit 56%, ont été atteints par la réalisation des projets de développement des promoteurs. Des objectifs liés au projet de référence des territoires ont également été réalisés, mais nous n'avons pas les données nous permettant de les compiler dans ce tableau, ils sont cotés « nd » (non disponibles).

Tableau 49  
Le nombre de projets pour chacun des objectifs principaux

Objectifs principaux (tableau 24, p. 108)	Nombre de projets
1. Diversifier l'économie, consolider et développer l'emploi, encourager l'esprit d'entreprise	72
2. Accroître la participation de la population à la gestion des ressources et à la mise en valeur de son territoire	nd
3. Intensifier l'acquisition du savoir, le développement des compétences et l'innovation	32
4. Assurer le maintien et l'amélioration des services de proximité	53
5. Augmenter la qualité de vie	108
6. Soutenir le développement des territoires dévitalisés	119
7. Améliorer et promouvoir le cadre de vie et accroître le sentiment d'appartenance et augmenter la rétention de la population	39
8. Favoriser l'adaptation des politiques gouvernementales	nd
9. Promouvoir la place ainsi que le rôle des jeunes et des nouveaux arrivants dans le maintien de collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations	23
10. Tenir compte de la situation, des besoins et de l'apport particulier des femmes qui vient en milieu rural	nd
11. Adhérer aux orientations découlant du ou des plans de développement locaux de la MRC, de la région et autres	nd
12. Renforcer la participation et l'engagement du monde rural et accentuer la complémentarité entre rural et urbain	nd

Source : Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007

On constate que plusieurs projets, soit 108, réfèrent à l'objectif portant sur la qualité de vie des collectivités, cet objectif regroupant les services de proximité et l'amélioration des infrastructures. Par ailleurs, 119 projets concernent l'objectif de soutien aux territoires dévitalisés. Nous avons additionné dans cet objectif tous les projets réalisés directement dans les collectivités dites dévitalisées et tous les projets territoriaux qui concernent toutes les collectivités des territoires. Enfin, 72 projets s'adressent à la diversification de l'économie, la création d'emplois et l'entrepreneuriat. Par contre, nous n'avons pu dans cette étude et dans cette compilation prendre en considération la qualité des projets et leur incidence directe sur la revitalisation d'une collectivité. Seule la quantité des projets est considérée.

#### 4.4.5 La mesure de l'ajout de capitaux dans les territoires

Le cinquième niveau de compilation porte sur les ressources – aussi identifiées comme capitaux - rendues disponibles pour la mise en réalisation des projets. Ces ressources sont humaines, matérielles, financières et technologiques. Le tableau 50 présente l'importance de la présence de ces capitaux utilisés ou générés par les projets du Pacte rural. Un même projet peut utiliser ou générer plus d'un capital.

Tableau 50  
Le nombre de projets par type de capital et par territoire

Type de capital \ Nb. projets / MRC	Technologique	Matériel	Humain	Financier
MRC Abitibi	9	24	67	90
MRC Abitibi-Ouest	15	44	22	64
MRC Rouyn-Noranda	13	25	16	39
MRC Témiscamingue	2	2	10	12
MRC La Vallée-de l'Or	23	42	12	52
<i>Total</i>	<i>62</i>	<i>137</i>	<i>127</i>	<i>257</i>

Source : Source : Fiches signalétiques des projets, MAMR, 2007

Le capital financier a été présent dans tous les projets réalisés. Rappelons que le programme du Pacte rural a investi 4 152 223 \$. Les investissements de tous les partenaires ont été de 31 423 323 \$ dans les 5 territoires de MRC de l'Abitibi-Témiscamingue. Pour chaque dollar investi par le programme, les autres partenaires ont investi 6,57 \$. Le deuxième capital le plus important est le capital matériel, par la réalisation de 137 projets dont la finalité a touché l'achat de matériel et d'équipement ou l'amélioration d'infrastructures, aussi lié à la présence de bien matériel auquel s'ajoute la force de travail et d'aménagement.

Le tableau 51 compile ces données de capitaux par catégorie de collectivités. À la lecture de ces données, nous constatons que la majorité des capitaux, pour les collectivités dévitalisées, ont été investis dans celles de moins de 500 habitants. Alors que pour les collectivités non dévitalisées, le plus grand nombre de capitaux se retrouve dans celles de 500 à 999 habitants à l'exception du capital technologique qui est plus présent dans les collectivités de 1000 à 2 500 habitants. Rappelons que 17% des projets ont été réalisés par les collectivités dévitalisées, 61% par celles non dévitalisées et 22% par les organisations territoriales. Les projets territoriaux ont fait davantage appel aux capitaux financiers et humains dans la réalisation de leurs projets.

Tableau 51  
Le nombre de projets ajoutant du capital par type de collectivités

Nb projet par type de collectivité		Type de capital			
		Technologique	Matériel	Humain	Financier
Dévitalisé	Moins 500 hab.	8	21	12	32
	500 à 999 hab.	0	3	4	7
	1000 à 2500 hab.	3	4	1	5
	Plus de 2500 hab.	0	0	0	0
Non Dévitalisé	Moins 500 hab.	5	31	13	43
	500 à 999 hab.	14	40	31	68
	1000 à 2500 hab.	15	19	12	29
	Plus de 2500 hab.	5	10	7	17
	Projets territoriaux	12	9	47	56
Total		62	137	127	257

Concernant la ressource humaine, les fiches signalétiques des projets nous apprennent que les 143 projets des organismes non municipaux ont créé 77 emplois au cours de la réalisation des projets. À ce titre, les organisations municipales en ont créé 91. Le grand

nombre de projets municipaux portant sur le maintien des agents locaux a pour effet de répéter le même emploi. Ainsi, si nous annualisons ces emplois, nous obtenons les résultats du tableau 52 au regard des emplois créés par les projets du Pacte rural.

Tableau 52  
Le nombre annualisé d'emplois

Secteur municipal			Secteur non municipal	
MRC	Municipalités	Organismes municipaux	OBNL	Coopératives
42	28	2	65	5
72			70	

Enfin à ce titre, nous constatons que 127 des 257 projets réalisés ont fait appel plus particulièrement à des ressources humaines, au sens où ces projets réfèrent à la planification, à la communication, à l'animation et à d'autres activités de nature plus intellectuelle et moins matérielle (tableau 52).

#### 4.4.6 La mesure de la pertinence du projet comme véhicule de développement pour le Pacte rural

Enfin une dernière compilation de données se concentre sur la pertinence de l'utilisation de l'approche projet pour livrer les résultats attendus. En d'autre terme, le projet est-il le véhicule le plus adapté pour livrer les résultats recherchés? Pour ce faire, la théorie nous apprend qu'un projet est généralement porté par un promoteur avisé et visionnaire qui, par anticipation, peut prévoir le résultat recherché par l'organisation et livrer ce résultat dans une échéance planifiée. Ce résultat ajoute de la valeur à l'organisation pour qui le projet a été réalisé.

Généralement, l'organisation fait appel à un projet parce qu'elle n'a pas toutes les ressources pour le réaliser et que ce type de projet ne fait pas partie de sa planification habituelle. Toute action faisant partie de sa planification habituelle et pouvant être réalisée par ses employés ne devrait pas faire partie d'un appel de projets puisque, d'une part, l'organisation possède les ressources et les moyens de le réaliser et, d'autre part, l'énergie et les ressources consacrées à faire un appel de projet n'amènent aucune valeur à l'organisation; par conséquent, cet appel de projet devient une dépense superflue.

Dans le cadre de notre analyse, nous considérons que les projets qui auraient pu être faits par les organisations elles-mêmes, à partir de leur planification et de leurs ressources, ne sont pas des projets à proprement parler, au sens de la définition du projet et de l'approche par projet. Dans ces cas, l'approche de « régie interne » aurait été une approche plus appropriée, probablement plus efficace et plus rentable pour l'organisation qui aurait ainsi consolidé son expertise et ses ressources dans sa propre mission et ses propres mandats. Le tableau 53 dénombrement ces projets qui sont grosso modo ceux portés par des promoteurs externes aux structures municipales et MRC. De même, les projets qui ont été réalisés par une firme professionnelle externe ne s'inscrivent pas dans le projet type parce qu'ils ont été conçus et planifiés par l'organisation à même sa planification et ses ressources. Enfin, la grande majorité des projets d'infrastructure municipale ou scolaire entrent dans la catégorie de travaux faisant partie des mandats propres aux organisations.

Nous avons retenu les projets réalisés par les organismes externes aux municipalités et MRC et, parmi ceux-ci, nous avons soustrait les projets facilement identifiables à des

projets d'infrastructures municipales ou scolaires et portés par des tiers; ces derniers devraient s'inscrire dans la planification d'immobilisation de ces organisations. Nous avons également soustrait les projets d'emploi des agents de développement qui sont également de nature municipale ou d'organisation territoriale.

Une forme de jugement qualitatif a été nécessaire pour identifier les autres projets. À l'annexe 4, les colonnes du tableau titrées mandat, ressources et innovation indiquent par un + ou - la force ou faiblesse de la nature du projet, le qualifiant ou le disqualifiant comme projet au sens défini par le concept décrit au chapitre deux. La quatrième colonne retient par un signe + les projets qui possèdent selon nous la qualité d'un bon véhicule pour réaliser le développement attendu du Pacte rural, les résultats de cette colonne sont reportés au tableau 53. Ceci ne signifie pas que le type de « projet » non retenu, ni ceux éliminés parce que faisant partie du mandat habituel et des capacités internes des organisations, n'ont pas à être financés par le Pacte rural; ils devraient être présentés dans un programme d'infrastructure ou de ressources humaines créé à cet égard. Une hypothèse serait qu'une partie des argents du pacte pourrait être transformée en financement d'infrastructures et de ressources humaines, si tels sont les objectifs du pacte. Ceci éviterait, à certaines organisations de faire appel à des promoteurs si elles possèdent les compétences et les ressources pour présenter elles-mêmes des demandes de financement pour réaliser des objectifs qui font partie de leurs mandats. C'est le cas d'une grande partie des « projets » territoriaux – présentés par les organisations territoriales - qui ne sont pas passés par un appel formel de projets; l'organisation territoriale les a présentés elle-même et les a réalisés ou fait réaliser par une firme externe.

**Tableau 53**  
Les projets répondant ou non aux caractéristiques d'une approche par projet

Provenance	Répondant aux caractéristiques	Ne répondant pas aux caractéristiques
MRC	0	39
Municipalités	0	38
Organismes	120	60
TOTAL	120	137

Ainsi, selon la définition du projet type - faisant appel à un promoteur visionnaire et ayant les compétences pour livrer un produit correspondant aux objectifs émis par l'organisation qui en fait la demande, - et sur les 257 projets retenus et réalisés, 120 de ces projets correspondent en grande partie aux caractéristiques du projet type (tableau 53). De ces 120 projets conçus et réalisés par des promoteurs, 45% ont contribué à l'amélioration des infrastructures (champ no 3) et 23% au maintien et à l'amélioration des services de proximité (champ no 1) (tableau 54).

**Tableau 54**  
Les 120 projets types par champ d'intervention

<b>Les champs d'intervention des projets du Pacte rural</b>	<b>Nombre</b>
1. Le maintien ou l'amélioration des services de proximité	28
2. Le maintien ou la création de postes d'agents de développement local dans les municipalités	-
3. L'amélioration des infrastructures	54
4. Le soutien à l'entrepreneuriat individuel et collectif, au développement de produits et d'entreprises	5
5. Le maintien et le retour des jeunes et des familles	12
6. L'appui à tous projets améliorant le sentiment d'appartenance et valorisant le capital humain	12
7. Le soutien aux communications, à la formation et à la promotion	7
8. La création d'emplois	2

#### **4.5 Leçons à tirer de l'approche projet des pactes ruraux**

L'approche projet, dans l'exercice du programme du Pacte rural, est à deux voies :

- celle des projets de référence dont la finalité est de faire ressortir les valeurs du territoire quand au développement local et les résultats attendus par la réalisation des projets de développement, ce, exprimé dans une planification de développement rural du territoire de MRC;

- celle des projets de développement, dont la finalité est de produire du développement, en concordance avec le projet de référence et en mettant à profit les ressources pour produire la valeur ajoutée attendue.

Les paragraphes suivants, en réponse aux hypothèses posées (chapitre 1, page 16), présentent les contributions de ces deux types de projets au développement rural et font ressortir la part des projets qui ont livrés des résultats matériels et ceux dont les résultats sont plus immatériels.

##### **4.5.1 Les projets du Pacte rural inscrits dans un projet territorial de référence**

Comme nous l'avons évoqué au chapitre un, le programme du Pacte rural offre « aux collectivités rurales les moyens de se mobiliser dans une véritable corvée afin d'initier des projets visant à améliorer leurs conditions de vie » (Gouvernement du Québec, 2001, p. 25).

Afin d'orienter cette corvée de projets, le programme du Pacte rural a exigé des territoires de produire un plan d'action dans le but de les amener à planifier les actions à faire pour atteindre les orientations et les objectifs du programme. Ce plan d'action qui est un projet de référence territorial a pour qualité de préciser, selon la théorie, les valeurs du territoire et les finalités au regard du développement rural qu'une telle démarche souhaite atteindre.

Le tableau 24 présente la synthèse de ce que les plans d'action ont, en partie, énoncé. Comme nous n'avons pas eu accès au rapport final de tous les territoires, nous n'avons pas abordé les actions territoriales, ni les résultats qu'elles ont produits en rapport aux objectifs.

En considérant que ces plans de référence ont orienté les projets d'action vers la réalisation des orientations et des objectifs du Pacte rural, nous répondons ainsi à la première hypothèse : *le projet territorial contient la majorité des éléments (valeurs et finalités) permettant aux promoteurs de projets d'atteindre les objectifs du Pacte rural.*

Les données compilées au chapitre 4 nous apprennent que 8 champs d'intervention ont été considérés par les projets présentés et que les projets de ces 8 champs se sont inscrits dans sept des douze objectifs du programme. Nous considérons que les valeurs du plan de référence se sont traduites à travers les objectifs formulés pour atteindre les résultats attendus. En ce sens, les projets de développement menés par les promoteurs ont tenu compte de 58% des objectifs formulés au Pacte rural. Une étude plus approfondie sera nécessaire pour mieux évaluer la qualité des projets, au-delà du nombre, et le degré de l'atteinte des objectifs. Par ailleurs, les cinq objectifs non touchés par les projets de

développement ont pu être atteints par des actions faites directement par les organisations territoriales, ce que nous n'avons pu mesurer.

L'autre dimension du projet de référence est l'atteinte des finalités exprimées aux plans d'action. À ce titre, 15 des 20 résultats attendus exprimant ces finalités ont été pris en compte par les projets de développement. C'est donc que les 257 projets ont visé 75% des finalités exprimées aux plans. Là encore, l'information collectée ne nous permet pas d'inscrire de données à 5 finalités. Les projets de développement ont par conséquent eu formellement de l'impact sur 15 finalités, mais nous ne pouvons dire qu'ils n'en ont pas eu indirectement sur les cinq autres, ou que d'autres actions appartenant aux organisations territoriales n'en ont pas eu également.

Les projets de référence produits par les MRC définissaient donc les valeurs et les finalités de développement rural qu'elles souhaitaient. Bien que nous n'avons pu évaluer le pourcentage de promoteurs des projets de développement qui ont pu avoir une bonne connaissance du plan de référence concernant leur territoire de MRC, nous supposons que cela a pu être fait, à divers degrés, et qu'ils ont tenu compte des informations s'y retrouvant pour définir leurs projets.

#### **4.5.2 Les projets de développement, une partie de la réponse au développement rural**

Le projet de développement créé à la demande d'une organisation doit être innovant et capable de livrer le résultat dans un délai défini et laisser une valeur ajoutée à

l'organisation. Le porteur du projet est visionnaire et a le potentiel de transformer un besoin en solution par anticipation d'un résultat.

Notre deuxième hypothèse propose que *les projets de développement présentés au Pacte rural possèdent les caractéristiques du projet type pouvant ainsi livrer des résultats en réponse à l'objectif de leur création.*

Les données du chapitre 4 nous indiquent que 308 projets ont été présentés et réalisés et que 257 de ceux-ci ont été décrits plus précisément. Nous constatons que 120 projets sur 257 (48%) ont le profil du projet type parce que, notamment, ils ont été conçus et réalisés en dehors des mandats premiers et des ressources de l'organisation qui les a commandés, parce qu'ils possèdent un caractère d'innovation, qu'ils ont été livrés dans un délai connu et qu'ils ont apporté une valeur ajoutée à l'organisation pour laquelle ils ont été créés. De ces 120 projets, la majorité ont livré des résultats au regard des dimensions du développement : ces projets ont fait appel au partenariat, à l'innovation et à la concertation pour atteindre leurs objectifs. Ils ont contribué plus particulièrement aux objectifs de l'amélioration des services de proximité et à l'augmentation de la qualité de vie. Ils se sont également inscrits dans les valeurs et la finalité du plan de référence de leur territoire.

Par contre, 53% des projets ne possèdent pas les caractéristiques du projet type. Cela pose la question à savoir si le programme du Pacte rural est une approche projet ou est un programme qui offre directement du soutien financier aux organisations pour la réalisation de leur propre planification. À la lumière des compilations des données, le Pacte rural répond probablement à ces deux approches. L'une, l'approche projet, mobilisant davantage

les divers acteurs des localités, faisant appel à leurs connaissances des besoins de leur collectivité, à leur créativité, pour se traduire par la conception et la réalisation d'un projet de développement, et l'autre approche, soutenant financièrement les planifications territoriales des organisations.

Les dimensions constructives du développement local dans ses trois objets - le territorial, l'entrepreneurial et le communautaire – et dans ses deux projets – territoriaux et locaux - sont très présentes dans la réalisation des projets du Pacte rural autant sur chacun des territoires de MRC de l'Abitibi-Témiscamingue que dans les huit champs d'intervention retenus pour réaliser ce développement.

#### **4.5.3 Les projets du Pacte rural, plus matériels qu'immatériels**

Plusieurs des objectifs du Pacte rural portent sur des aspects immatériels tel le sentiment d'appartenance, la situation socioéconomique, les besoins, l'apport des femmes, la participation des citoyens, le rôle des jeunes et des nouveaux arrivants. D'autres sont plus matériels et plus mesurables; ce sont l'économie, l'emploi et les services de proximité.

Nous avons postulé à l'hypothèse 3 que *l'approche par projet a favorisé davantage la production de résultats matériels (matériel et économique) qu'immatériels (social, humain ou structurel).*

Les données de l'ensemble des 257 projets nous démontrent que 137 projets avaient davantage une portée sur les ressources matérielles et 127 projets sur les ressources

humaines. Quand on se concentre sur les 120 projets qui correspondent à des projets de développement plus typiques, 71 projets sont de nature plus matérielle ou tangible et 49 projets sont plus immatérielles, ce qui représente 69% des projets de nature plus matérielle. De ces 120 projets, ceux menés par les organisations territoriales étaient plus de nature intangibles, en lien avec les ressources humaines. Par ailleurs, les projets menés par les organismes à but non lucratif et les coopératives visent à contribuer directement à la qualité de vie ou aux services de proximité par l'apport de biens matériels, d'équipements ou d'aménagements physiques.

L'hypothèse semble se confirmer et elle est probablement liée à la nature des organismes qui ont présenté des projets et à la nature des valeurs et finalités du projet de référence territorial produit par l'organisation territoriale, soit la MRC. Un aspect que nous n'avons pas traité peut s'avérer important par rapport à la nature des projets présentés et réalisés, soit les conditions d'admissibilité utilisées pour analyser les projets. Si, par exemple, les aspects matériels et d'infrastructures ont une cote plus élevée et les aspects plus immatériels comme l'animation et la formation ont une cote inférieure dans la sélection des projets, cela aura une incidence sur les projets finalement acceptés et finalisés.

Si on considère que les plans de référence ont inclus dans leurs « valeurs » plus d'éléments de nature immatérielle que matérielle (5 sur 8) et si on constate que les objectifs expriment également plus d'aspects immatériels que matériels, on peut postuler qu'il y a un déficit notable d'une production de nature immatérielle pour répondre aux valeurs, aux objectifs et aux résultats attendus cités aux plans de référence.

## CONCLUSION

Nous avons voulu par cette étude évaluer la place du projet comme véhicule de développement local, dans le programme du Pacte rural pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Nous avons d'abord défini les concepts de développement, de local et de projet et avons retenu les dimensions qui caractérisent ces concepts pour être en mesure d'évaluer, à partir de ces dimensions, en quoi les projets du Pacte rural ont contribué au développement rural des territoires de MRC qui ont profité de ce programme en Abitibi-Témiscamingue.

En cours d'analyse, nous avons précisé que le *local* n'était pas nécessairement un lieu, mais une façon d'appréhender le développement, c'est-à-dire en s'appuyant sur les forces environnantes et en lien avec l'objet ou les objets de développement. Le territoire s'avère une réserve de potentiels de partenaires qui, grâce à leurs divers réseaux, constitue le lieu de ressources et de soutien le plus près et le plus disponible pour appuyer l'action, d'autant que le bénéfice de cette action de développement, la valeur ajoutée, profitera avant tout aux membres de ces réseaux.

Nous avons aussi fait ressortir que le développement local peut également s'appuyer sur les petites et moyennes entreprises, ce qui a été statistiquement le cas ces vingt dernières années dans les régions du Québec. Ces entreprises, ancrées dans des territoires, profitent du territoire et de ses potentiels, ressources naturelles, main d'œuvre, formations

spécialisées, etc. et font profiter les territoires de leur production et de leurs services tout en utilisant un large réseau d'affaires pour avoir accès aux innovations et aux marchés de leur domaine d'activité.

Enfin, l'idée d'un territoire et d'entreprises sans communautés pour y vivre et y faire évoluer une société nous a amené à la troisième dimension du développement, celui des communautés. Là, les réseaux sociaux et la concertation des organisations y vivant et contribuant au tissu social d'entraide complètent les objets de développement, tous liés et interdépendants dans leur propre réussite.

Les programmes de développement régional viennent soutenir le développement local, parfois le territoire, parfois l'entrepreneur et parfois la communauté. L'État a tout intérêt à ce que la population et les collectivités se développent, contribuant ainsi au développement du Québec lui-même. La Politique nationale de la ruralité et son programme du Pacte rural font partie de ces programmes de développement régional et de redistribution de la richesse pour soutenir le progrès. Cette politique en est d'abord une de reconnaissance de la ruralité et de son importance à la contribution du progrès du Québec. Le programme du Pacte rural, très décentralisé, propose comme ambitieux défi aux MRC rurales du Québec de les accompagner à stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales, à assurer la qualité de vie de ces collectivités, à renforcer leur pouvoir d'attraction et à soutenir l'engagement des citoyens et citoyennes au développement de leur communauté. Pour ce faire : entreprendre une corvée de projets dans chacun de leur territoire.

Comment le projet, cette forme d'organisation de l'action, peut-il contribuer singulièrement au développement local? Conceptuellement, le projet est d'abord l'anticipation d'un résultat envisagé par un visionnaire qui a le potentiel d'innover et la capacité de mener à terme une démarche, hors des normes de l'organisation ou de l'entreprise ayant passé la commande, dans un délai défini. La réalisation de ce projet s'appuie sur des principes semblables à ceux du développement local, notamment le partenariat et l'innovation, et est ancrée dans un territoire et sur des ressources à qui le projet laissera une plus value dans la livraison de ses résultats.

En Abitibi-Témiscamingue, une région dite de ressources naturelles, cinq MRC et 94 communautés rurales ont été mises au défi et ont disposé d'environ 4 532 843 \$ sur cinq ans pour travailler à leur développement social, économique et environnemental avec l'implication des acteurs territoriaux et des citoyens et citoyennes.

Trois-cent-huit projets réalisés dont 257 analysés, 32 256 894 \$ investis, 728 implications de partenaires, 201 bénéficiaires différents, 63% des collectivités se sont impliquées dans des projets, 62% des collectivités dévitalisées ont présenté un ou des projets, 8 champs d'intervention ont été investigués, 7 des 12 objectifs ont été touchés par les projets de développement et 15 des 20 résultats attendus ont été atteints, en tout ou en partie, par ces projets de développement.

Cinq *projets de référence* de territoire (plan de travail ou d'action) réalisés par les MRC ont défini les valeurs des territoires quant au développement local et les résultats attendus par la réalisation de projets. Ils ont, de plus, identifié les actions à faire pour

mobiliser les acteurs locaux à cette *corvée de projets* et les conditions liées à la présentation, à l'analyse, à la sélection et au soutien des projets acceptés.

Au terme de ces réalisations, on constate que le projet de développement, dans sa définition *projet type*, a pris une place importante dans l'application du Pacte rural. Selon notre analyse, 120 de ceux-ci sur 257 projets (48%) peuvent être qualifiés de « projets types » au sens défini au chapitre 2. Les autres seraient davantage des actions issues de la planification d'une organisation, faisant partie de son mandat et pouvant être réalisés par ses ressources. Ces derniers projets ne livrent pas moins des résultats et vraisemblablement de nouvelles valeurs, à la différence, que ce résultat et ces valeurs ajoutées, peuvent l'être sans utiliser l'approche par projets.

Bien que nous ayons apporté des réponses à nos hypothèses de travail, nous considérons que notre investigation est partielle et que d'autres recherches, autant sur l'approche par projet que sur les conditions de réussite d'un projet, mériteraient d'être faites afin de mieux orienter les organisations et les gestionnaires du développement local sur les conditions d'utilisation d'un tel mode de création de l'action et sur la gamme de résultats qui peuvent être attendus de leur réalisation. Il pourrait être intéressant de voir, dans le domaine du développement local, si d'autres modes de création sont utilisés et livrent efficacement produits, services et emplois; trois résultats de développement local fortement souhaités.

Parmi ces « autres figures tout aussi caractéristiques de création » (Boutinet, 1990, p. 327), Boutinet propose de regarder celles du mimétisme, du bricolage, de l'intuition, de

l'improvisation et de la reprise. Il pourrait être instructif d'analyser, comment les divers milieux produisent du développement, par d'autres véhicules que celui du projet.

Une autre dimension qui semble centrale au développement local ou rural et que nous n'avons qu'effleurée, est celle des réseaux. Nous avons constaté, dans cette étude, que la mise en marche d'une planification ou d'un projet demande autant de concertation que de partenariats divers; autant d'idées que de connaissances précises de l'environnement et cela autant dans les dimensions qualitatives que quantitatives. L'ensemble de ces éléments réfère presque toujours à la possibilité d'avoir accès à des ressources diversifiées qui deviennent plus facilement accessibles dans les réseaux locaux, d'affaires ou sociaux. À ce sujet, la théorie des ressources sociales tirée de l'analyse de réseau et de la stratification sociale de Lin (1995) nous semble un point d'entrée intéressant pour investiguer cette dimension.

En conclusion finale, le projet semble un véhicule de production de planification et de valeurs ajoutées pertinent à la condition que ses porteurs soient des personnes ou des organismes ayant une très bonne connaissance de l'environnement physique et humain où ils gravitent; qu'ils aient accès à des ressources diversifiées à travers leurs réseaux; qu'ils soient capables de projection et d'anticipation et enfin, qu'ils aient des potentiels d'innovation. Il apparaît également que le plan de référence, pour tout projet de développement auquel il s'adresse, soit clairement élaboré quant aux valeurs de l'organisation, aux objectifs qui sont poursuivis et aux résultats attendus. Ce plan de référence se doit d'être promu auprès des groupes cibles et bien connu de ceux-ci et doit

contenir les règles de sélection des projets de sorte à orienter les porteurs de projets de développement vers les valeurs et orientations souhaitées.

## BIBLIOGRAPHIE

- Angers, Maurice. 1996. **Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines**. Anjou : Les Éditions CEC inc. 381 p.
- Aydalet, Philippe. 1984. **Crise et espace**. Paris : Économica, 350 p.
- Benko, Georges et Alain Lipietz. 1992. **Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique**. Paris : Presse universitaire de France. 424 p.
- Bourque, Denis. 2008. **Concertation et partenariat : entre levier et piège du développement des communautés**. Québec : Presses de l'Université du Québec. 142 p.
- Boutinet, Jean-Pierre. 1990. **Anthologie du projet**. Paris : Presses Universitaire de France. 405 p.
- Conseil des affaires sociales. 1989. **Deux Québec en un. Rapport sur le développement social et démographique**. Boucherville : Gaëtan Morin Éditeur. 124 p.
- Dhume, Fabrice. 2001. **Du travail social au travail ensemble / le partenariat dans le champ des politiques sociales**. Paris : Éditions ASH. 206 p.
- Dionne, Hugues. 1989. « Développement autonome du territoire local et planification décentralisée ». **Revue canadienne des sciences régionales**, volume 12, numéro 1, p. 61-73.
- Dionne Hugues et Juan-Luis Klein. 1995. « Les villages face à l'État : de la révolte territoriale au développement local », dans Alain Gagnon et Alain Noël (s.d.), **L'espace québécois**. Montréal : Québec/Amérique. pp. 171-188.
- Dugas, Clermont et Bernard Vachon. 1991. « Le Québec rural des années 1990 : son territoire, sa population, sa structure institutionnelle », dans Bernard Vachon, **Le Québec rural dans tous ses états**. Montréal : Éditions du Boréal. pp. 19-38.
- Ependa, Augustin. 2003. « **Les milieux ruraux québécois en restructuration : diagnostic, facteurs tangibles et intangibles de dévitalisation rurale et perspectives de développement local approprié** ». Thèse de doctorat en développement régional. Rimouski : Université du Québec à Rimouski; Chicoutimi : Université du Québec à Chicoutimi.

- Fontan, Jean-Marc et Andrée Lévesque. 1992. **Initiation au développement économique local et au développement économique communautaire : Expériences pertinentes et études de cas**. Montréal : IFDEC.
- Institut de statistique du Québec. 2009. **Bulletin statistique régional : l'Abitibi-Témiscamingue**. Québec : Institut de la statistique du Québec. 37 p.
- Institut national de santé publique. 2002. **La santé des communautés : perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés – conceptions, actions, enjeux, défis et préoccupations**. Québec : INSPQ. 40 p.
- Institut québécois de la recherche sur la culture. 1995. Sous la direction d'Odette Vincent. **Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue**. Sainte-Foy : Les presses de l'Université Laval. 763 p.
- Jacquier, C. et P. Mendes-France. 1992. « Une politique européenne de revitalisation des zones urbaines en difficulté » dans **Europe sociale, le développement social urbain supplément 1/92**. Bruxelles : Commission des communautés européennes, Direction générale de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Éducation.
- Jean, Bruno. 1989a. « Le développement régional à l'heure du développement local: le temps des incertitudes ». **Revue canadienne des sciences régionales**, vol. XII, no 1. p. 9-24.
- Jean, Bruno. 1989b. « Le développement à sa place : la problématique du développement local ». **Revue canadienne des sciences régionales**, vol. XII, no 1. p. 1-4.
- Jean, Bruno. 1991. « **La question rurale : les mutations récentes de la ruralité québécoise** ». **L'Action nationale**, volume 85, numéro 5. pp. 596-609.
- Jean, Bruno. 1997. **Territoires d'avenir : Pour une sociologie de la ruralité**. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. 318 p.
- Jean, Bruno. 2006. « Les études rurales québécoises entre les approches monographiques et typologiques ». **Recherches sociographiques**, volume 47, numéro 3. pp. 503-529
- Julien, Pierre-André. 1997. **Le développement régional : Comment multiplier les Beauce au Québec**. Sainte-Foy : Les Éditions de L'IQRC. 142 p.
- Kayser, Bernard. 1990. **La renaissance rurale : sociologie des campagnes du monde occidental**. Paris : Armand Colin, 316 p.

- Lafontaine, Danielle et Johanne Boisjoly, avec la collaboration de Bruno Jean; Richard Marceau; Patrice LeBlanc (dir) et al. 2007. **Rapport de recherche 2 : La mise en application et l'évaluation du dispositif du Pacte rural**. CRDT-UQAR. 401 p.
- LeBlanc, Patrice (dir.); Bruno Jean; Danielle Lafontaine et al. 2007. **Rapport de recherche 1 : Le modèle et les indicateurs de suivi et d'évaluation du dispositif du pacte rural**, CRDT-UQAT et CREXE-ÉNAP. 104 p.
- Le Bissonnais, Jean; Joly, Michel et Jean-Louis G. Muller. 2002. **Gérez un projet gagnant**. Paris : AFNOR. 457 p.
- Le Dantec, Tannguy. 2004. **Le guide du chef de projet : méthodes de mise en œuvre et d'évaluation : l'exemple des projets d'organisation interne de l'entreprise**. Paris : Maxima. 191 p.
- Lin, Nan. 1995. « Les ressources sociales : une théorie du capital social ». **Revue française de sociologie**, vol. 36, no 4. p. 685-703
- L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. Sans date. **Quelques données géographiques des municipalités de l'Abitibi-Témiscamingue**. Rouyn-Noranda : L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. 2 p.
- L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2009. **Données de population par municipalité : 1981 à 2008 – Découpage officiel de 2009**. Rouyn-Noranda : L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. 6 p.
- L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2010a. **L'Abitibi-Témiscamingue à grands traits**. Rouyn-Noranda : L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. 24 p.
- L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, 2010b. **Les collectivités rurales**. Rouyn-Noranda : L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. 4 p.
- OCDE. 1993. **Quel avenir pour nos campagnes ? Une politique de développement rural**. Paris : OCDE, 83 p.
- MRC d'Abitibi. 2007. **Pacte rural de la MRC d'Abitibi : rapport final 2002-2007**. MRC d'Abitibi. 37 p.
- MRC d'Abitibi-Ouest. 2003. **Plan de travail établi dans le cadre du Pacte rural : les membres de la Commission de la ruralité**. MRC d'Abitibi-Ouest. 18 p.
- MRC de Témiscamingue. 2008. **Rapport d'évaluation du Pacte rural 2003-2007 de la MRCT**. MRC de Témiscamingue. 12 p.

- MRC de La Vallée-de-l'Or. 2002. **Plan de travail du Pacte rural de la MRC de Vallée-de-l'Or**. MRC de La Vallée-de-l'Or. 23 p.
- OCDE. 1993. Secrétariat au développement rural. **Quel avenir pour nos campagnes? Une politique de développement rural**. Paris : OCDE. 83 p.
- PAQUETTE, Sylvain. 2003. « Changing ruralities, changing landscapes. Exploring social recomposition using a multi-scale approach », **Journal of Rural Studies**, XIX, 4, pp. 425-444.
- PERRIER-CORNET, Philippe. 2002. « La dynamique des espaces ruraux dans la société française », dans : Jean-Pierre SYLVESTRE (dir.). **Agriculteurs, ruraux et citadins : les mutations des campagnes françaises**. Dijon : CRDP de Dijon et Educagri. pp. 31-55.
- Planque, Bernard. 1983. « Une nouvelle organisation spatiale du développement », **Le développement décentralisé : Dynamique spatiale de l'économie et planification régionale**. LITEC, collection GRAL, p. 5-26
- Prévost, Paul. 1993. **Entrepreneurship et développement local**. Montréal : Éditions Transcontinentales. 198 p.
- Prévost, Paul. 1994. « Développement économique local et stratégie entrepreneuriale ». **L'Entrepreneurship et le développement local, 11<sup>e</sup> Colloque**. Saint-Hyacinthe : Fondation de l'Entrepreneurship, pp. 1-21
- Prévost, Paul. 2003. « Le développement local: contexte et définition ». **L'Agora**, volume 10, numéro 2, pp. 34-36
- Proulx, Marc-Urbain. 1996. « Trois décennies de planification régionale ». dans M.U. Proulx (dir.). **Phénomène régional au Québec**. Québec : Presses de l'Université du Québec, pp. 269-292.
- Proulx, Marc-Urbain. 1999. « Ruralité et entreprises ». **Animer la ruralité : Actes de l'Université rurale**. Rouyn-Noranda : Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, pp. 42-44.
- Québec. 2001. Ministère des régions. **Politique nationale de la ruralité**. Québec. 73 p.
- Québec. 2009. Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. **Portrait socioéconomique des régions du Québec : l'économètre**. Québec : MDEIE. 101 p.

- Québec. 2009. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire. (Page consultée le 23 septembre 2009). Régions et ruralité. Indice de développement, [En ligne]. Adresse URL : [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/regions/regi\\_indi.asp](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/regions/regi_indi.asp)
- Solidarité rurale du Québec. (Page consultée de 25 avril 2009). Revue de presse, [en ligne]. <http://www.solidarite-rurale.qc.ca/revuedepresse/archive/asp>
- Tremblay, Diane-Gabrielle; Klein, Juan-Luis et Pierre Fontan. 2009. **Initiatives locales et développement socioterritorial**. Québec : Télé-Université. 353 p.
- Vachon, Bernard avec la collaboration de Francine Coallier. 1993. **Le développement local. Théorie et pratique : réintroduire l'humain dans la logique de développement**. Boucherville : Gaëtan Morin Éditeur. 331 p.
- Vachon, Bernard. 1994. « La synergie des partenaires en développement local: entrepreneurship et systèmes productifs locaux ». **L'Entrepreneurship et le développement local, 11<sup>e</sup> Colloque**. Saint-Hyacinthe : Fondation de l'Entrepreneurship, p. 1-21
- Vachon, Bernard et Clermont Dugas. 1991. « Le Québec rural des années 1990 : son territoire, sa population, sa structure institutionnelle », dans Bernard Vachon, **Le Québec dans tous ses états**. Montréal : Éditions du Boréal. p. 19-38
- Ville de Rouyn-Noranda, 2003. **Mise en œuvre du Pacte rural : plan d'action 2003-2007**. Ville de Rouyn-Noranda. 19 p.

## **ANNEXE 1**

**La fiche signalétique utilisée pour la description des projets du Pacte rural au  
MAMR**

## Annexe 1

## Modèle de la fiche de projet

<i>Informations sur le bénéficiaire</i>						
▪ Titre du projet ou du contrat de service					Texte	
▪ Nom du bénéficiaire					Texte	
▪ Statut juridique du bénéficiaire					Cochez l'une ou l'autre des cases suivantes	
MRC						
Municipalité						
Organisme municipal						
OBNL						
Coopérative						
Entreprise privée ou individu						
<i>Informations sur le projet ou le contrat de service</i>						
▪ Brève description du projet ou contrat de service			Texte			
▪ A quelle priorité de votre plan de travail l'intervention répond-t-elle?			Texte			
▪ Caractéristiques du projet ou du contrat de service						
Identification du secteur (en cochant la case appropriée)						
Primaire (note 1)		Tertiaire moteur (note 3)		Investissement municipal (note 5)		
Secondaire (note 2)		Tertiaire traditionnel (note 4)		Non déterminé (note 6)		
		Toute la MRC	Mun. de	Mun. de	Mun. de	Mun. de
▪ Identification des municipalités touchées par le projet ou le contrat de service						
(Cochez la ou les cases appropriées)						
					Oui	Non
▪ Projet ou contrat de service impliquant de l'aide au fonctionnement (cochez oui ou non)						
▪ Projet d'immobilisation (cochez oui ou non)						
▪ Projet ou contrat de service localisé dans une municipalité dévitalisée (cochez oui ou non)						
• Niveau d'avancement du projet ou du contrat de service					En cours	Complété
(cochez la case appropriée)						
<i>Financement du projet ou du contrat de service</i>			<b>Prévu</b>		<b>Final</b>	
▪ Coût total du projet (\$)						

▪ Sources de financement		
Mise de fonds (\$)		
Pacte rural (\$)		
Municipalité (\$)		
CLD (\$)		
SADC (\$)		
Nom – ministères Québec (\$)		
Nom – ministères Canada (\$)		
Nom – institutions financières (\$)		
Autre (précisez)		
<b><i>Retombées du projet ou du contrat de service</i></b>		
▪ Le nombre d'emploi prévu		
Le nombre d'emploi final créé ou soutenu		
Hommes		
Femmes		
Handicapés		
Jeunes de moins de 35 ans		
Autochtones		

**ANNEXE 2**

**Classement des collectivités selon l'indice de développement du MAMR par MRC**

### Classement des collectivités de la MRC d'Abitibi selon l'indice de développement du MAMR

Municipalité 2001	Indice de développement 2001	Taux de chômage	Rapport emploi/population	Données 2001		Fréquence des unités à faible revenu	Revenu des ménages en \$	Variation de la population 1996-2001
				% du revenu des ménages provenant de transferts	% de la pop. de 20 et plus avec un niveau de scol < 9e année			
Saint-Mathieu-d'Harricana	3,96	7,7	62,8	11,8	16,3	9,3	52 507	-2,4
Saint-Marc-de-Figuery	3,22	18,0	56,2	9,4	22,4	14,1	72 333	6,0
Trécesson	1,96	18,1	48,0	13,5	22,2	7,2	61 719	2,8
Launay	1,64	6,2	60,4	22,9	23,4	8,6	48 455	-0,4
Landrienne	1,49	7,3	55,6	16,7	24,5	10,4	45 858	6,5
Saint-Félix-de-Dalquier	0,20	14,7	55,6	16,3	23,3	13,6	46 241	-4,1
La Motte	0,19	12,2	56,2	17,0	23,7	12,4	40 943	-0,7
Preissac	-0,51	17,7	46,8	14,7	26,5	15,6	50 871	10,5
La Corne	-0,87	19,0	48,5	20,1	16,7	14,4	43 874	1,3
Saint-Dominique-du-Rosaire	-2,36	26	50,0	19,3	29,9	10,4	40 712	4,2
Rochebaucourt	-2,78	12,5	51,7		34,5			-5,3
Pikogan (RI)	-3,69	22,6	40,4	35,3	26,0	0,0	34 136	0,2
La Morandière	-4,63	12,0	46,7	24,4	53,7	12,1	38 656	-1,4
Barraute	-5,42	21,7	42,7	22,6	27,8	26,1	36 317	-5,8
Champneuf	-5,54		60,0		50,0			-7,1
Sainte-Gertrude-Manneville	-5,79	28,4	40,6	26,2	37,6	15,1	41 356	-3,0
Berry	-7,99	31,8	39,5	26,9	26,5	31,9	35 072	-2,4
Lac-Chicobi (TNO)	-12,19	42,9	36,7		40,0			-15,9

Source : Ministère des Affaires municipales et des régions, 2003

### Classement des collectivités de la MRC d'Abitibi-Ouest selon l'indice de développement du MAMR

Données 2001

Municipalité 2001	Indice de développement 2001	Taux de chômage	Rapport emploi/population	% du revenu des ménages provenant de transferts	% de la pop. de 20 et plus avec un niveau de scol < 9e année	Fréquence des unités à faible revenu	Revenu des ménages en \$	Variation de la population 1996-2001
Chazel	3,46	17,1	61,2	11,8	4,5	9,5	50 565	-14,9
Gallichan	3,23	10,6	55,3	16,3	16,9	0,0	47 303	-0,4
Colombourg	1,90	15,9	60,0	18,8	18,3	5,5	48 513	-4,0
Palmarolle	1,83	9,7	55,3	15,3	22,2	9,2	49 221	-2,2
Macamic	-0,10	8,9	55,3	22,1	34,1	9,7	48 316	3,8
Ste-Hélène-de-Mancebourg	-0,77	6,7	52,7	26,5	27,3	10,0	42 328	-7,5
La Reine	-1,37	7,1	43,5	18,2	32,1	17,6	51 620	-11,7
Sainte-Germaine-Boulé	-1,72	13,3	46,1	22,5	24,1	13,3	41 522	-6,6
La Sarre	-2,05	12,9	48,9	19,0	28,2	18,5	42 334	-7,4
Poularies	-2,76	14,3	45,8	23,6	30,7	15,7	42 537	-1,7
Duparquet	-2,87	29,7	39,1	22,8	21,8	6,2	43 178	-8,5
Clermont	-3,06	20,9	40,7	25,1	24,0	9,4	38 386	-6,1
Macamic	-3,95	18,3	44,2	24,2	31,4	15,7	39 573	-11,2
Rapide-Danseur	-4,05	30,8	39,1	23,9	21,4	18,9	47 341	7,3
Dupuy	-4,93	20,9	40,7	25,2	35,1	13,1	35 785	-8,2
Authier	-6,19	25,0	40,4	33,7	40,0	9,3	36 728	-1,9
Clerval	-6,71	22,6	41,4	28,7	28,8	26,4	32 965	-1,4
Roquemaure	-6,79	20,0	35,5	28,3	35,3	23,3	36 721	-1,7
Taschereau	-7,24	24,4	40,0	23,5	50,0	18,2	35 135	-3,7
Taschereau	-7,56	29,7	29,1	21,9	23,1	30,1	37 903	-16,7
Authier-Nord	-7,67	29,6	36,7	27,0	38,1	22,6	39 994	-9,9
Normétal	-7,85	27,3	34,8	25,2	29,9	27,6	32 420	-9,7
Rivière-Ojima (TNO)	-8,12		47,1		50,0			-7,6
Val-Saint-Gilles	-12,87	41,2	27,3		39,3			-9,6
Saint-Lambert	-13,40	37,5	24,4	32,0	37,8	41,8	30 944	-6,3

Source : Ministère des Affaires municipales et des régions, 2003

### Classement des collectivités de Rouyn-Noranda selon l'indice de développement du MAMR

Municipalité 2001	Indice de développe- ment 2001	Taux de chômage	Rapport emploi/po- pulation	Données 2001		Fréquence des unités à faible revenu	Revenu des ménages en \$	Variation de la population 1996- 2001
				% du revenu des ménages provenant de transferts	% de la population de 20 et plus avec un niveau de scol < 9e année			
McWatters	4,31	10,8	65,5	11,4	9,1	10,2	51 184	-5,2
D'Alembert	3,91	7,9	66,4	15	10,7	13,6	48 895	13,6
Montbeillard	1,11	18,4	52,5	17,3	17,7	7,1	46 347	7,5
Bellecombe	0,37		55,9	13,6	23,5	13,3	50 035	-3,2
Mont-Brun	0,20	11,1	52,6	12,9	31,1	11,9	45 883	-3,4
Cadillac	-3,17	14,9	41,9	20,2	31,7	18,3	45 301	-11,0
Cléricy	-3,28	23,9	46,1	18,3	25,7	20,1	44 362	-10,6
Arntfield	-4,19	28,2	37,2	24,6	24,6	14,9	42 306	8,8
Cloutier	-4,24	17,2	46,2	31,5	33,3	11,7	36 633	-1,4
Destor	-5,21	14,7	48,3	25,3	30,2	29,2	37 733	-12,1
Rollet	-10,24	30,8	31	41,5	35,2	21,6	34 005	-12,7

Source : Ministère des Affaires municipales et des régions, 2003

### Classement des collectivités du Témiscamingue selon l'indice de développement du MAMR

Municipalité 2001	Indice de développement 2001	Taux de chômage	Rapport emploi/Population	Données 2001				
				% du revenu des ménages provenant de transferts	% de la pop. de 20 et plus avec un niveau de scol < 9e année	Fréquence des unités à faible revenu	Revenu des ménages en \$	Variation de la population 1996-2001
Kipawa	5,57	3,5	64,4	8,6	16,7	9,4	61 277	-5,1
Témiscaming	5,25	6,9	64,5	9,4	15,4	9,0	61 242	-6,7
Duhamel-Ouest	4,82	8,8	61,5	12,5	13,8	10,6	60 757	14,2
Saint-Bruno-de-Guigues	3,54	8,4	61,5	14,1	17,2	7,6	50 447	1,1
Laverlochère	2,67	7,7	61,3	17,6	16,8	6,7	45 056	-6,9
Ville-Marie	0,61	10,9	56,8	21,1	14,8	14,7	43 542	-3,0
Saint-Eugène-de-Guigues	-0,07	20,4	56,5	22,8	15,2	11,9	44 665	3,8
Notre-Dame-du-Nord	-0,79	12,8	51,4	18,3	19,2	17,6	42 867	-11,3
Belleterre	-0,86	0,0	44,3	20,9	27,3	14,1	38 202	-3,5
Lorrainville	-1,11	11,8	53,8	20,6	26,0	17,3	44 782	-6,4
Timiskaming (RI)	-1,39	27,3	42,7	26,1	18,8	0,0	38 812	14,9
Saint-Édouard-de-Fabre	-2,38	19,0	49,0	23,7	31,3	11,1	45 203	-8,0
Béarn	-2,49	14,0	50,0	22,1	26,8	18,0	38 385	-3,2
Kebaowek (RI)	-3,42	26,1	47,2		25,0			18,0
Nédelec	-3,98	22,5	44,3	22,6	24,6	16,1	34 420	-9,5
Latulipe-et-Gaboury	-4,49	21,7	31,6	30,5	15,4	13,7	34 010	1,7
Fugèreville	-5,04	18,5	42,6	26,7	32,0	16,3	33 042	-8,2
Moffet	-5,15	20,0	34,2		27,0			3,5
Laforce	-5,93	29,2	43,9	25,4	30,6	21,3	36 150	2,7
Angliers	-6,01	17,9	38,6	28,4	34,7	23,9	37 738	8,2
Guérin	-6,04	22,2	42,6	30,0	23,3	23,6	29 501	1,0
Rémigny	-7,30	22,7	30,4	30,3	26,0	24,6	32 789	0,8
Rivière-Kipawa (TNO)	-10,35	50,0	31,2		18,8			-7,6
Winneway (RI)	-10,71	36,4	27,3		33,3			-4,3

Source : Ministère des Affaires municipales et des régions, 2003

**Classement des collectivités de La Vallée-de-l'Or selon l'indice de développement du MAMR**

Municipalité 2001	Indice de développement 2001	Taux de chômage	Rapport emploi/population	% du revenu des ménages provenant de transferts	% de la pop. de 20 et plus avec un niveau de scol < 9e année	Fréquence des unités à faible revenu	Revenu des ménages en \$	Variation de la population 1996-2001
Val-Senneville	5,42	9,7	65,9	9,9	14,6	6,4	58 450	2,9
Dubuisson	4,16	11,3	54,4	11,5	19,0	6,4	64 903	1,9
Rivière-Héva	2,64	13,4	54,9	12,7	26,9	6,7	60 415	2,1
Vassan	0,03	18,1	52,4	15,3	18,7	14,9	45 802	0,0
Senneterre	-2,16	26,4	45,6	18,5	25,7	10,0	42 042	2,0
Senneterre	-3,49	18,3	46,6	19,2	23,8	24,4	39 112	-7,4
Malartic	-4,0	14,8	47,3	20,2	28,7	27,1	40 205	-10,8
Belcourt	-4,38	16,0	50,0	27,3	41,0	11,2	32 567	-4,6
Lac-Simon	-6,68	15,6	35,2	47,6	48,9	0	37 162	8,6
Lac-Fouillac	-9,91	33,3	36,4		27,3			-55,7
Kitcisakik	-13,9	28,6	26,1		61,1			2,3

### **ANNEXE 3**

**Les projets du pacte rural par champ prioritaire et par MRC**

Les projets du Pacte rural du champ prioritaire no 1  
**Le maintien ou l'amélioration des services de proximité**

<b>MRC Abitibi</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Points d'ancrage pour les jeunes	Maison des jeunes "Le Kao"	5 projets de 10 000\$ et moins	8 projets sans emploi
Centre multiservices	Corporation de dév. des Coteaux		
Repeupler	Municipalité de Rochebaucourt	4 projets de 10 001 à 25 000 \$	3 projets à 1 emploi
Service de transport collectif rural 1 et 2	Accessibilité 2001		
Festival de la Tomate	Comité du Festival de la Tomate	3 projets entre 40 000\$ et 65 000 \$	1 projet à 2 emplois
Fonds pour projets spéciaux 1 et 2	CLD Abitibi		
Cours de premier répondant	Comité des citoyens de La Corne		
Cours secouristes et défibrillateur	Municipalité de Launay		
Mise en valeur des ponts couverts	Radio Boréale		
Embauche d'une adjointe administrative			
<b><i>12 projets</i></b>	<b><i>9 bénéficiaires distincts</i></b>	<b><i>265 744 \$</i></b>	<b><i>5 emplois</i></b>

<b>MRC Abitibi-Ouest</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Site récréo-touristique	Comité de dév. de Val Saint- Gilles	1 projet de 20 000\$ et moins	6 projets sans emploi
Carrefour jeunesse mobile	Carrefour jeunesse emploi de la MRC		
Aménagement d'une bande cyclable	Dév. économique La Sarre	3 projets entre 20 001 \$ et 35 000\$	2 projets à 1 emploi
Centre de service d'Authier	Comité de dév. d'Authier		
Collection C. Morin	Ville de Macamic	6 projets entre 35 001 \$ et 55 000\$	3 projets à 2 emplois
Transport collectif rural, phases 1, 2, 3, 4	MRC d'Abitibi-Ouest		
Agrandir, aménager, améliorer le Centre	Centre de dépannage de Rapi- Danseur	3 projets de plus de 55 000\$	1 projet à 3 emplois
La rencontre des générations	Soc. d'histoire de Ste-Germaine- Boulé inc.		
Mise en valeur du lac Duparquet	Ville de Duparquet		
Espace récréo-artistique	Comité de dév. de Ste-Germaine		
<b><i>13 projets</i></b>	<b><i>10 bénéficiaires distincts</i></b>	<b><i>631 287\$</i></b>	<b><i>11 emplois</i></b>

<b>Ville de Rouyn-Noranda</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Parc et service de garde scolaire Foire d'Antiquités de Cadillac! (1re édition) Halte municipale de Mont-Brun Les collines D'Alembert Projet surface multifonctionnelle Salle communautaire à Destor! (Phase 1) Arboretum boréal de Cadillac Zone récréotouristique Comptoir multiservices Centre de la petite enfance Parc École-communauté Transport collectif rural La Bastide des aînés à Beaudry Parc Kékéko - Beaudry Phase 3 de la Zone récréotouristique Embellissement du quartier Arntfield	Corp. de dév. de Bellecombe Corp. de dév. écon. de Cadillac Corp. de dév. de Mont-Brun Association sportive D'Alembert Club de l'Âge-d'Or de Destor Corp. de dév. écon. de Cadillac Corporation des loisirs de Rollet Corp. sports et loisirs de Montbeillard Corporation des loisirs de Cloutier Ville de Rouyn-Noranda La Bastide des aînés de Beaudry La Corporation des loisirs de Beaudry Club de l'âge d'Or d'Arntfield	5 projets coût inconnu  6 projets de 20 000\$ et moins  5 projets entre 40 000\$ et 65 000\$	10 projets sans emploi  3 projets à 1 emploi  2 projets à 2 emplois  1 projet à 4 emplois
<b>16 projets</b>	<b>13 bénéficiaires distincts</b>	<b>326 215 \$</b>	<b>11 emplois</b>

<b>MRC Témiscamingue</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Foire des villages Support au développement local Entretien du Réseau large bande Transport collectif	Solidarité rurale du Québec MRCT MRCT et partenaires Corp. du Transport adapté	1 projet de 20 000\$ et moins  2 projets entre 40 000\$ et 55 000\$  x projets pour 1 547 048 \$*	2 projets sans emploi  1 projet à 1 emploi  x projets pour 18 emplois
<b>4 projets et plus *</b>	<b>4 bénéficiaires distincts</b>	<b>1 663 327 \$</b>	<b>19 emplois</b>
* : Les projets de support au développement local n'ont pas été définis distinctement projet par projet.			

<b>MRC La Vallée-de-l'Or</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Carte récréo-touristique VTT Taxibus de Val-d'Or en milieu rural Guide touristique de la Vallée-de-l'Or Point de formation des pompiers Parc hivernal - Malartic Projet multi-nature à Senneterre-par. Coop Wifi	Club VTT de Senneterre Corporation Taxibus de Val-d'Or Tourisme et Congrès de Val-d'Or Comité de sécurité incendie de la MRC Malartic en Santé Comité de pilotage Projet multi-nature Coop Wifi	4 projets de 20 000\$ et moins  2 projets entre 20 000\$ et 50 000\$  1 projet de plus de 50 000\$	7 projets sans emploi
<i>7 projets</i>	<i>7 bénéficiaires</i>	<i>238 810 \$</i>	<i>0 emplois</i>

Les projets du Pacte rural du champ prioritaire no 2  
**Le maintien ou la création de postes d'agents de développement local dans les municipalités**

<b>MRC Abitibi</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Agent de développement 2005 Agent de développement 2006 Agent de développement 2007 Agent de dév. agro-forestier 2007 Agent de dév. culture et patrimoine 2005, 2006, 2007 Direction générale du Dispensaire	Mun de La Corne Mun de St-Félix Dalquier Mun de La Motte Mun de Trécesson Mun. de St-Dominique Cellule des Coteaux Comité de dév. Launay Mun de St-Marc Mun de St-Mathieu Comité de dév. Ste-Gertrude-Manneville Mun de Preissac MRC Abitibi Le Dispensaire de la Garde à La Corne	16 projets de 20 000\$ et moins  12 projets de 20 001 à 30 000 \$  8 projets entre 30 001\$ et 50 000 \$  3 plus de 50 000\$	1 projet sans emploi  38 projets à 1 emploi
<i>39 projets</i>	<i>14 bénéficiaires distincts</i>	<i>1 006 806\$</i>	<i>38 emplois</i>

<b>MRC Abitibi-Ouest</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Amélioration des services – Phase I Amélioration des services - Phase II Amélioration des services - Phase III	MRC d'Abitibi-Ouest	3 projets de 20 000\$	3 projets à 1 emploi
<i>3 projets</i>	<i>1 bénéficiaire</i>	<i>60 000 \$</i>	<i>3 emplois</i>

<b>MRC Témiscamingue</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Agents de développement locaux (phase 1) Formation des agents de développement local	12 Municipalités MRCT	13 projets de 20 000\$ et moins	1 projet sans emploi  12 projets à 1 emploi
<i>2 projets</i>	<i>13 bénéficiaires distincts</i>	<i>222 559 \$</i>	<i>12 emplois</i>

Les projets du Pacte rural du champ prioritaire no 3  
**L'amélioration des infrastructures**

<b>MRC Abitibi</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Jeu modulaire	Comité des Citoyens de Guyenne	8 projets de 20 000\$ et moins	17 projets sans emploi
Aménagement de la patinoire	Mun. de St-Dominique		
Réfection du pont fermé	Mun. de St-Félix		
Aménagement d'un terrain de baseball	Comité Sport et Loisir de La Corne	3 projets de 20 001 à 50 000 \$	1 projet à 1 emploi
Finition intérieure des bandes de la patinoire	Mun. de St-Mathieu		
Aménagement d'un quai	OPP et comité culturel de Barraute	5 projets entre 50 001\$ et 75 000 \$	1 projet à 4 emplois
Salle multifonctionnelle	Corp. des Loisirs de Rochebaucourt		
Aménagement parc et centre récréatif	Club de l'Âge d'Or de Manneville		
Centre multi générationnel	Comité de dév. de Launay	3 projets de plus de 75 000\$	
Module de jeux	Comité piste cyclable		
Trajet cyclable et randonnée pédestre	Comité des Loisirs St-Dominique		
Rénovation des bandes de patinoire	Mun. de Preissac		
Sentiers de la Roche et de la Source	Coopérative de solidarité Wi-Fi		
Accès Internet sans fil	Mun. de St-Marc		
Centre récréatif Jean-Jacques Massé	MRC d'Abitibi		
Réfection des infrastr. sportives extérieures	Corporation Camp Spirit Lake		
Parc Amédé Dionne			
Réseau Large Bande			
Acquisition d'une église			
<b>19 projets</b>	<b>16 bénéficiaires distincts</b>	<b>1 833 741 \$</b>	<b>5 emplois</b>

<b>MRC Abitibi-Ouest</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Parc récréatif de Gallichan	Corporation de dév. de Gallichan	7 projets de 20 000\$ et moins	21 projets sans emploi
Parc champêtre de Languedoc	Comité culturel de Languedoc		
Poste d'accueil et refuges	Mun. de Mancebourg	16 projets entre 20 001 \$ et 50 000\$	4 projets à 1 emploi
Halte principale pour la piste cyclable	Mun. de Taschereau		
Réf. d'un édifice pour le Club du souvenir	Club du souvenir de Roquemaure	3 projets entre 50 001 \$ et 75 000\$	5 projets à 2 emplois
Construction d'une ligne électrique	Club Skinoramik		
Parc des 4 saisons de Saint-Lambert	Mun. de Saint-Lambert	75 000\$	1 projet à 9 emplois
Achat et réfection d'un ponton	Club nautique lac Abitibi inc.		
Parc d'amusement à double fonction	Mun. de Clerval	5 projets de plus de 75 000\$	
Parc et aire de jeux pour enfants	Corporation des loisirs de La Reine		
Rénovation du Club motoneige	Club motoneige "Les Aventuriers"		
Amélioration des services	Corporation de dév. de Macamic		
Bâtiment de services (marina à Gallichan)	Corporation des loisirs de Chazel		
Marina/espaces verts - Phase I et phase II	Centre récréatif de Dupuy		
Amélioration d'un équipement sportif	Chambre de com. de Duparquet		
Vitalité 2006	MRC d'Abitibi-Ouest		
Salle communautaire et terrains de camping	Ville et Comm. des loisirs de La Sarre		
Analyse des coûts d'un LET	Municipalité d'Authier		
Aménagement d'un parc - Phase I et II	Cercle des fermières de La Reine		
Parc d'amusement à double fonction	Comm. des loisirs de Ste-Germaine-Boulé		
Rénovation de la salle et garage municipal	Corporation des sports d'Authier-Nord		
Équipements récréatifs «Parcs urbains»	Les loisirs de Palmarolle inc.		
La Chaumière	Comité des loisirs de Normétal		
Rénov. de l'édifice multifonctionnel	Municipalité de Dupuy		
Podium mobile			
Réseau à large bande en A-O			
Aménagement d'un terrain multi-sports			
Salle de condit. physique			
Studio ST			
Centre de condit. physique			
Studio de mise en forme			
<b>31 projets</b>	<b>23 bénéficiaires distincts</b>	<b>1 340 551 \$</b>	<b>23 emplois</b>

<b>Ville de Rouyn-Noranda</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Aire de mise à l'eau à Beaudry Projet ARÉNA à Cloutier Salle communautaire à Destor! (Phase 2) Débarcadère à Montbeillard CPE La petite vallée - Bellecombe Embellissement du quartier Arntfield Salle communautaire à Destor (phase 3) Les pattes en l'air de Cléricy	Club de l'Âge d'Or de Beaudry Corporation des loisirs de Cloutier Club de l'âge d'or Les Étoiles d'or de Destor Corp. des sports et loisirs Montbeillard Comité de la Fabrique de Bellecombe Club de l'âge d'or et com. d'emb. Arntfield Comité des loisirs de Cléric	5 projets coût inconnu  2 projets de 20 000\$ et moins  1 projet de plus de 100 000\$	6 projets sans emploi  2 projets à 1 emploi
<b>8 projets</b>	<b>7 bénéficiaires distincts</b>	<b>160 965 \$*</b>	<b>2 emplois</b>
* : avant les corrections apportées par les gestionnaires du programme à la Ville			

<b>MRC Témiscamingue</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Aménagement, réseau large bande	12 Municipalités MRCT	1 projet de plus de 1M\$	1 projet sans emploi
<b>1 projet</b>	<b>12 municipalités bénéficiaires</b>	<b>3 584 205 \$</b>	<b>0 emplois</b>

<b>MRC La Vallée-de-l'Or</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Équipements sportifs et enseigne Terrain de soccer - École Le Tremplin Patinoire du parc-école de Vassan Transport adapté Nottaway Mise en place d'un centre internet comm. La vieille école de St-Edmond Parc Optimiste de Senneterre Parc-école Charles-René-Lalande Patinoire de Belcourt Sentier motoneige RFLV Façade de l'École Buissonnière Achat d'un véhicule-Transport Achat d'un autobus Terrain de jeux - Kitsisakik Parc de skate à Malartic Monte-charge, C.D.C. Universeau Terrain multisports - St-Edmond Rénovations de la salle communautaire Rénovation extérieure de l'église. Parc-école, phase 2 - Rivière-Héva Mégadôme (phase 1) Rivière-Héva Terrain de soccer - Senneterre-Ville Réfection de la façade de l'Église St- Paul Patinoire - Kitsisakik Centre multi., phase 2 (dôme) Site permanent du festival Western Construction de 4 chalets Réseau collectif à large bande Mobilier salle communautaire Parc à Louvicourt L'Entre-nous, secteur Vassan Tondeuse à gazon	Centre com. de Val-Senneville inc. École secondaire Le Tremplin Ville de Val-d'Or Transport adapté Nottaway inc. Club de l'âge d'Or de St-Edmond Comité du parc Optimiste École Charles René-Lalande Comité des Loisirs de Belcourt Transport La Promenade inc. La Calèche d'Or Ville de Malartic Corp. de dév. communautaire Association des loisirs de St- Edmond Fabrique St-Paul de Rivière- Héva Fabrique de la paroisse St- Isidore Cons. d'établissement de l'école Senneterre-ville, CSOB et école Conseil de Bande de Kitsisakik Municipalité de Rivière-Héva Festival Western de Malartic CRDAT et le Centre des technologies ... Centre des Loisirs de Val- Senneville inc. Corp. des Parcs et espaces récréatifs VO Club de golf Senneterre (ARCN)	8 projets de 20 000\$ et moins  9 projets entre 20 001\$ et 50 000\$  8 projets entre 50 001\$ et 100 000\$  7 projets de plus de 100 001\$	30 projets sans emploi  2 projets à 1 emploi
<b>32 projets</b>	<b>25 bénéficiaires distincts</b>	<b>17 551 449 \$</b>	<b>2 emplois</b>

Les projets du Pace rural du champ prioritaire no 4  
**Le soutien à l'entrepreneuriat individuel et collectif, au développement de produits et d'entreprises**

<b>MRC Abitibi</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Inventaire multi-ressources Atlas hydrogéologique Stratégie d'inter. en agriculture biologique Fermeture d'usine à Champneuf Maintien d'un commerce existant	Mun. de Trécesson UQAT CLD Abitibi Mun. de Champneuf Coop de solidarité Design Jeunesse	2 projets de 30 000\$ et moins  2 projets de 30 001 à 55 000 \$  1 plus de 100 000\$	3 projets sans emploi  2 projets à 1 emploi
<i>5 projets</i>	<i>5 bénéficiaires distincts</i>	<i>252 286 \$</i>	<i>2 emplois</i>

<b>MRC Témiscamigue</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Région limitrophes ZAL Commercialisation (achat local) Radio FM	MRCT et Ville de North Bay Agriculteurs Chambre de commer. de Ville-Marie Radio-Témiscamingue	2 projets de 20 000\$ et moins  2 projets de 100 000\$ et plus	4 projets sans emploi
<i>4 projets</i>	<i>4 bénéficiaires</i>	<i>482 208 \$</i>	<i>0 emploi</i>

<b>MRC La Vallée-de-l'Or</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Stagiaire en agroalimentaire Argoussier Portrait agro-alimentaire MRCVO	Table agroalimentaire (CLD) Ville de Malartic	3 projets de 25 000\$ et moins	3 projets sans emploi
<i>3 projets</i>	<i>2 bénéficiaires distincts</i>	<i>52 874 \$</i>	<i>0 emploi</i>

Les projets du Pacte rural du champ prioritaire no 5  
**Le maintien et le retour des jeunes et des familles**

<b>MRC Abitibi</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Développement global des jeunes Personne ressource Mobilisation Espoir Jeunesse Mobilisation Espoir Jeunesse Aménagement de la salle des Pionniers	Comité culturel Mobilisation Espoir Jeunesse Évêché d'Amos Table de concertation de La Motte	2 projets de 20 000\$ et moins  3 projets 50 000\$ et plus	2 projets sans emploi  3 projets à 1 emploi
<b>5 projets</b>	<b>4 bénéficiaires distincts</b>	<b>208 915 \$</b>	<b>3 emplois</b>

<b>MRC Abitibi-Ouest</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Revitalisation du parc d'enfants Projet SYNERGIE Agrandissement local des jeunes Repeupler Rapide-Danseur	Ville de Duparquet CJE de la MRC d'Abitibi-Ouest Club Optimiste de Ste-Germaine-Boulé Mun. et Com. de dév de Rapide-Danseur	2 projets de 10 000\$ et moins  2 projets entre 20 000\$ et 40 000\$	4 projets sans emploi
<b>4 projets</b>	<b>4 bénéficiaires</b>	<b>76 827 \$</b>	<b>0 emploi</b>

<b>Ville de Rouyn-Noranda</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Spectacle de variétés - Bellecombe Parc pour enfants à Arntfield Cours de musique Les Enflammés! S'équiper pour la clé! à Cléricy Festival du rythme : De village en village Équipement local de jeunes à D'Alembert	Corporation jeunesse de Bellecombe Club de l'âge d'or d'Arntfield Corp. de dév. de Bellecombe La Clé de la relève à Cléricy ARSAAT Le Légendaire de D'Alembert	5 projets de 20 000\$ et moins  1 projet de 60 000 \$	4 projets sans emploi  1 projet à 1 emploi  1 projet à 2 emplois
<b>6 projets</b>	<b>6 bénéficiaires distincts</b>	<b>108 201 \$</b>	<b>3 emplois</b>

<b>MRC Témiscamigue</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
<i>Nombre de projets non précisé</i>	<i>Nombre de bénéficiaires non précisé</i>	<i>1 547 058 \$</i>	<i>Nombres d'emplois non précisé</i>

<b>MRC La Vallée-de-l'Or</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Animation jeunesse en milieu rural	Conseil territorial jeunesse Abitibi-Est	1 projets coûts non définis	5 projets sans emploi
Place aux jeunes Plus - 2 ans	Carrefour jeunesse emploi Abitibi-Est	4 projets entre 25 000\$ et	
Jeux d'eau	Le Club Lions de Malartic	40 000\$	1 projet à 1 emploi
Terrain de soccer	Conseil d'établ. de l'école St-Isidore	1 projet de	
Jardins communaut. de Val-Senneville	Val-d'Or ville en santé	70 000 \$	
Place aux Jeunes Plus - Phase 2	Place aux Jeunes Plus		
<i>6 projets</i>	<i>6 bénéficiaires distincts</i>	<i>201 284 \$</i>	<i>1 emploi</i>

Les projets du Pacte rural du champ prioritaire no 6  
**L'appui à tous projets améliorant le sentiment d'appartenance et valorisant le capital humain**

<b>MRC Abitibi</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Table ad hoc en sentiment d'appartenance Portrait du sentiment d'appartenance	MRC D' Abitibi	2 projets de 25 000\$ et moins	2 projets à 1 emploi
<i>2 projets</i>	<i>1 bénéficiaire</i>	<i>42 000 \$</i>	<i>2 emplois</i>

<b>MRC Abitibi-Ouest</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Développement de la "Claire Montée" Roquemaure, 75 ans d'histoire Mégo-Production en Abitibi-Témiscamingue Méga-production en Abitibi-Témiscamingue Que serait un arbre sans racine... Regard sur le passé - Culture et patrimoine	Club la Claire Montée de Clermont Mun. et Comité du 75e de Roquemaure La Troupe À Coeur Ouvert inc. Club Bon Temps de Palmarolle Ville et Comité de dév. de Duparquet	2 projets de 25 000\$ et moins  2 projets entre 25 000\$ et 50 000\$  1 projet de plus de 50 000\$	4 projets sans emploi  2 projets à 2 emplois
<i>6 projets</i>	<i>5 bénéficiaires distincts</i>	<i>205 739 \$</i>	<i>4 emplois</i>

<b>Ville de Rouyn-Noranda</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Un village autour d'une histoire - Cléricky Patinoire/Aire de jeux à Mont-Brun Le 75e de Rollet et La petite séduction 2007	Projet Lise Pichette L'oeuvre des terrains de jeux de Mont-Brun Club de l'âge d'or Les pensées de Rollet	2 projets à coûts indéterminés  1 projet de 48 000 \$	4 projets non déterminés  1 projet à 2 emplois
<i>3 projets</i>	<i>3 bénéficiaires</i>	<i>48 000 et + \$</i>	<i>2 emplois</i>

<b>MRC Témiscamigue</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Plan. stratégique du Témiscamingue	Société de développement (SDT)	1 projet de plus de 300 000\$	1 projet à 2 emplois
<i>1 projet</i>	<i>1 bénéficiaire</i>	<i>384 500 \$</i>	<i>2 emplois</i>

<b>MRC La Vallée-de-l'Or</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Pow Wow Carnaval de Kitcisakik 2005	Conseil Anishnabe du Lac Simon Conseil des Anici-napek de Kitcisakik	1 projet de 15 000\$ et moins  1 projet de plus de 15 000\$	2 projets sans emploi
<i>2 projets</i>	<i>2 bénéficiaires</i>	<i>31 213 \$</i>	<i>0 emploi</i>

Les projets du Pacte rural du champ prioritaire no 7  
**Le soutien aux communications, à la formation et à la promotion**

<b>MRC Abitibi</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Plan de dév. touristique Mini colloque 2005 Mini colloque 2006 Mini colloque 2004 Université rurale québécoise 2005 Promotion - Pacte rural Plan d'action territoriale Conférence de presse - 13 juin 07	CLD Abitibi Table de concertation rurale, MRC d'Abitibi MRC d'Abitibi	6 projets de 20 000\$ et moins  2 projets de plus de 20 000\$	8 projets sans emploi
<i>8 projets</i>	<i>3 bénéficiaires distincts</i>	<i>94 229 \$</i>	<i>0 emploi</i>

<b>MRC Abitibi-Ouest</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Inforoute Abitibi-Ouest Cartographie routière Région vedette - Congrès FQM 2007 Film touristique de l'Abitibi-Ouest Plan stratégique de dév. touristique	MRC d'Abitibi-Ouest CLD d'Abitibi-Ouest	4 projets de 15 000\$ et moins  1 projet de plus de 15 000\$	3 projets sans emploi  2 projets à 1 emploi
<i>5 projets</i>	<i>2 bénéficiaires distincts</i>	<i>69 505 \$</i>	<i>2 emplois</i>

<b>Ville de Rouyn-Noranda</b>			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Guide d'interprétation historique Projet de formation des corp. « leaders » Affichage - promotion à Destor Affichage - promotion à D'Alembert Treize émissions sur les quartiers ruraux Foire d'antiquités, 2e édition de Cadillac	Comité culturel per. à Rouyn-Noranda Le regroupement des corporations Collectif de dév. Renault-Destor L'association sportive de D'Alembert Ville de Rouyn-Noranda Corporation de dév. écon. de Cadillac	1 projet à coût indéterminé  3 projets de 20 000 \$ et moins  2 projets de plus de 20 000\$	2 projets sans emploi  4 projets à 1 emploi
<i>6 projets</i>	<i>6 bénéficiaires</i>	<i>99 295 et + \$</i>	<i>4 emplois</i>

MRC La Vallée-de-l'Or			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
1 6e colloque provincial du RQVVS Journal communautaire - Malartic	Ville en santé Val-d'Or Groupe de Mariette Brassard	1 projet de 50 000\$ et moins  1 projet de plus de 100 000\$	2 projets sans emploi
<i>2 projets</i>	<i>2 bénéficiaires</i>	<i>162 200 \$</i>	<i>0 emploi</i>

Les projets du Pacte rural du champ prioritaire no 8  
**La création d'emplois**

MRC Abitibi-Ouest			
<b>Titre des projets</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Coût</b>	<b>Emplois</b>
Atelier de couture Normétal Commercialisation des produits	Atelier de couture Normétal	2 projets de plus de 40 000\$	1 projet de 7 emplois 1 projet de 5 emplois
<i>2 projets</i>	<i>1 bénéficiaire</i>	<i>85 908 \$</i>	<i>12 emplois</i>

**ANNEXE 4**

**La grille de sélection des projets type retenus**

## La grille de sélection des projets-types retenus

Nom des bénéficiaires	Titre du projet	Mandat	Ressources	Innovation	Projets retenus ✓
Municipalités et organismes	Support au développement local	+	+	+	✓
Corporation jeunesse de Bellecombe	Spectacle de variétés - Bellecombe	+	+	+	✓
Corporation de développement de Bellecombe	Équipements parc et service de garde scolaire - Bellecombe	-	-	-	-
Corporation de développement économique de Cadillac	Foire d'Antiquités de Cadillac! (1re édition)	+	+	+	✓
Corporation de développement de Mont-Brun	Halte municipale de Mont-Brun	+/-	+	+	✓
Club de l'âge d'or de Arntfield	Parc pour enfants à Arntfield	+/-	+	+	✓
Club de l'Âge-d'Or de Destor	Projet surface multifonctionnelle - Destor	-	-	-	-
Comité culturel permanent à Rouyn-Noranda	Guide d'interprétation historique des quartiers ruraux	+	+	+	✓
Club Les étoiles d'or de Destor	Pour une salle communautaire à Destor! (Ph 1)	-	+	+	✓
Association sportive D'Alembert	Les collines D'Alembert	+	+	+	✓
Corporation de développement économique de Cadillac	Arboretum boréal de Cadillac	+	+	+	✓
Corporation des loisirs de Rollet	Zone récréotouristique de Rollet	+	+	+	✓
Corporation sports et loisirs de Montbeillard	Comptoir multiservices de Montbeillard	+	+	+	✓
Club de l'Âge d'Or de Beaudry	Aire de mise à l'eau à Beaudry	-	-	-	-
Corporation de développement de Bellecombe	Centre de la petite enfance communautaire à Bellecombe	+/-	+	+	✓
Corporation des loisirs de Cloutier	Projet ARÉNA à Cloutier	-	-	-	-
Corporation de développement de Bellecombe	Cours de musique Les Enflammés! à Bellecombe	+	+	+	✓
Corporation des loisirs de Cloutier	Parc École-communauté à Cloutier	+/-	+	+	✓
Le regroupement des corporations	Projet de formation des corporations « leaders » du développement rural	+	+	+	✓
L'oeuvre des terrains de jeux de Mont-Brun	Patinoire/Aire de jeux à Mont-Brun	+/-	+	+	✓
Club de l'âge d'or Les Étoiles d'or de Destor	Pour une salle communautaire à Destor! (Phase 2)	-	-	-	-
Le local de jeunes La Clé de la relève à Cléricy	S'équiper pour la clé! à Cléricy	+	+	+	✓
La corporation des sports et des loisirs de Montbeillard	Débarcadère à Montbeillard	-	-	-	-
La Corporation des loisirs de Beaudry	Parc Kékéko - Beaudry	+	+	+	✓
Comité de la Fabrique de Bellecombe	CPE La petite vallée - Bellecombe	-	-	-	-
Club de l'âge d'or et comité d'embellissement de Arntfield	Embellissement du quartier Arntfield	+	+	+	✓
Corporation de développement économique de Cadillac	Foire d'antiquités, 2e édition de Cadillac	+	+	+	✓
L'association de réinsertion socio-artistique de l'Abitibi-Témiscamingue (ARSAAT)	Festival du rythme : De village en village - Territorial	+	+	+	✓
Club Les Étoiles d'Or de Destor	Pour une salle communautaire à Destor (début phase 3)	-	-	-	-

Collectif de développement Renault-Destor	Affichage - promotion à Destor	+	+	+	✓
Le Légendaire de D'Alembert	Équipement local de jeunes à D'Alembert	-	-	-	-
L'association sportive de D'Alembert	Affichage - promotion à D'Alembert (phase II)	+	+	+	✓
Comité des loisirs de Cléricy	Les pattes en l'air de Cléricy	+	+	+	✓
Lise Pichette	Un village autour d'une histoire - Cléricy	+	+	+	✓
Club de l'âge d'or Les pensées de Rollet	Le 75e de Rollet et La petite séduction 2007	+	+	+	✓
Comité des loisirs de Rollet	Phase 3 de la Zone récréotouristique de Rollet	+	+	+	✓
Club de l'âge d'Or d'Arntfield	Embellissement du quartier Arntfield	+	+	+	✓
Club du souvenir de Roquemaure	Réfection d'un édifice pour le Club du souvenir	+	+	+	✓
Ville de Duparquet	Revitalisation du parc d'enfants	+	+	+	✓
Comité de développement de Val Saint-Gilles	Site récréo-touristique	+	+	+	✓
Carrefour jeunesse emploi de la MRC d'Abitibi-Ouest	Carrefour jeunesse mobile	+	+	+	✓
Club Skinoramik	Construction d'une ligne électrique	-	-	-	-
Municipalité de la Paroisse de Saint-Lambert	Parc des 4 saisons de Saint-Lambert et la phase II	+/-	+	+	✓
La Troupe À Coeur Ouvert inc.	Mégo-Production en Abitibi-Témiscamingue	+	+	+	✓
Club nautique lac Abitibi inc.	Achat et réfection d'un ponton pour le balisage du lac Abitibi	+	+	+	✓
Développement économique La Sarre et Commission des loisirs de La Sarre	Aménagement d'une bande cyclable	+/-	+	+	✓
Atelier de couture Normétal	Atelier de couture Normétal	+/-	+	+	✓
Comité de développement d'Authier	Centre de service d'Authier	+/-	+	+	✓
Ville de Macamic	Collection C. Morin	+/-	+	+	✓
Corporation de développement de Gallichan	Parc récréatif de Gallichan	+/-	+	+	✓
Club Optimiste de Ste-Germaine-Boulé	Rénovation et agrandissement local des jeunes	+	+	+	✓
Comité culturel l'Arc-en-ciel magique de Languedoc	Parc champêtre de Languedoc - Volet parc du souvenir	+	+	+	✓
Centre local de développement d'Abitibi-Ouest	Plan stratégique de développement et orientation marketing pour l'Abitibi-Ouest - Touristique	-	-	-	-
Club la Claire Montée de Clermont	Développement de la "Claire Montée"	+	+	+	✓
Municipalité de Clerval	Parc d'amusement à double fonction enfant adulte - Phase I	+/-	+	+	✓
Corporation des loisirs de La Reine	Parc et aire de jeux pour enfants	+/-	+	+	✓
Club motoneige "Les Aventuriers" de Poularies	Rénovation de l'infrastructure du Club motoneige "Les Aventuriers"	+/-	+	+	✓
La Troupe À Coeur Ouvert inc.	Méga-production en Abitibi-Témiscamingue	+	+	+	✓
Club Skinoramik	Amélioration des services	+/-	+	+	✓
Corporation des sports d'Authier-Nord	Aménagement d'un terrain multi-sports	+/-	+	+	✓
Corporation de développement de Gallichan	Bâtiment de services (marina à Gallichan)	+/-	+	+	✓
Centre de dépannage de Rapide-Danseur	Agrandir, aménager, améliorer le Centre	+	+	+	✓

Atelier de couture de Normétal	Commercialisation des produits	+ -	+	+	✓
Municipalité de Taschereau	Halte principale pour la piste cyclable	+ -	+	+	✓
Les loisirs de Palmarolle inc.	Salle de conditionnement physique	+ -	+	+	✓
Corporation de développement de Macamic	Marina/espaces verts - Phase I et phase II	+ -	+	+	✓
Corporation des loisirs de Chazel	Amélioration d'un équipement sportif et communautaire	+ -	+	+	✓
Société d'histoire de Ste-Germaine-Boulé inc.	La rencontre des générations	+	+	+	✓
Ville de Duparquet	Mise en valeur du lac Duparquet	+ -	+	+	✓
Comité de développement de Rapide-Danseur	Repeupler Rapide-Danseur	+ -	+	+	✓
Municipalité de la Paroisse de St-Lambert	Studio ST	+	+	+	✓
Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg	Poste d'accueil et refuges pour les "Sentiers au coeur des cantons"	+	+	+	✓
Centre récréatif de Dupuy	Vitalité 2006	-	-	-	-
Club Bon Temps de Palmarolle	Que serait un arbre sans racine... exposition historique	+	+	+	✓
Chambre de commerce de Duparquet	Salle communautaire et terrains de camping	+ -	-	-	-
Comité des loisirs de Normétal	Centre de conditionnement physique	+ -	+	+	✓
Comité local de développement de Ste-Germaine	Espace récréo-artistique	+	+	+	✓
Ville de La Sarre et Commission des loisirs de La Sarre inc.	Aménagement d'un parc - Phase I et phase II	+ -	+	+	✓
Municipalité de Clerval	Parc d'amusement à double fonction enfant adulte - Phase II	+ -	+	+	✓
Municipalité d'Authier	Rénovation de la salle et garage municipal	-	-	-	-
Corporation de développement de Macamic	Équipements récréatifs "Parcs urbains"	-	-	-	-
Cercle des fermières de La Reine	La Chaumière	+	+	+	✓
Municipalité de la Paroisse de St-Lambert	Rénovation de l'édifice multifonctionnel	+ -	+	-	✓
Comité de développement et d'embellissement de Duparquet	Regard sur le passé - Culture et patrimoine à l'honneur	+	+	+	✓
Commission des loisirs de Ste-Germaine-Boulé	Podium mobile	+ -	+	-	✓
Comité du 75e anniversaire de Roquemaure	Roquemaure, 75 ans d'histoire	+	+	+	✓
Municipalité de Dupuy	Studio de mise en forme	+ -	+	+	✓
Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC d'Abitibi-Ouest	Projet SYNERGIE	-	-	-	-
Comité municipal des citoyens de Guyenne	Jeu modulaire	+ -	+	-	✓
Corporation Camp Spirit Lake	Acquisition d'une église	-	-	-	-
Accessibilité 2001	Accessibilité 2001	-	-	-	-
Corporation de développement des Coteaux	Centre multiservices	+ -	+	+	✓
Corporation des Loisirs de Rochebaucourt	Aménagement parc et centre récréatif	+ -	+	+	✓
Comité Municipal des Citoyens de Guyenne	Aménagement de la patinoire	+ -	+	-	✓
Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire	Réfection du pont fermé sur le chemin Hamel	+ -	+	-	✓
Municipalité de St-Félix-de-Dalquier	Aménagement d'un terrain de baseball	+ -	+	-	✓
Comité Sport et Loisir de La Corne	Finition intérieure des bandes de la patinoire	+ -	+	-	✓

Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana	Aménagement d'un quai	+ -	+	-	✓
OPP et comité culturel de Barraute	Salle multifonctionnelle	-	-	-	-
Table de concertation en développement rural	Mini colloque 2004	-	-	-	-
Municipalité de canton de Trécesson	Inventaire multi-ressources	+	+	+	✓
Club de l'Âge d'Or de Manneville	Centre multi générationnel	+	+	+	✓
Municipalité de Rochebaucourt	Repeupler	+	+	+	✓
Comité de développement de Launay	Module de jeux	+ -	+	-	✓
Comité piste cyclable	Trajet cyclable et randonnée pédestre	+ -	+	+	✓
Comité organisateur du Festival de la Tomate	Festival de la Tomate	+	+	+	✓
CLD Abitibi	Université rurale québécoise 2005	-	-	-	-
Lieu historique national du Canada Dispensaire de la Garde	Agent de développement touristique	+ -	-	-	-
Comité des Loisirs St-Dominique	Rénovation des bandes de patinoire	-	-	-	-
Municipalité de Preissac	Sentiers de la Roche et de la Source	+ -	+	-	✓
Comité culturel	Développement global des jeunes	+	+	+	✓
CLD Abitibi	Stratégie d'intervention en agriculture biologique	-	-	-	-
Coopérative de solidarité Design Jeunesse	Maintien d'un commerce existant	+ -	+	+	✓
Coopérative de solidarité Wi-Fi	Accès Internet sans fil	+ -	+	-	-
Mobilisation Espoir Jeunesse	Personne ressource	-	-	-	-
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	Atlas hydrogéologique, programme de recherche sur l'eau souterraine	-	-	-	-
Municipalité de Preissac	Centre récréatif Jean-Jacques Massé	-	-	-	-
Municipalité de St-Marc-de-Figuery	Réfection des infrastructures sportives extérieures	+ -	+	-	-
Comité des citoyens de La Corne	Cour de premier répondant et défibrillateur	+	+	+	✓
Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire	Parc Amédé Dionne	+ -	+	+	✓
MRC d'Abitibi	Portrait du sentiment d'appartenance et de la promotion	+	+	+	✓
Table de concertation de La Motte	Aménagement de la salle des Pionniers	+	+	+	✓
Lieu historique national du Canada Le Dispensaire de la Garde à La Corne	Direction générale	-	-	-	-
Maison des jeunes "Le Kao"	Points d'ancrage pour les jeunes	+ -	+	-	✓
Municipalité de Rochebaucourt	Mise en valeur des ponts couverts de Rochebaucourt	+	+	+	✓
Évêque catholique romain d'Amos	Mobilisation Espoir Jeunesse	-	-	-	-
Municipalité de Launay	Cours secouristes et achat d'un défibrillateur	+ -	+	-	✓
Radio Boréale	Embauche d'une adjointe adm.	-	-	-	-
cellule d'aménagement des Coteaux	Agent de développement agro-forestier	-	-	-	-
Municipalité de Champneuf	Fermeture d'usine à Champneuf	+	+	+	✓
Ville de Val-d'Or	Patinoire du parc-école de Vassan	+ -	+	-	-
Ville de Val-d'Or	Mise en place d'un centre internet communautaire	+ -	+	-	✓

Club de l'âge d'Or de St-Edmond	La vieille école de St-Edmond	+ -	-	-	-
Ville de Val-d'Or	L'Entre-nous, secteur Vassan	+ -	+	-	✓
Comité du parc Optimiste de Senneterre	Parc Optimiste de Senneterre	+ -	+	-	✓
École Charles René-Lalande	Parc-école Charles-René-Lalande	+ -	-	-	-
Comité des Loisirs de Belcourt	Patinoire de Belcourt	+ -	+	-	✓
Table de concertation en développement agroalimentaire	Stagiaire en agroalimentaire	-	-	-	-
Val-d'Or ville en santé	Jardins communautaires de Val-Senneville	+	+	+	✓
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik	Sentier motoneige RFLV	+ -	-	-	-
Ville de Val-d'Or	Façade de l'École Buissonnière	-	-	-	-
Ville en santé Val-d'Or	16e colloque provincial du Réseau québécois de Villes et Villages en santé - Val-d'Or	+ -	+	+	✓
Ville de Malartic	Argoussier	+ -	+	+	✓
Le Club Lions de Malartic	Jeux d'eau	+ -	+	+	✓
Centre des Loisirs de Val-Senneville inc.	Mobilier salle communautaire	+ -	+	-	✓
Conseil d'établissement de l'école St-Isidore	Terrain de soccer	-	-	-	-
Conseil de la Nation Anishnabe du Lac Simon	Pow Wow	+	+	+	✓
Transport La Promenade inc.	Achat d'un véhicule-Transport la Promenade	-	-	-	-
Club VTT de Senneterre	Carte récréo-touristique VTT Senneterre	+ -	+	+	✓
Conseil territorial jeunesse Abitibi-Est	Animation jeunesse en milieu rural - 1ere année	+	+	+	✓
Carrefour jeunesse emploi Abitibi-Est	Place aux jeunes Plus - 2 ans	-	-	-	-
La Calèche d'Or	La Calèche d'Or de Malartic - Achat d'un autobus	-	-	-	-
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik	Carnaval de Kitcisakik 2005	+	+	+	✓
Corporation Taxibus de Val-d'Or	Taxibus de Val-d'Or en milieu rural	-	-	-	-
Corporation de développement communautaire Universeau	Monte-charge, C.D.C. Universeau	+ -	+	-	✓
Ville de Malartic	Construction de 4 chalets - Camping de Malartic	-	-	-	-
Association des loisirs de St-Edmond	Terrain multisports - St-Edmond	+ -	+	+	✓
Table agroalimentaire (CLD)	Portrait agroalimentaire de la MRCVO	+	+	+	✓
Centre communautaire de Val-Senneville inc.	Équipements sportifs et enseigne	+ -	+	+	✓
Fabrique St-Paul de Rivière-Héva	Rénovations de la salle communautaire de Rivière-Héva	+ -	+	+	✓
Conseil des Anicinapek	Terrain de jeux - Kitcisakik	+ -	+	+	✓
Coop Wifi	Coop Wifi	-	-	-	-
Fabrique de la paroisse St-Isidore	Rénovation extérieure de l'église.	+ -	+	-	-
Conseil d'établissement de l'école Charles-René-Lalande	Parc-école, phase 2 - Rivière-Héva	-	-	-	-
Comité multiorganisme de Rivière-Héva	Mégadôme (phase 1) Rivière-Héva	+ -	+	-	-
Senneterre-ville, CSOB et école	Terrain de soccer - Senneterre-Ville	+ -	-	-	-
Ville de Malartic	Parc de skate à Malartic	+ -	+	+	✓

Comité multiorganismes de Rivière-Héva	Réfection de la façade de l'Église St- Paul de Rivière-Héva	-	-	-	-
Mariette Brassard (pour le groupe)	Journal communautaire - Malartic	+	+	+	✓
Malartic en Santé	Parc hivernal - Malartic	+-	+	+	✓
Conseil de Bande de Kitsisakik	Patinoire - Kitsisakik	+-	+	-	-
Comité de pilotage Projet multi- nature	Projet multi-nature à Senneterre-par.	-	-	-	-
Municipalité de Rivière-Héva	Centre multifonctionnel, phase 2 (dôme)	+-	-	-	-
Festival Western de Malartic	Site permanent du festival Western	+-	-	-	-
Corporation des Parcs et espaces récréatifs de Val-d'Or	Parc à Louvicourt	+-	+	+	✓
Place aux Jeunes Plus	Place aux Jeunes Plus - Phase 2	-	-	-	-
École secondaire Le Tremplin	Terrain de soccer - École Le Tremplin	+-	+	-	-
Club de golf Senneterre (ARCN)	Tondeuse à gazon	-	-	-	-